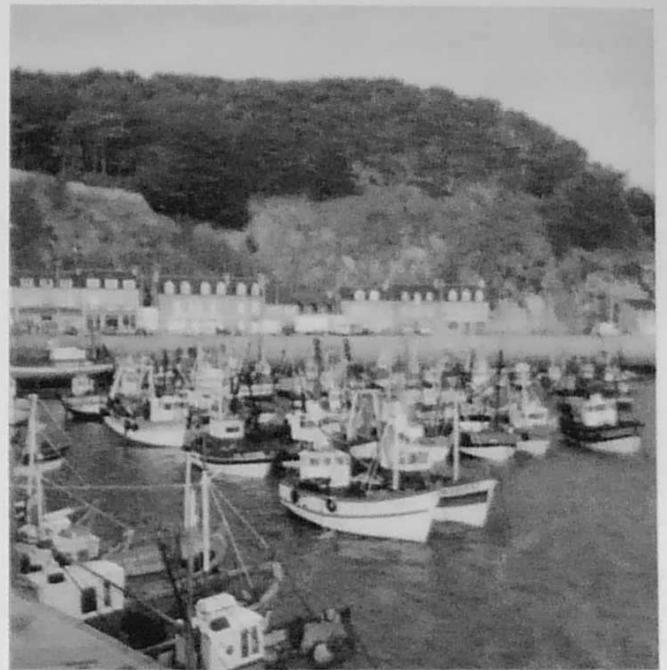
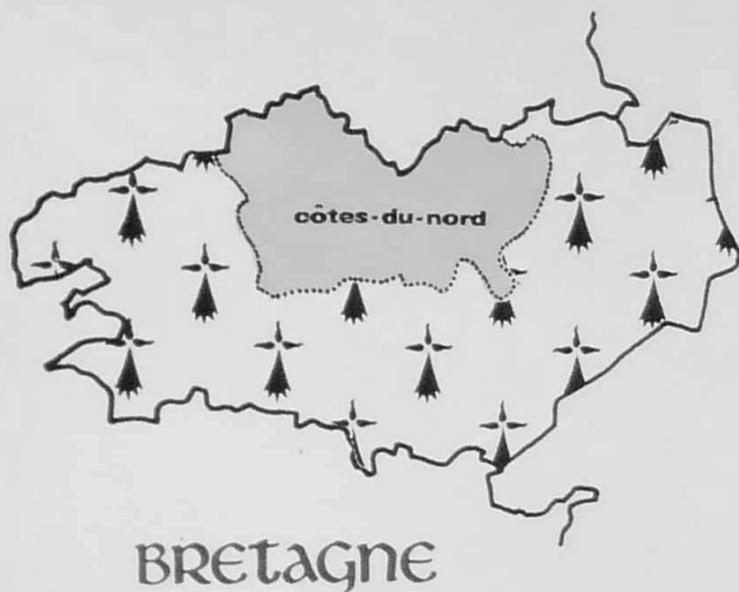


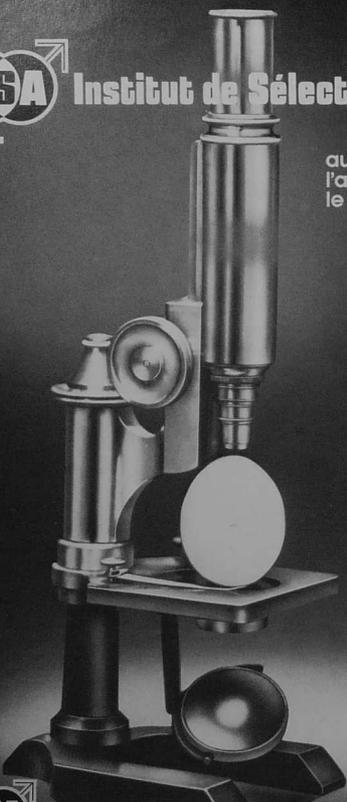
LES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES DU NORD





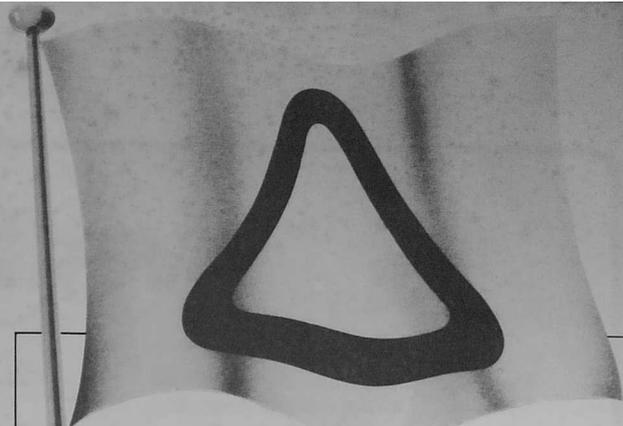
Institut de Sélection Animale

au service de
l'aviculture dans
le monde entier



7 place Ampère. 69002 Lyon France. Tél. (78) 38.10.17.
Télex: 380.723F.

CPD 7/19/87



**Le pavillon Sanders
couvre la (très bonne) marchandise
... et couvre, en plus, une organisation
unique au service de l'élevage**

Produire pour toutes les espèces animales une gamme d'aliments complets, d'aliments complémentaires, d'aliments d'allaitement et de composés minéraux d'une qualité reconnue par les concurrents eux-mêmes, constitue un résultat appréciable.

Fabriquer régionalement et distribuer immédiatement cette production jusque dans les élevages les plus reculés grâce à un réseau de 100 Concessionnaires-Fabricants, c'est également important.

Mettre tout son appareil scientifique, technique et commercial directement au service de l'éleveur, c'est mieux encore. C'est ce que fait Sanders

SANDERS

vous offre dès aujourd'hui la technique de demain

Concessionnaires régionaux :

Etablissements André GLON
Cité Industrielle
56300 PONTIVY
Tél. 25.10.70 - 25.05.70

Messieurs PERSON & LE GUILLOUZIC
Moulin de Kervern
22140 PLUZUNET-BEGARD
Tél. 35.82.37

Publicité Francis Bump

Vive la liberté



Photo US 1 5

*Pour nous la liberté
est une règle d'or.
Vive la liberté.*

Question : combien d'éleveurs bretons peuvent (vraiment) affirmer qu'ils sont libres ?

Réponse : nos clients car ils ne sont liés par aucun contrat avec nous.

Conclusion : pour les éleveurs, la liberté c'est agir en pleine indépendance, en hommes responsables.

En respectant leur liberté, nous appliquons la meilleure formule puisque 95% de nos clients sont fidèles.

Nous sommes 3 fabricants d'aliments composés à votre service - tout prêt de chez vous - dans les Côtes-du-Nord

Michel LE GUYADER

Belle-Isle-Begard
22540 LOUARGAT
Tél. : (96) 43.31.42

Moulin St-Jacques

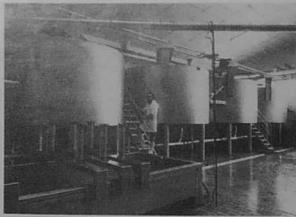
22530 MUR DE BRETAGNE
Tél. : (96) 28.51.26

Aliments PIETO

Les Noës-Saint Aaron
B. 121 - 22400 LAMBALLE
Tél. : (96) 31.00.77

ufac

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE L'OUEST



Les cuves de fabrication de 10.000 litres

A sa création en 1950, la Société laitière de l'Ouest s'est orientée vers la fabrication de produits frais et de beurre.

Le développement de l'affaire pose vite le problème de son implantation géographique. Après avoir occupé des locaux trop exigus à Lamballe et à Pommeret, la baraque et l'atelier pâtes fraîches furent transférés en bordure de l'Urne dans la Baie d'Yffiniac, près de Saint-Brieuc.

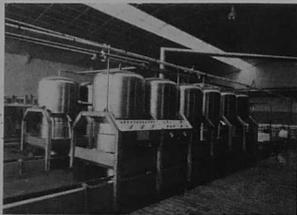
Cette Société au rayon d'action local devient, en 1967, une filiale de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne et connaît, à partir de cette date, une extension qui lui fait passer à un stade industriel.

En 1970, U.C.A.F.C.O. (Union Cooperative d'Affinage de Franche-Comté) prend une participation dans la Société et encourage la S.L.O. à prendre une orientation fromagère. La S.L.O. fut ainsi une des premières entreprises de l'Ouest à fabriquer de l'Emmental, fabrication qui était jusqu'alors réservée aux gens de l'Est.

La croissance de la production laitière et le traitement du sous-produit de l'emmental (le lactosérum) a contraint la S.L.O. à se doter d'une tour de séchage en 1972.

QUELQUES CHIFFRES

- En 1970, la S.L.O. traitait 29 millions de litres de lait pour un chiffre d'affaires de 1 milliard 900 mille centimes.
- En 1976, elle a traité 90 millions de litres de lait et réalise un chiffre d'affaires de près de 12 milliards de centimes. Ces chiffres situent l'ampleur du développement de la Société Laitière de l'Ouest.
- La fabrication fromagère a absorbé la moitié de ce litrage.
- La S.L.O. intensifie ses exportations, 15 % de son chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation. Les exportations portent essentiellement sur la poudre de lait, la poudre de lactosérum et les fromages, notamment l'emmental et le rigatello.



Le soutirage du caillé

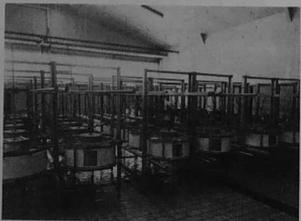
COMMERCIALISATION

— EMMENTAL et BEURRE : assurée par la C.A.B. LANDERNEAU. Marques : ROY DIS - PAYSAN BRETON.

— POUDRE DE LAIT et de LACTOSÉRUM : assurée par la SICA UNILAIT à PARIS.

ORIENTATIONS

Spécialisation fromagère au détriment de la production de beurre, augmentation des fabrications d'emmental et de la part des ventes en pré-emballé. Lancement d'un fromage de type italien.



Les presses à emmental

S.L.O.

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE L'OUEST
Société Anonyme

Siège social :
« Le Moulin Hery » - 22120 YFFINIAC
Téléphone : (96) 32.62.65 - Télex : 530778 SLOFROM
Objet : Collecte et transformation du lait, spécialisation en Emmental et autres Pâtes Pressées.
Capital social : 3.500.000 francs dont :
76 % C.A.B.
22 % U.C.A.F.C.O. (Union Cooperative d'Affinage de Franche-Comté).
Président : M. JEGARD
Directeur : M. RAECHTEL
Effectif salariés : 113 personnes.

CEGF
le service
froid
sans frontière



CEGF
29, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : 266.42.42
Télex : 650.845

Sur le site du frigorifique C.E.G.F. de Loudeac,

UN COMPLEXE FRIGORIFIQUE AGRO-ALIMENTAIRE DE PREMIER PLAN

fonctionne depuis le printemps 1978

La Compagnie des Entrepôts et Gares Frigorifiques (C.E.G.F.), leader du marché des services frigorifiques en France, a mené à bien, depuis son implantation à Loudeac en 1976, la réalisation d'un complexe agro-alimentaire, de concert avec la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne.

La base de ce complexe est constituée, d'une part, d'une station de surgélation de légumes d'une capacité horaire de surgélation en fluidisé et en pré-emballe de 18 T 500, implantée en annexe de l'entrepôt frigorifique polyvalent C.E.G.F., d'une capacité en première tranche de 32.000 m³, et, d'autre part, d'une usine de légumes surgelés édifiée par la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne, pouvant produire de 18.000 à 20.000 T par an.

L'ensemble étant desservi et complété par des voies de dégagements, cours routières, parkings, etc., constituant l'infrastructure générale sur une superficie d'ensemble de 6 hectares.

L'entrepôt C.E.G.F. comporte en outre une zone d'accueil pour activités annexes agro-alimentaires, d'une surface de 3 hectares, destinée à toute implantation d'activités complémentaires.

L'entrepôt frigorifique est une réalisation C.E.G.F. Il est géré par cette Société dans le cadre de sa chaîne européenne d'entrepôts frigorifiques.

L'usine de traitement de légumes de la SICA-GELAGRI (filiale de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne de Landerneau) est entrée en service en avril 1978.

Cette unité de production, à tous égards remarquable comporte tous les perfectionnements de la technique moderne et est conçue pour obtenir une productivité maximale à tous les stades.

Une station de conditionnement et d'emballage des légumes surgelés (d'une capacité maximale de 25.000 tonnes par an) fonctionne dans le cadre de cet ensemble depuis le printemps 1977. Elle est gérée par la SICA-GELAGRI.

La Coopérative des Agriculteurs de Bretagne exploite déjà une unité de production à Landerneau, en annexe du frigorifique C.E.G.F. qui assure la surgélation et le stockage des produits (potentiel de fabrication : 10.000 T/an).

SICA



APPRO S.A.



Société d'Intérêt Collectif Agricole au capital de 4.000.000 F

SIEGE SOCIAL :

83-85, avenue de la Grande-Armée — 75782 PARIS Cedex 16

Téléphone 501.54.15

DIRECTION RÉGIONALE OUEST

Boîte Postale 11 — 35510 CESSON-SEVIGNE

Téléphone (99) 36.06.08

Télex 740 732

Usine à LOUDEAC

Téléphone (96) 28.04.54

• **Toutes activités agricoles :**

Engrais - Phytosanitaires

Matières premières, etc...

• **Alimentation du bétail :**

— COMPOSES MINERAUX VITAMINISES POUR FABRICATION D'ALIMENTS

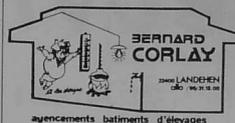
— CONDIMENTS MINERAUX ELEVEURS

EN POUDRE
SEMOULE - MELASSE
GRANULE

— ALIMENTS COMPOSES DU BETAIL

— PREMIX
POUR LA FABRICATION D'ALIMENTS MEDICAMENTEUX

— UN SERVICE TECHNIQUE ASSURE PAR NOS VETERINAIRES
ET INGENIEUR AGRONOME



SYSTÈME « CORLAY 2000 »

AFFOURAGER = SIMPLICITE - RATIONNEMENT PARFAIT
MACHINE PROPRE ET ROBUSTE

CLIMATISATION = AMBIANCE PARFAITE - AIR PROPRE
PAS DE COURANT D'AIR = SANTÉ ET
BONNE PRODUCTION

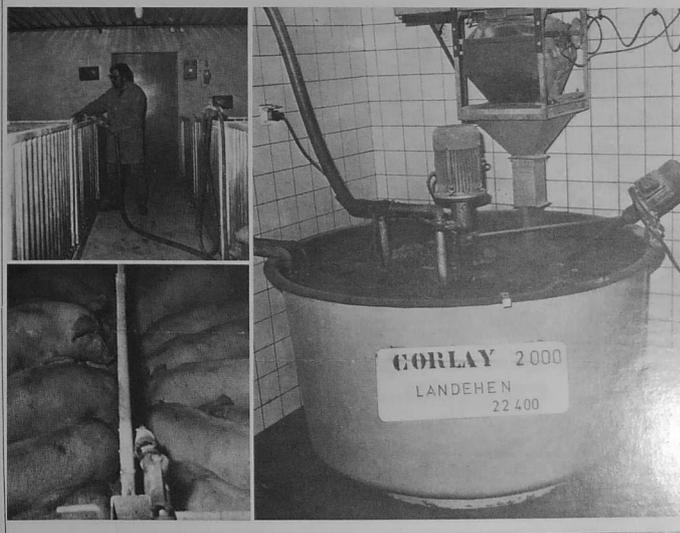
DÉFINITION DE LA MACHINE A SOUPE

LA CUVE En polyester fibre de verre de 1.200 litres à 6.000 litres.

LA POMPE Assure le mélange + la distribution jusqu'à 500 m.
Matériaux anti-corrosifs = Bronze Aluminium et Inox
Assure le vidage de la cuve jusqu'au dernier litre
Puissance : 5,5 CV — 7,5 CV — 10 CV — 15 CV, en fonction de l'installation.
Mélange parfait.

COMPTAGE Trois systèmes au choix : DURA — DURACOUNT — DURARADIO.
Précision identique en tout point du réseau.

ETUDE ET DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

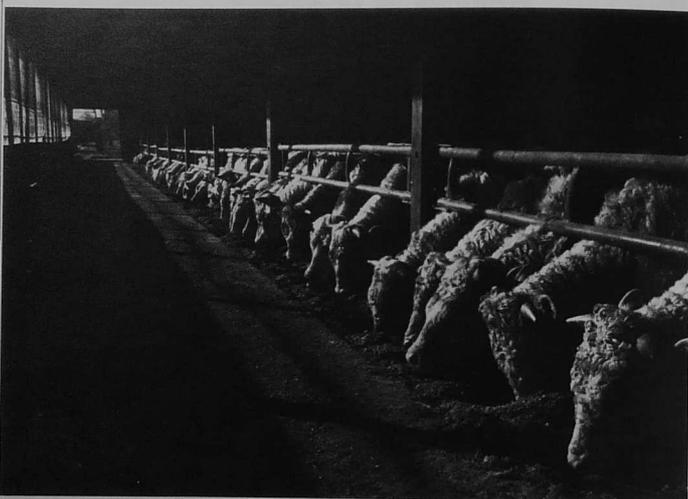


COOPEL BOVI

(COOPERATIVE DES ELEVEURS DE BOVINS DE VIANDE)

Bureaux : 22320 **CORLAY** - Tél. : **29.40.91**

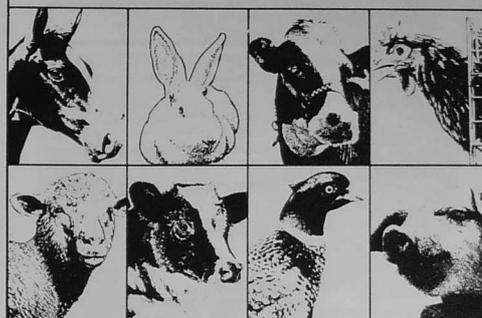
Groupement de Producteurs reconnu



**Coopérative spécialisée dans la vente en vif
et l'exportation de taurillons (toutes races)**

- SERVICE TECHNIQUE COMPETENT ASSURE.
- POSSIBILITE D'APPROVISIONNEMENT :
 - VEAUX, BROUARDS, MAIGRES
 - PRODUITS VETERINAIRES — MINERAUX
 - SOJA — SEMENCE — Etc...

Duquesne-Purina
une gamme complète d'aliments
pour tous animaux



- Une expérience mondiale
- Des moyens exceptionnels au service des éleveurs pour une meilleure rentabilité de leurs productions animales.



Duquesne-Purina
fait la différence

Duquesne-Purina 2028X. 76040 Rouen cedex.

NOS CONCESSIONNAIRES à votre SERVICE

LE HELLAYE Joseph
LOUDEAC
Tél. 28.00.67

RAULET André
SAINT-VRAN
Tél. 28.43.97

EVEN Joël
QUINTIN
Tél. 32.82.10

NUTRIBETAIL
LE HAUT-CORLAY
Tél. 32.90.62

CLAUDE Yvon
LANNION
Tél. 37.04.48

LEIZOUR Pierre
GUINGAMP
Tél. 43.71.83

CREZE Alfred
PLOURAGAN
Tél. 33.50.64

AGRIBETAIL
YFFINIAC
Tél. 32.61.42

VOUS	souhaitez agrandir votre exploitation
VOUS	désirez réaliser des améliorations foncières et aménager vos bâtiments
VOUS	désirez vous établir ou changer d'exploitation
VOUS	êtes sur le territoire d'une commune en remembrement
VOUS	vous trouvez dans une zone menacée d'expropriation
VOUS	êtes responsable d'une collectivité (commune ou syndicat)
	vous voulez vendre votre exploitation
	agriculteur âgé, vous désirez vous retirer



ADRESSEZ VOUS
A LA
BAFER

Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

4 ter, rue Luzel
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 33.41.07

Vous pouvez également sur le PLAN LOCAL vous adresser aux responsables cantonaux structurés

(Adresse sur demande à la F.D.S.E.A.)
— CÔTES-DU-NORD : 17, boulevard Clemenceau — SAINT-BRIEUC

Aux Agents fonciers

POUR LES CÔTES-DU-NORD

- Secteur de Dinan
M. MERDRIGNAC, 5, rue de l'Horloge, à DINAN. Tél. 39.09.20.
- Secteur de Saint-Brieuc - Guingamp
M. MAFFART, 4 ter, rue Luzel, à SAINT-BRIEUC. Tél. 33.41.07.
- Secteur de Lannion - Guingamp
M. LEMÉE, 4 ter, rue Luzel, à SAINT-BRIEUC. Tél. 33.41.07.
- Secteur Sud-Ouest (Saint-Nicolas-du-Pelex - Callac - Corlay - Rostrenen - Mael Carhaix - Gouarec - Bourbriac)
M. BLETEAU, Quartier de la Gare, à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. Tél. 1.91.
- Secteur Loudeac - Le Mene
Canton de Corlay
M. L'HOSPITALIER, 2, rue Lavergne à LOUDEAC. Tél. 28.05.70.

Au 31 décembre 1975, la S.B.A.F.E.R. avait acquis 47.969 ha auprès de 7.940 propriétaires (dont 10.765 ha auprès de 1.681 propriétaires dans le département des Côtes-du-Nord). Elle avait revendu 41.109 ha dont 9.497 ha dans le département des Côtes-du-Nord. Ces 41.109 ha ont permis d'agrandir 245 agriculteurs déjà en place et d'établir 393 agriculteurs sur des exploitations restructurées et aménagées.

Dans le département des Côtes-du-Nord, 1.173 agriculteurs ont été agrandis d'une surface moyenne de 5 ha 62 a, 95 agriculteurs ont été établis sur une superficie moyenne de 29 ha 22 a.

N'HESITEZ PAS A LA CONSULTER
UNE BROCHURE GRATUITE PEUT ETRE ADRESSEE SUR DEMANDE



canalisations en fonte ductile,
amiante ciment, PVC

robinetterie-compteurs-
regards & grilles en fonte ductile
pour adduction d'eau et assainissement



PONT-A-MOUSSON S.A.

91, avenue de la Libération — 54000 NANCY — Téléphone : 96.81.21



L'unité de Pédernec dans les Côtes-du-Nord

**200.000 poulets par jour
dans 44 pays du monde**

SOCIÉTÉ DOUX

SIEGE SOCIAL : Guily-Glas - Port-Launay - 29150 CHATEAULIN
Téléphone : (98) 86.09.83 — Télex : 940.276

CAPITAL : 1.841.760 F réparti en 6.000 actions détenues par la famille Doux.

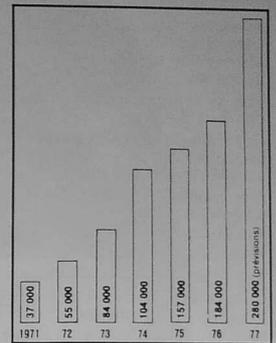
CREATION en 1960.

PRINCIPAUX RESPONSABLES : Charles Doux, P.D.G., 39 ans
Jean-Pierre Doux, Directeur Général, 43 ans - Pierre Doux, Directeur, 65 ans
Gérard Hervé, Directeur Financier, 33 ans - Georges Quiel, Directeur Commercial
J.-R. Camboux, Responsable Moyen-Orient - René Dulong, Responsable Allemagne

QUATRE UNITES DE PRODUCTION

FINISTERE — Port-Launay
COTES-DU-NORD — Pédernec
MORBIHAN — Plouray
VENDEE — Chantonnay

Ces quatre unités sont pourvues d'un équipement fortement mécanisé tenant compte des derniers perfectionnements de la technique. La prophylaxie est naturellement suivie en permanence par les services vétérinaires de l'entreprise et à tous les niveaux. Les contrôles sanitaires sont très stricts : ils sont assurés sans arrêt par trois personnes dans chaque unité, dépendant du Ministère de l'Agriculture. Le certificat de qualité du Service des fraudes est, pour l'importateur, le garant d'une parfaite intégrité du produit.



Dès sa sortie de la chaîne d'abattage, son conditionnement sous sac polyéthylène et sa mise en cartons par calibres et quantités variant en fonction de la demande du client, le produit est pris en charge par la chaîne du froid. Son acheminement sera assuré par camions frigorifiques à -20°C pour tous les pays d'Europe. Pour le Moyen-Orient et l'Afrique, le transport est effectué par des navires de la société Doux, à raison d'une rotation mensuelle pour toutes destinations, assurant ainsi une régularité absolue dans le service client. Toutes ces opérations s'effectuent sans interruption de la chaîne du froid ; le produit, depuis sa congélation à -40°C est maintenu à une température de -20°C .

Fort de cette infrastructure logistique qui lui assure une parfaite maîtrise du marché, la société Doux réalise plus de 90 % de son C.A. à l'exportation pour une production totale qui devrait atteindre 50.000 tonnes en 1977.

La société Doux est actuellement présente sur les cinq continents et dans 44 pays.

Europe : Autriche - Espagne - Italie - R.D.A. - R.F.A. - Suisse - U.R.S.S. - Yougoslavie.

Asie : Arabie Saoudite - Emirats Arabes Unis (Abu Dhabi, Dubai, Sharjah) - Emirats de Barhein - Koweït - Oman - Qatar - Hong-Kong - Irak - Iran - Japon - Liban - Yemen Nord.

Afrique : Djibouti - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - Egypte - Gabon - Iles Canaries - Madagascar - Mauritanie - Réunion - Sénégal - Tchad - Zaïre.

Amérique : Antilles Hollandaises - Chili - Cuba - Guadeloupe - Guyane - Martinique - Saint-Pierre-et-Miquelon.

Océanie : Nouvelle-Calédonie - Polynésie.

Depuis toujours, la société Doux s'est efforcée de maintenir un contact humain avec l'ensemble de ses clients par des visites régulières, un accueil très courtois de ses unités aux visiteurs étrangers qui désirent mieux les connaître. Plus qu'un jamais, cette préoccupation retient toute l'attention de son équipe dirigeante. L'ambition est de participer de plus en plus à la création de ce courant d'échanges économiques et idéologiques qui joue un si grand rôle dans le maintien de l'équilibre mondial en cette fin de 20^e siècle.

La société Doux, dans le domaine alimentaire, propose un produit typiquement français qui fait actuellement les belles heures de la gastronomie internationale et contribue largement à faire profiter du « bien-manger français » dans 44 pays du monde.

Plus qu'un long discours, la carte de visite de la société vous dressera l'identité de la S.A. Doux.

La société Doux a su depuis 1969, date à laquelle elle a défini sa vocation exportatrice, adapter ses structures de productions aux conditions spécifiques des marchés étrangers.

A la qualité du produit lui-même, qui ne souffre aucun laisser-aller, doit venir s'ajouter la qualité du service :

- approvisionnement régulier ;
- capacité de répondre immédiatement à la demande ;
- suivi personnel des affaires par le responsable export concerné.

Le point essentiel était de pouvoir maîtriser pleinement toutes les étapes de la production, du traitement et de l'acheminement. C'est ainsi qu'il a été mis en place un réseau d'éleveurs liés à l'entreprise par un contrat d'intégration. L'importance de leur cheptel, de 20.000 à 200.000 poulets, soit un ensemble de 9.000.000 de poussins en cycle permanent sur 400.000 m² de poulailler, garantit une régularité dans la qualité et l'approvisionnement.

La production de 200.000 poulets par jour est prise en charge par les quatre centres d'abattages occupant 500 personnes de la société Doux et répartis sur toute la Bretagne.

LAITERIE MODERNE DU TREGOR

SA Négobœureuf



Une organisation au service de l'agriculture.
Des magasins nego-service ouverts à tous.

Elle s'Vire

VIRLUX

Une gamme complète de produits laitiers de qualité.

S.A. NEGOBOEUREUF - LAITERIE MODERNE DU TREGOR 22260 PONTRIEUX tél : (96) 43.60.89
Magasins Nego-Service à Pontrieux (tél (96) 43.60.89) - Plouguireau (tél (98) 67.72.69) - Vieux-Bourg (tél (96) 32.85.20)

tous
les produits
de dinde

FRAIS & CONGÈLES
ROTIS
ESCALOPES
PAUPIETTES...

DISTRIBUTION :
GROSSISTES, COLLECTIVITÉS
GRANDES SURFACES
EXPORT (agrée CEE)

AGREMENTS : 22.17 A - 22.17 AH
PRODUCTION : S.A. VOLRIDOR
22210 PLÉMET (France)
tél (96) 28.60.18 + telex VOLRI 950468 F

SERVICE COMMERCIAL : La Gallote
16, rue j. sauveur - 35100 RENNES
tél (99) 79.51.13 +
telex 740115 GALLOTE-RENNE

SERUPA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS D'UNITÉS DE PRODUCTION ANIMALE

route de Rennes. 22230 - MERDRIGNAC B.P. N°10 Tél. (96) 28. 41. 61

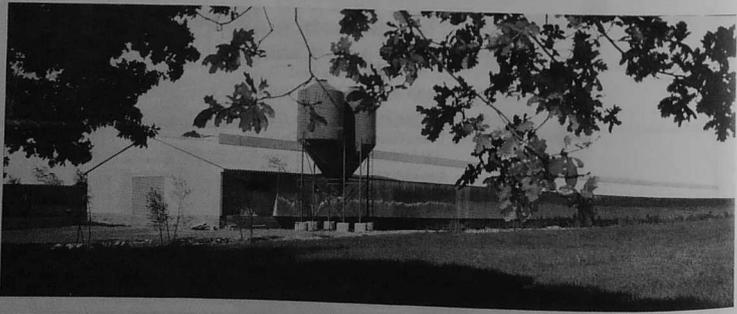
Constituée par les Ets Hamon, la Société SERUPA exerce ses activités dans le secteur productions animales.

Résultat de 15 années d'expérience et d'une étroite collaboration avec des éleveurs aux méthodes d'avant-garde, Chambres d'Agriculture, Firmes d'Aliments du bétail, Coopératives, Organismes professionnels, la compétence de la Société SERUPA est aujourd'hui reconnue par tous.

Ses connaissances touchent à des domaines aussi variés que la zootechnie, la construction, la mécanique, le management et la gestion. Toutes ces disciplines en effet, entrent en jeu lors de la conception, de la réalisation et du fonctionnement d'une unité de production animale.

Société à service complet, la SERUPA vous assure :

- la conception de projets répondant à vos exigences,
- la collaboration d'un personnel très qualifié,
- la coordination des divers spécialistes,
- la sélection d'équipements adaptés à vos besoins,
- le montage de tout ou partie de votre projet,
- le fonctionnement de votre unité de production,
- un service après-vente irréprochable.



LES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DANS LE DÉPARTEMENT DES
CÔTES
DU NORD

**LES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DANS LE DÉPARTEMENT
DES COTES-DU-NORD**

SOMMAIRE

	Pages
— AVANT-PROPOS	21
— PRESENTATION DU DEPARTEMENT	23
— ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES SERVICES EXTERIEURS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE	29
— LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE :	
● PRESENTATION ET ORGANISATION DES SERVICES	33
● LES ACTIONS SPECIFIQUES :	
— LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES	38
— L'ALIMENTATION EN EAU	43
— L'AMELIORATION DES STRUCTURES FONCIERES ET AGRICOLES	48
— L'AMENAGEMENT RURAL ET LE CADRE DE VIE	52
— LES AUTRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RURAL	54
— L'AMENAGEMENT FORESTIER	56
— LA PECHE ET LA CHASSE	58
— L'ORGANISATION ECONOMIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES	61
— LES SERVICES D'AGRONOMIE ET LA FORMATION DES HOMMES	70
— LA CIRCONSCRIPTION DES HARAS DE LAMBALLE	73
— LE SERVICE DE LA REPRESSION DES FRAUDES ET DU CONTROLE DE LA QUALITE	75
— LE SERVICE DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLES	77
— LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES	79

AVANT- PROPOS

par M. Georges BADAULT
Préfet des Côtes-du-Nord

Première activité économique du département des Côtes-du-Nord, et de loin, l'Agriculture, à partir d'une situation générale médiocre, a connu au cours des vingt dernières années un développement considérable qui la situe, pour plusieurs de ses composantes, dans les tout premiers rangs au plan national.

Dû à l'esprit d'initiative et d'entreprise des responsables des organisations agricoles, ce résultat a été obtenu avec le concours des Pouvoirs publics et l'aide constante des services départementaux relevant du Ministère de l'Agriculture.

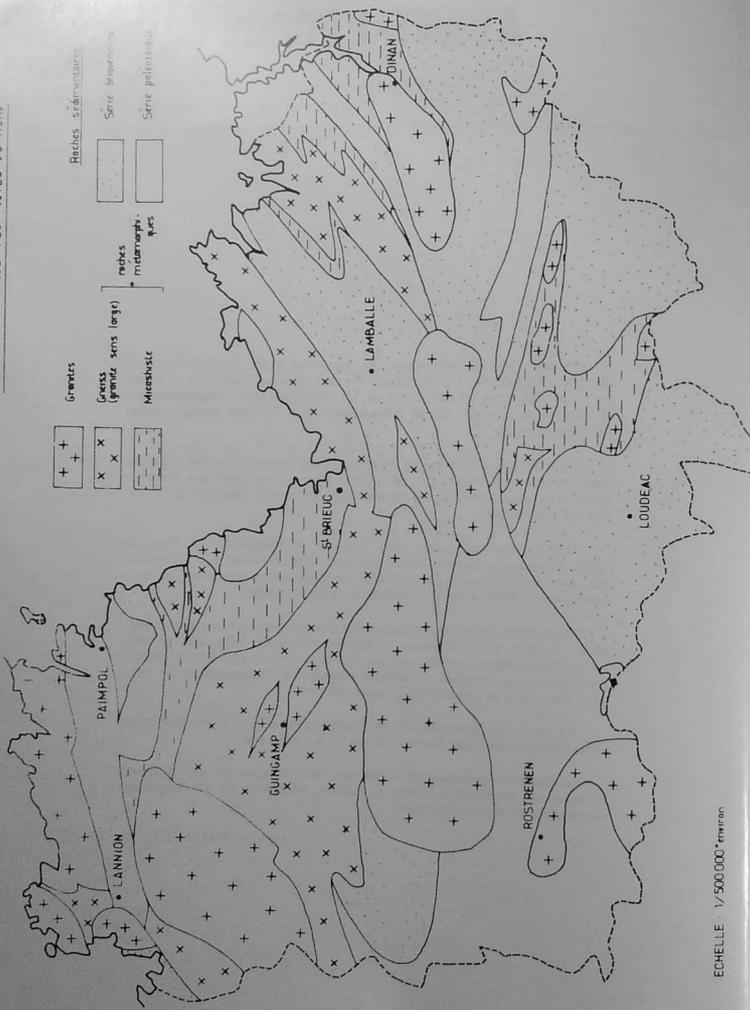
Ces services sont placés sous l'autorité de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture qui, avec ses collaborateurs, a élaboré cette plaquette présentant les multiples aspects d'une activité essentielle pour la vie locale :

Préparation des projets d'équipements, programmation, assistance technique, contrôle des installations, animation et conseils, telles sont en effet les principales actions menées par une Direction dont le rôle interministériel est d'autant plus accentué qu'elle doit participer à l'aménagement du territoire rural et à la protection du cadre de vie.

La Direction départementale de l'Agriculture ne peut y parvenir qu'en concertation étroite avec les élus locaux et la profession.

Le présent « document de référence » devrait apporter une meilleure connaissance des données locales, et partant, contribuer au développement harmonieux de notre département.

Georges BADAULT.



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

par Robert ROHON
Ingénieur des Travaux Agricoles

CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

• CARREFOUR NORD DE LA BRETAGNE

Enchassé entre les trois autres départements bretons, le département tourne vers le Nord une façade maritime découpée où alternent à l'Est, grandes plages de sable fin et falaises impressionnantes comme celles du Cap Fréhel ou de la pointe d'EROUY et à l'Ouest, criques et promontoires rocheux entaillés par les grandes rias du Trieux, du Jaudy et du Léguer.

La superficie du département est de 6 996 kilomètres carrés, dont 8 d'îles et d'îlots.

• RELIEF USE MAIS VARIE

Le territoire du département est un fragment du massif armoricain usé par l'érosion. L'altitude moyenne est de 100 mètres et quelques points seulement dépassent 300 mètres (Bel Air, Menez-Brez).

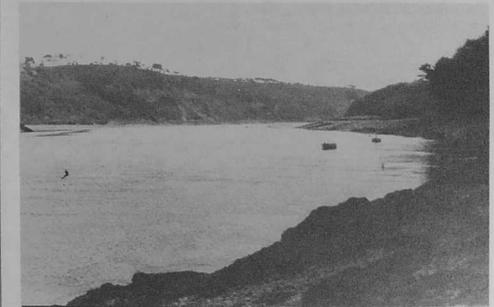
• RESEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE, MAIS NATURELLEMENT INSUFFISANT

Le réseau hydrographique est caractérisé par de nombreux et courts ruisseaux et rivières à faible débit. Ils prennent naissance dans la partie centrale la plus élevée du département (LANDES DES MONTS D'ARREE et du MENE) et s'écoulent dans de profondes vallées débouchant dans la Manche par de larges estuaires ou dans l'Atlantique après avoir traversé le Morbihan.

Le développement remarquable de l'hygiène et de l'équipement sanitaire domestique, tant dans l'habitat urbain que rural, l'expansion du tourisme sous toutes ses formes, l'accroissement considérable de l'éle-



PLOEZAL — Château de la Roche-Jagu.

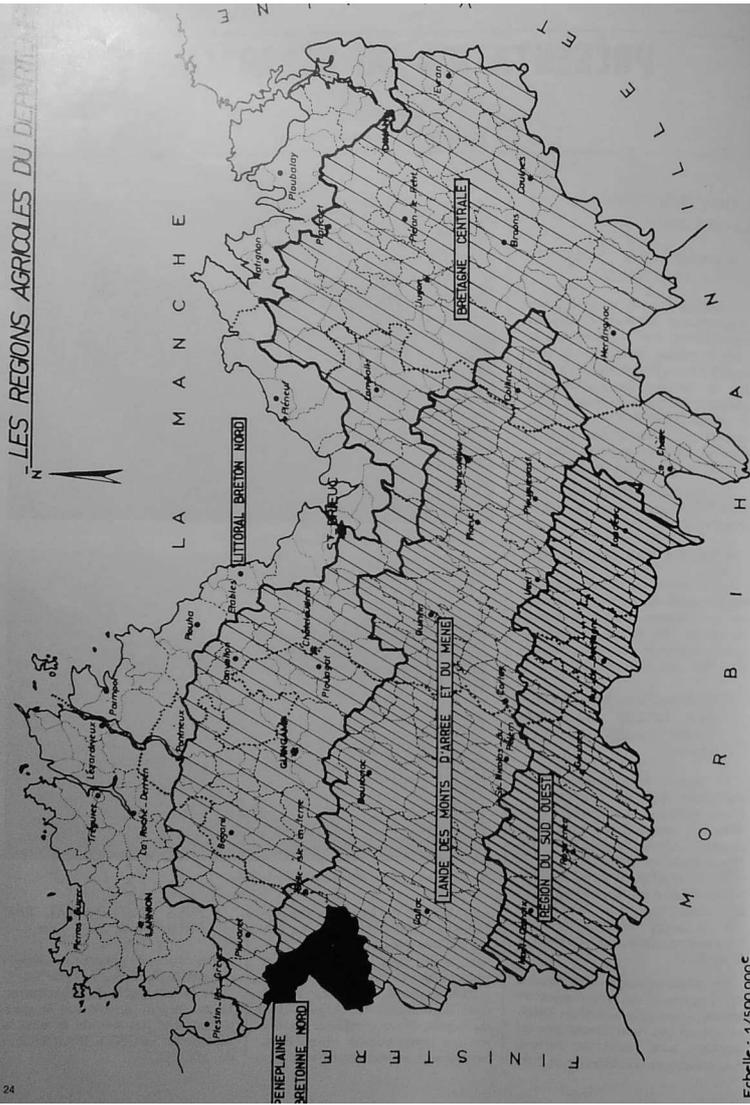


Ria du Trieux vue du château de la Roche-Jagu.

• SOLS EN GENERAL PEU PROFONDS

vage intensif des ports et des voillies ont créé des besoins en eau qui ne sont plus couverts par l'utilisation des eaux superficielles. Un programme de retenues d'eau à grande capacité, en partie réalisé avec les barrages de l'Arguenon et du Gouët, devra compléter les ressources hydrauliques disponibles, notamment en période estivale.

Les sols sur granites et dérivés du granite occupent environ 60 % de la surface totale du département. Ils constituent, notamment la grande majorité des sols de la zone la plus élevée (MONTS D'ARREE et du MENE).



Echelle : 1/500 000^e

Les sols sur schistes s'étendent sur les 40 % restants du territoire. Ils concernent essentiellement la région Sud-Ouest du département et ils donnent des terres argileuses profondes, convenant particulièrement à la prairie et aux céréales.

• REGIONS AGRICOLES DE MOINS EN MOINS DIVERSIFIEES

A l'origine, les régions agricoles du département ont été délimitées d'après les caractéristiques des terres, la nature et l'importance de leurs principales productions. Pour ce dernier critère, cette délimitation est largement dépassée, en raison surtout de l'intensification générale des productions animales hors sol (porcs, volailles et même jeunes bovins) mais aussi du développement des techniques culturales récentes (cultures sous abri et tunnel, irrigation par aspersion, utilisation intensive des engrais, cultures nouvelles du maïs, mécanisation spécialisée, remembrement, etc...)

CLIMAT

L'Océan Atlantique et à un moindre degré La Manche, pourtant côtière conditionnent le climat « tempéré » du département malgré la « barrière » assez basse toutefois, des Monts d'Arrée et des Montagnes Noires, ceinturant le bassin de CHATEAULIN.



GUINGAMP — Maison de la Duchesse Anne.

GUINGAMP — Place du Centre — La Fontaine.



Les eaux océaniques relativement tièdes, connaissent en général, une forte évaporation qui donne à la Bretagne certaines conditions climatiques particulières : saisons relativement peu marquées, humidité assez forte, mais répartie sur un grand nombre de jours de pluie.

Les variations locales pluviométriques du département sont directement liées à la présence des Monts d'Arrée et du Ménez, qui arrêtent une grande partie des masses nuageuses en provenance de l'Atlantique poussées presque constamment par des vents venant du Sud-Ouest. La pluviométrie moyenne annuelle décroît des hauteurs vers la côte.

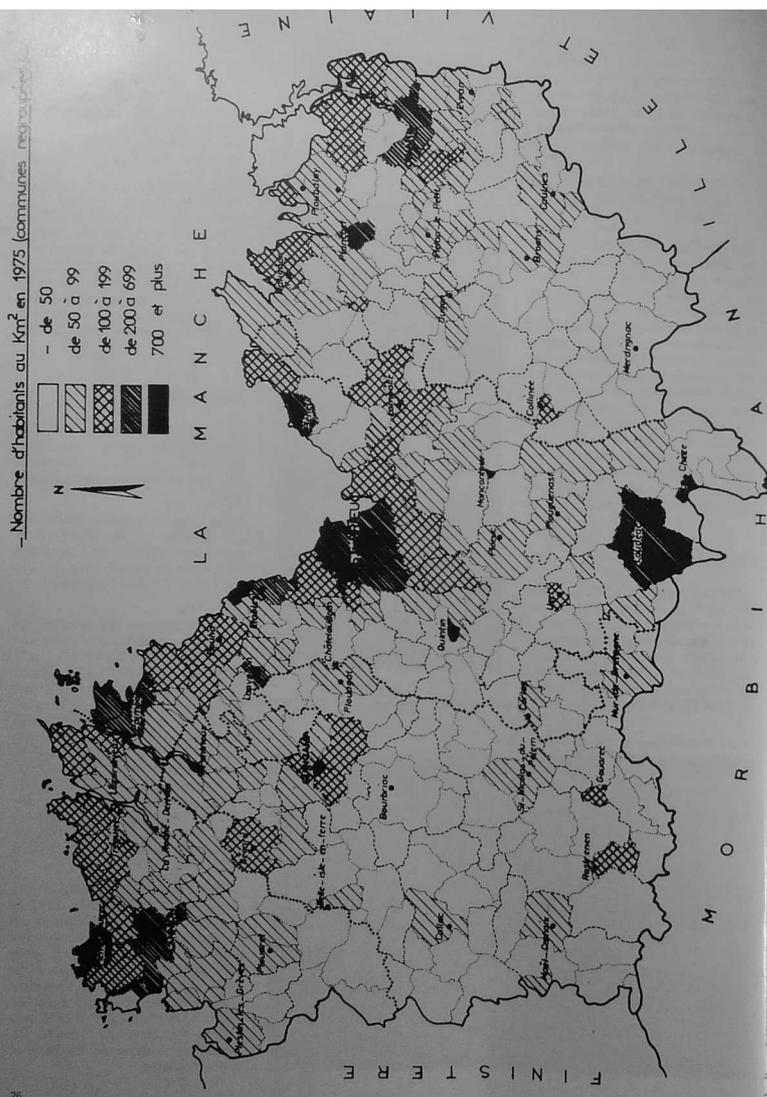
POPULATION

La population totale s'élevait en 1975 selon les données du dernier recensement à 521 229 habitants dont 395 355 vivant en milieu rural.

Sur une population active de 201 260 habitants soit 38,4 % de la population totale, les actifs agricoles au nombre de 51 845 représentaient encore 25,8 % de la population active.

La diminution du nombre de naissances commence à se faire sentir dans la classe de 0 à 14 ans, tandis que la classe de 15 à 24 ans continue à bénéficier de l'accroissement des naissances qui avait marqué la fin de la guerre 1939-1945 mais il est vraisemblable que cette classe d'âge sera touchée dès 1981 (date probable du prochain R.G.P.). La population correspondant aux classes en activité continue à décroître régulièrement, notamment dans le secteur agricole (8 000 exploitations de moins entre 1970 et 1977).

Par contre, la population des classes d'âge de la retraite continue à progresser. Cette croissance régulière est due, non seulement aux meilleures conditions de vie générale en France, mais aussi à un solde migratoire positif important, concernant les personnes âgées de 55 à 69 ans entre 1968 et 1975, nettement plus élevé que dans les départements voisins du Finistère et d'Ille-et-Vilaine.



— Nombre d'habitants au km² en 1975 (communes non recensees)

Les trois arrondissements ayant des accès maritimes, voient leur population progresser depuis 1968.

GUINGAMP, seul arrondissement « non côtier » couvrant d'ailleurs une bonne partie des Landes des Monts d'Arrée et du Méné voit sa population diminuer de 3,2 % malgré un accroissement de 2 000 habitants dans le canton de GUINGAMP, ce qui accentue encore la dépopulation continue du Sud-Ouest du département due pour une grande part, à l'exode rural des petits exploitants.

L'évolution de la population totale par groupe socio-professionnel a fortement varié pour les agriculteurs et salariés agricoles et les ouvriers, moins dans les autres catégories, comme le montre le tableau ci-dessous :

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	1962	1968	1975
Agriculteurs et salariés agricoles	49,2	40,6	25,8
Patrons, professions libérales, cadres supérieurs	14,0	14,1	14,3
Cadres moyens et employés	10,0	14,4	22,2
Ouvriers et manœuvres	19,7	24,3	30,7
Personnel de service et autres catégories	7,2	6,6	6,9

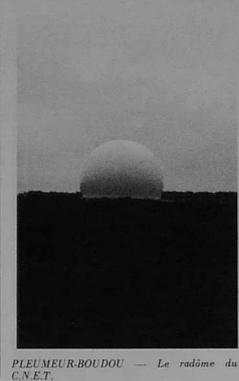
ACTIVITES

I — L'INDUSTRIE

Le secteur industriel comptait environ 51 000 emplois en 1975 dont 20 000 dans le bâtiment et les travaux publics, alors que le secteur tertiaire du commerce et des services, représente à lui seul, près de 99 000 emplois dont 23 000 pour le commerce, les banques et les assurances.

1 158 établissements industriels et commerciaux occupaient plus de 10 salariés en 1976.

La plus grande partie des établissements industriels et commerciaux sont situés au-dessus d'une ligne DINAN-LAMBALLE-GUINGAMP et LANNION, défavorisant encore plus l'emploi dans le reste du département.



PLEUMEUR-BOUDOU — Le radôme du C.N.E.T.

II — L'AGRICULTURE

Elle représente 26 % de la population active totale du département, mais est dominante dans tous les cantons ruraux et particulièrement dans deux zones :

- a) Les MONTS D'ARREE avec un maximum dans les cantons de BOURBRIAC (60,1 %), CALLAC (58,7 %), MAEL CARHAIX (57,9 %), ST-NICOLAS-DU-PELEM (58,7 %).
- b) LE MENE avec un pourcentage élevé dans les cantons de MERDRIGNAC (55,6 %) et PLOUGUENAST (52,8 %).

Les cantons côtiers enregistrent les plus bas taux de population active agricole notamment les cantons de ST-BRIEUC, ETABLES-SUR-MER, LANNION, PERROS-GUIREC avec un maximum de 34 % dans le canton de MATIGNON où les productions intensives hors sol de porcs et volailles sont de loin, les plus importantes au plan départemental.

De 47 923 en 1963 pour arriver à 40 000 en 1970 (recensement général de l'Agriculture) le nombre d'exploitations agricoles tourne autour de 32 000 depuis 1975. Cette stabilisation demande à être confortée par le recensement général de l'agriculture qui devrait être réalisé en 1979-1980.

On constate une stagnation du nombre de jeunes chefs d'exploitations (2 700 de moins de 35 ans en 1977) et une augmentation continue du nombre de chefs d'exploitation âgés de 45 à 59 ans (16 818 en 1977). La régression du nombre de chefs d'exploitation âgés de plus de 60 ans est normale en raison des départs en retraite, facilités par l'octroi de l'indemnité viagère de départ et la diminution même du nombre d'exploitations.

La proportion des exploitations de retraités agricoles de complément et éventuellement des élevages hors sol de petite taille mais à production intensive augmente régulièrement en-dessous de 1 ha.

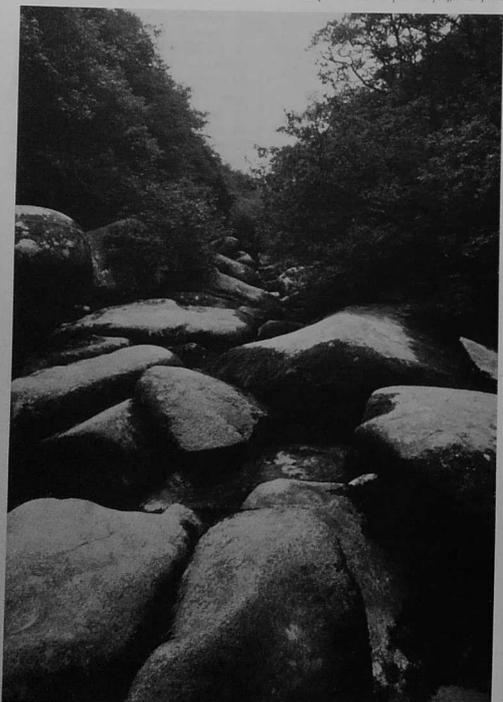
De 1 à 21 ha, le pourcentage du nombre d'exploitations décroît régulièrement dans toutes les catégories de taille, mais moins sensiblement toutefois entre 10 et 20 hec-

LANNION a drainé autour des installations de télécommunications de PLEUMEUR-BODOU une quinzaine d'entreprises électroniques qui ont contribué au redressement spectaculaire de cette région. La métallurgie est surtout concentrée à ST-BRIEUC. L'industrie agro-alimentaire et de fabriques d'aliments du bétail se répartit surtout entre GUINGAMP, LOUDEAC et DINAN. La broserie est concentrée à ST-BRIEUC qui est le deuxième centre mondial de la broserie-pinceauterie après NUREMBERG.

En résumé, l'activité industrielle des Côtes-du-Nord est assez faible dans le secteur secondaire, en raison du grand nombre de petites entreprises occupant moins de 50 salariés, sauf dans les domaines électrique et agro-alimentaire.



ERQUY — Le Cap et la plage du port.



Chaos de Toul Goullec sur la rivière Le Blavet.

tares. Cette diminution se fait au profit exclusif des exploitations de 20 ha et plus, car la superficie agricole utile totale du département n'a pas varié sensiblement. L'âge des exploitants, les moyens financiers insuffisants ont été les causes principales de la disparition de ces exploitations.

La main-d'œuvre agricole familiale ou non a suivi une courbe descendante dans ses effectifs, en raison de la diminution du nombre d'exploitations, mais aussi du fait que la productivité des nouvelles techniques et moyens agricoles s'est constamment développée à son détriment. Ces progrès ont naturellement eu les mêmes effets sur les effectifs de salariés agricoles.

III — LE SECTEUR TERTIAIRE

Les activités commerciales et tertiaires (magasins à grande surface, banques, etc...) se sont développées dans les villes : ST-BRIEUC, DINAN, GUINGAMP, LOUDEAC et LANNION. Ces agglomérations drainent la majeure partie des consommateurs du département à l'occasion des marchés hebdomadaires heureusement maintenus.

Enfin le département connaît une intense activité touristique liée notamment à sa façade maritime où se sont implantées des stations balnéaires renommées et nombreuses (EROUY, PLENEUF-VAL-ANDRE, SI-QUAY-PORTRIEUX, PERROS-GUIREC, TREGASTEL, TREBEURDEN, etc...). La population de certaines de ces agglomérations atteint en été 10 fois et plus la population permanente ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'accueil et d'infrastructure.

Depuis quelques années on assiste également à un développement du tourisme intérieur de plus en plus prisé par les vacanciers.

ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES EXTÉRIEURS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Un décret du 14 mars 1964 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et dans les circonscriptions d'action régionale prévoyait le regroupement de certains services départementaux des Administrations civiles de l'Etat. C'est en application de ce texte que le décret du 26 mars 1965 a créé dans chaque département une Direction départementale de l'Agriculture.

Pratiquement, la Direction départementale de l'Agriculture regroupe :

- en totalité les attributions de l'ancien service du génie rural
- en partie celles de l'ancien service agricole à l'exclusion des problèmes d'enseignement confiés au service de l'agronomie.
- en partie celles de l'ancien service des Eaux et Forêts à l'exception de la gestion des forêts soumises au régime forestier confiée à l'Office national des forêts.

Les autres services sont constitués par :

- la Direction des services vétérinaires
- la circonscription des Haras
- le service de la répression des Fraudes et du contrôle de la qualité
- le service départemental du travail et de la protection sociale agricole
- le service de l'agronomie.

Ces services dits « rattachés » sont indépendants de la Direction

départementale de l'Agriculture pour la mise en œuvre des missions spécifiques qui leur sont propres, tout en étant liés à elle pour l'aider à mettre en œuvre la politique agricole au niveau départemental.

Correspondant unique auprès du Préfet pour toutes les affaires rele-

vant du Ministère de l'Agriculture, le Directeur départemental de l'Agriculture en sa qualité d'ordonnateur secondaire assume auprès des services rattachés un rôle de direction et de coordination pour tout ce qui concerne le domaine financier.



Commune de QUINTIN — « Menhir ».

**LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
DES COTES-DU-NORD**

I - PRÉSENTATION ET ORGANISATION DES SERVICES

par Henry ADAM
Directeur Départemental de l'Agriculture

POURQUOI LA D.D.A. ?

Le département des Côtes-du-Nord, comme d'autres départements bretons a vu son agriculture se développer très rapidement depuis une vingtaine d'années dans le même temps qu'un effort considérable était accompli : plus de 200 000 000 F d'équipements collectifs, relevant du Ministère de l'Agriculture et 150 000 000 F d'investissements individuels au seul titre des bâtiments d'élevage ont été réalisés en moyenne chacune de ces dernières années.

Cet effort d'équipement et de modernisation assez extraordinaire a été accompli grâce à l'aide financière de l'Etat et du département, permettant de combler le retard constaté par rapport à d'autres régions, mais également grâce au dynamisme et à l'esprit d'entreprise des hommes, qu'ils soient chefs d'entreprises agricoles ou responsables de collectivités locales.

La Direction départementale de l'Agriculture est chargée de mettre en œuvre, au service des exploitations agricoles et des collectivités locales, cette politique de modernisation et de développement :

- programmation des équipements,
- étude des programmes de travaux,
- instruction des dossiers de financement,
- demandes de subvention,
- réalisation des équipements,
- gestion des ouvrages réalisés...

Tels sont là quelques-uns des axes essentiels du travail confié à la D.D.A.

Ses structures bien sûr ont évolué dans le temps et s'efforcent par une adaptation permanente, de répondre

à ce qui est demandé à un service public.

La Direction départementale de l'Agriculture, placée comme les autres services sous l'autorité directe du Préfet est logée dans un bâtiment construit par le département à proximité immédiate de la préfecture, au centre ville.

Son effectif comporte, outre les agents du Ministère de l'Agriculture, des agents départementaux mis à sa disposition par le Conseil Général soucieux de contribuer au développement agricole et rural du département.

LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

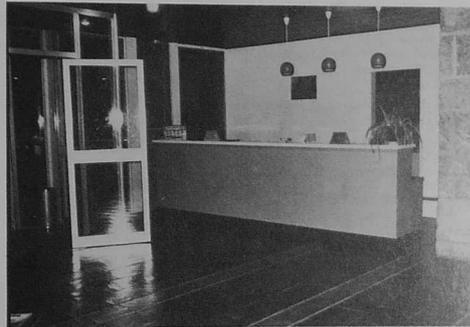
Dans le secteur de la modernisation des exploitations agricoles et de la transformation des produits, la D.D.A. dispose d'un service spécialisé placé aujourd'hui sous l'autorité d'un ingénieur d'agronomie.

Si l'aide accordée par l'Etat au financement des bâtiments d'élevage a tendance maintenant à diminuer, par contre la mise en œuvre des plans de développement, dans le cadre de la politique communautaire, requiert de plus en plus de temps et d'attention de la part de ce service (environ 400 installations de jeunes par an dans le département, vraisemblablement 200 plans de développement étudiés en 1978).

Ce service est donc un service essentiel de la D.D.A. ; il est en relations fréquentes avec les établissements publics du type F.O.R. M.A., O.N.I.B.E.V. ainsi qu'avec la Direction de la production et des marchés au Ministère de l'Agriculture. Il assure la représentation du Ministère auprès du monde agricole.

Cependant et contrairement à ce que l'appellation D.D.A. pourrait laisser entendre, ce service ne représente en effectifs et en volume d'opérations qu'une part de la Di-

Direction départementale de l'Agriculture : hall d'accueil.



... départementale dont les actions consistent également :

LES EQUIPEMENTS PUBLICS RURAUX

Tout l'équipement des collectivités locales (communes rurales) a nécessité et nécessite encore les moyens :

- d'un service consacré à l'alimentation en eau potable,
- d'un service spécialisé dans la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées. Il comprend également une cellule d'étude consacrée à l'électrification rurale ; le renforcement des réseaux vieillissants le justifie largement. La tâche est menée conjointement avec la Direction départementale de l'Équipement et E.D.F., l'interlocuteur essentiel étant le Syndicat départemental d'électrification rurale.

Plus récemment l'irritant problème causé par la collecte et l'élimination des ordures ménagères a entraîné la constitution d'un service chargé plus particulièrement de cette tâche.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE VIE COMMUNALE

Le développement des infrastructures essentielles, l'équipement progressif des communes rurales en eau et en assainissement, ont permis aux maires d'orienter aussi leurs investissements vers des structures d'accueil permettant un meilleur cadre de vie pour la population concernée : foyers ruraux, salles des fêtes, aménagement des places, plans d'eau...

Un effort tout particulier a été consacré par le Commissaire à la rénovation rurale à ces actions dont une partie est mise en œuvre par le service aménagement rural de la D.D.A.

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

A côté de la modernisation des exploitations agricoles, du dévelop-

pement agro-alimentaire, de l'équipement de base des collectivités locales, il convient de ne pas oublier la meilleure utilisation et la gestion des ressources naturelles :

- le sol,
- l'eau,
- la forêt.

L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU SOL

La D.D.A. participe à l'élaboration des P.O.S. incombant à la D.D.E., plus récemment, elle s'attache à la mise en œuvre des zones d'environnement protégées qui devraient permettre de doter un certain nombre de communes du département de documents d'urbanisme nécessaires, mais relativement simples et d'une mise en œuvre rapide.

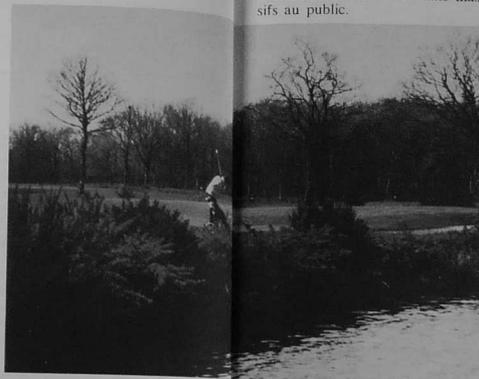
Les problèmes de construction ou d'urbanisation peuvent souvent être étudiés conjointement avec l'aménagement foncier de base que constitue le remembrement et qui intéresse évidemment au premier chef, l'Agriculture. Bientôt 250 000 ha seront remembrés dans le département, soit la moitié de la surface agricole utile (500 000 ha). Cet aménagement souvent décrié et fort injustement intéressé au premier chef les exploitants agricoles qui y voient le moyen de rendre plus rationnelles leurs exploitations, d'obtenir des gains de temps appréciables, de réduire leurs dépenses d'énergie ; en outre, les maires peuvent constituer des réserves foncières fort utiles pour leurs aménagements publics, leurs projets de construction, leurs terrains de sports, etc...

Bien entendu, le remembrement est également nécessaire à l'occasion d'ouvrages publics, qui, sinon occasionneraient de graves dégâts à l'agriculture locale (routes express, aérodromes).

LA GESTION DE LA FORET PRIVEE

La gestion de la forêt privée (il existe peu de forêts soumises au régime forestier dans le département : 3 303 ha) relève du centre régional de la propriété forestière à

l'échelon régional, placé sous la tutelle du service régional d'aménagement forestier, et sur le plan local le contrôle des opérations de gestion ou d'investissement est assuré par les agents forestiers de la D.D.A.



Récemment, le département a envisagé de se porter acquéreur là où il le pourrait, de surfaces boisées, de manière à conserver si possible un taux de boisement en feuillus suffisant et à ouvrir certains massifs au public.

LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

Le département est bien pourvu en rivières dont certaines sont de qualité excellente et classées en première catégorie (à l'ouest du département).

La connaissance des ressources en eau, les caractéristiques des cours d'eau, l'observation de la qualité des eaux, la lutte contre la pollution, les autorisations de puisage et de déversement font partie au niveau local, des tâches de la Direction départementale de l'Agriculture pour ce qui est des eaux non domaniales, c'est-à-dire la très grande partie des cours d'eau du département.

Syndicat d'Équipement du canton d'ETABLES-SUR-MER
Vues du Golf public des Ajoux d'Or.



Il y a donc là unité d'action et d'intervention puisque la police des eaux est assurée par le même service qui a à intervenir dans la plupart des rejets (eaux usées d'agglomérations, eaux usées d'industries agricoles et alimentaires). Le service chargé de cette fonction intervient pour le compte du Ministère de l'environnement comme pour la chasse et la pêche.

L'équilibre des ressources et des besoins en eau, la recherche des solutions les meilleures pour satisfaire ces besoins, la prévision de l'évolution de ceux-ci, le conseil aux utilisateurs, tout cela correspond à l'activité de nombreux agents de la D.D.A. qu'il a paru difficile de regrouper dans une seule unité et qui sont donc répartis dans différents services tels que : distributions d'eau potable, gestion de l'eau, assainissement et contrôle des stations d'épuration des eaux usées.

A ce dernier égard, il faut souligner que dans les Côtes-du-Nord, le Conseil Général a décidé en liaison technique et financière avec l'agence de bassin de créer un service de contrôle et d'assistance aux collectivités pour leurs stations d'épuration d'eaux usées, et ce service a été placé à la D.D.A. sous le contrôle des ingénieurs de cette direction.

Dans le même ordre d'idée, la gestion et l'exploitation des barrages créés par le département pour assurer à long terme l'alimentation en eau potable des agglomérations face à l'insuffisance des ressources en eaux profondes, relèvent d'agents techniques départementaux placés sous l'autorité d'un ingénieur du génie rural à la D.D.A.

ORIGINAL :

LA DELEGATION AUX TRAVAUX SANITAIRES

Enfin, un technicien de la D.D.A. consacre toute son activité à l'exécution de ce que l'on appelle la délégation aux travaux d'équipement sanitaire et social. 13 départements en France ont vu cette mission confiée par le Ministère de la Santé à la direction départementale

de l'Anjou et les Côtes-du-Nord sont dans ce groupe.

L'équipement du département était la aussi fort en retard. Des investissements considérables ont été entrepris et ne sont pas encore terminés; l'assistance technique dont la direction départementale des affaires sanitaires et sociales avait besoin est donc assurée par la D.D.A.

EN GUISE DE CONCLUSION :

Importance des investissements réalisés, diversité des tâches, évolution rapide de celles-ci, contribution importante du département à l'effort de modernisation de l'Agriculture et des collectivités, caractère interministériel des agents du Génie rural des eaux et des forêts: Agriculture, Environnement, Délégation à l'Aménagement du Territoire (par le biais de la rénovation rurale) c'est pour le compte de ces divers ministères ou organismes que la D.D.A. intervient.

Missions d'études, de conception, d'assistance, de gestion, toutes ces fonctions existent à la D.D.A.

Face à cette diversité, une constante demeure: l'Ingénieur, le technicien, le rédacteur sont confrontés quotidiennement à des problèmes concrets, leur activité répond à une demande précise; elle est sanctionnée par le jugement porté par l'agriculteur, la profession agricole, l'Élu.

La tâche est lourde, le travail est exigeant, mais le sentiment de contribuer dans une certaine mesure à l'évolution d'une région et à l'amélioration des conditions de vie des habitants de celle-ci constitue en définitive la meilleure sanction de l'effort accompli.

SANT-BRIEUC: Hôpital de la Beauchère.



D.D.A.: bureau d'études.



ORGANIGRAMME

I.C., D.D.A. :
— Ingénieur ou Ingénieur en Chef adjoint

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER :
— Administration générale
— comptabilité

SERVICE STATISTIQUE

SERVICE DES AMENAGEMENTS FONCIERS ET COMMUNAUX :
— Améliorations des structures foncières
• remembrement et travaux connexes au remembrement
• indemnités viagères de départ, cumuls d'exploitation, échanges amiables des terres agricoles, S.A.F.E.R.
— assainissement et drainage des terres agricoles
— aménagements touristiques et communaux
— voirie rurale

SERVICE DES TECHNIQUES SANITAIRES ET BATIMENTS :
— Assainissement des agglomérations
— Assistance technique aux exploitants de stations d'épuration
— Electrification rurale
— Délégation aux travaux d'équipement sanitaire et social
— Equipements vétérinaires de l'enseignement agricole et des autres services du Ministère de l'Agriculture

SERVICE DES ADDUCTIONS D'EAU

SERVICE DE LA PRODUCTION ET DES INDUSTRIES AGRICOLES :
— industries agro-alimentaires
— production (structures et moyens)
— orientations économiques
— conjoncture (organisation de la production)
— constructions rurales

SERVICE HYDRAULIQUE ET FORESTIER :
— mise en valeur forestière, réglementation des boisements
— aménagement hydraulique
— chasse, pêche
— police des eaux

SERVICE DES ETUDES D'AMENAGEMENT RURAL ET D'INFRA-STRUCTURE :
— études d'aménagement rural
— plans d'occupation des sols, contrats de pays, etc...
— inventaire et gestion des ressources en eau
— collecte et traitement des ordures ménagères

II - LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

A - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

I - Évacuation et traitement des eaux usées des communes rurales

par Denys VIGOUROUX
Ingénieur du génie rural
des eaux et des forêts

L'évacuation et le traitement des eaux usées tant domestiques qu'industrielles revêt un caractère prédominant dans le Département des Côtes-du-Nord compte tenu notamment de son importante vocation touristique, conchylicole et piscicole.

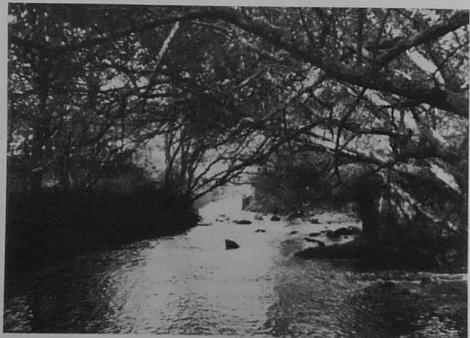
Le littoral maritime s'étend sur toute la limite nord du département. Il est caractérisé par une côte rocheuse comportant des estuaires escarpés (abers ou rias où pénètre profondément la mer) et coupée de nombreuses plages de sable fin. Formant un ensemble de sites privilégiés pour la vie balnéaire, il attire de très nombreux touristes en période estivale.

La baignade et les activités de pêche prédominent dans certaines stations particulièrement renommées (PLÉNEUF-VAL-ANDRE, ST-OUAY-PORTRIEUX, PER-ROSGUIREC, etc.). La conchyliculture et l'aquaculture prennent une place considérable sur certaines baies sableuses telles que l'anse de ST-JACUT, la baie de la Fresnaie, la baie de ST-BRIEUC ou dans les estuaires (Trioux, Jaudy, etc.). Tout le reste du littoral est intéressé par la pêche à pied ainsi que par la navigation de plaisance et la pêche côtière.

Le traitement des eaux usées de cette zone littorale doit tenir compte des très importantes variations brutales de charges de pollution provoquées par l'afflux des touristes en période de vacances, des autres usages liés à la pêche et à l'élevage des coquillages et doit donc faire l'objet d'investissements spécifiques



Rivière Le Blouet.



Rivière Le Trioux à PLESIDY.

adaptés tant à ces variations de charges qu'à l'état de pollution et au besoin de protection des différents secteurs. Selon les cas, ces traitements doivent être complétés par une désinfection lorsque l'usage du milieu le justifie en l'absence d'une dilution suffisante des effluents épurés.

Les zones sensibles sont principalement constituées par la baie de ST-BRIEUC et l'estuaire de la Rance qui correspondent à la zone d'action renforcée définie par le groupe de travail constitué par le comité de bassin « Loire-Bretagne » où un traitement de niveau élevé doit être généralement envisagé.

Toutes les rivières et cours d'eau du département ont vocation à la pêche des salmonidés et fréquemment à des prélèvements pour l'alimentation en eau potable compte tenu de l'infrastructure granitique du sous-sol qui limite les possibilités d'approvisionnement par eaux souterraines. Elles sont ainsi toutes classées en objectif de qualité élevé.

L'ensemble des bassins versants a été classé par ordre d'urgence d'intervention. Sont notamment concernés en priorité les bassins versants des retenues d'eau potable. Les niveaux de traitement sont fixés en fonction :

- de l'objectif de qualité assigné au cours d'eau récepteur,
- du pouvoir auto-épuration du milieu récepteur qui dépend de la pollution déversée et du nombre de rejets successifs dont il est l'objet.

La population rurale concernée par un assainissement collectif pour les besoins fixés à l'horizon 1985 peut être estimée à 250 000 habitants sédentaires et à 248 000 habitants saisonniers, ces derniers étant groupés en grande majorité le long du littoral.

A la pollution relevant des usages domestiques, il faut ajouter celle des industries réparties sur le territoire rural du département et constituées essentiellement par des établissements agro-alimentaires. La pollution des industries susceptibles d'être raccordées à un réseau collectif d'assainissement communal peut être assimilée à celle d'une population équivalente de 428 000 habitants.

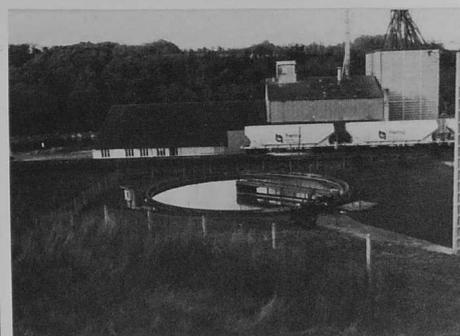
Dans le département, l'existence sur tout le territoire de nombreux exutoires pour l'évacuation des eaux pluviales entraîne généralement pour chaque commune le choix d'un assainissement de type séparatif.

SITUATION DES EQUIPEMENTS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Jusqu'en fin du V^e plan, les travaux d'assainissement ne constituaient pas encore, dans l'ensemble,



Syndicat de la Rive — Bassin d'aération de la station d'épuration.

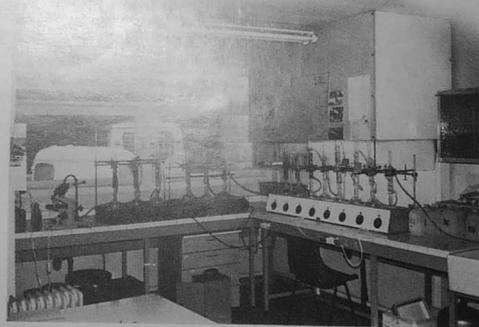


Syndicat de la Rive — Clarificateur de la station d'épuration.

la préoccupation majeure des municipalités. La priorité était donnée à l'alimentation en eau potable. A la suite de l'effort très substantiel fait ces dernières années pour développer les réseaux de distribution d'eau des communes rurales dans les Côtes-du-Nord, la demande s'est, à partir de 1970, très fortement accentuée. On peut estimer à l'heure actuelle, que la plupart des communes où se trouvent des agglomérations dépassant 300 habitants sollicitent la mise en place rapide d'un réseau d'évacuation d'eaux usées : la desserte en eau potable entraîne

inévitablement le problème de l'évacuation des eaux après utilisation. En outre, les municipalités ont pris conscience de l'importance de la lutte contre la pollution afin d'assurer la protection des cours d'eau et rivages du département de plus en plus atteints par les rejets domestiques ou industriels.

Compte tenu de cette situation, le département a décidé de créer à partir de 1970 un programme départemental d'assainissement subventionné en capital au taux de 40 % en vue d'abonder les crédits de l'Etat et qui doit être consacré



Le laboratoire du Service départemental d'assistance technique aux exploitations de stations d'épuration.

en priorité à la création de stations d'épuration mais peut également concerner les réseaux d'évacuation.

Au 1^{er} janvier 1977, grâce à l'effort entrepris, la situation se présentait de la façon suivante :

a) stations d'épuration

Sur une pollution de 960 000 équivalents-habitants (domestique et industrielle) susceptible d'être traitée dans des stations d'épuration communales, l'épuration de 390 000 équivalents-habitants était assurée à la fin de 1976 dans 83 stations d'épuration publiques ou privées représentant au total une capacité épuratoire de 495 000 E.H. En ce qui concerne les industries non raccordables, le traitement de 75 600 E.H. était effectué.

La protection du milieu récepteur justifie, dans l'ensemble, l'application des dispositions suivantes :

- au-dessous de 200 habitants agglomérés, l'assainissement collectif ne paraît pas souhaitable tant pour les charges qu'il entraîne auprès des usagers que pour les difficultés d'exploitation auxquelles conduisent les petites installations d'épuration.
- entre 200 et 500 habitants, il apparaît généralement suffisant, compte tenu du pouvoir auto-épurateur du milieu récepteur, de se limiter à un niveau d'épuration de faible degré, réalisable

notamment par simple décantation digestion.

- ce n'est qu'au-dessus de 500 habitants qu'une épuration de type classique est envisagée avec des niveaux de traitement variables selon le besoin de protection ou d'amélioration du milieu récepteur.

b) réseaux

Au 1^{er} janvier 1977, la population desservie s'établissait de la façon suivante :

- résidents sédentaires : 111 950 hts
 - résidents saisonniers : 73 900 hts
- soit un total de 185 000 usagers environ sur les 500 000 habitants susceptibles de faire l'objet d'un assainissement collectif.

Tant pour les stations que pour les réseaux, il reste donc un effort important à entreprendre pour l'évacuation et le traitement des eaux usées d'origine domestique, l'épuration des effluents industriels tant par voie de raccordement sur un réseau communal que par installations autonomes étant plus avancée.

Le montant global des travaux restant à réaliser pour achever l'assainissement collectif des communes rurales à l'horizon 1985 peut être chiffré à 360 millions de francs représentant un engagement annuel d'environ 39 millions de francs de travaux si l'on veut ter-

miner l'ensemble des investissements d'ici 1985.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Rien ne sert d'investir des sommes considérables dans le traitement des eaux usées si le fonctionnement des stations d'épuration qui nécessite une attention soutenue et une exploitation souvent délicate ne peut être assuré convenablement. C'est pourquoi, le Conseil Général du département a, dès 1970, en même temps qu'il mettait en place son programme annuel d'investissement, décidé, sur proposition de la Direction départementale de l'Agriculture, de créer un service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées tant publiques que privées afin d'aider les maîtres d'ouvrage à assurer un fonctionnement correct et de façon continue de leurs installations.

L'exploitation de ce service a été confiée en régie à la Direction départementale de l'Agriculture sur le budget départemental. Les dépenses de fonctionnement et de petits investissements sont couvertes par une subvention de l'agence financière de bassin, une participation du Ministère de la Santé et les souscriptions des collectivités et des industriels abonnés.

La mission confiée à ce service comporte :

- un contrôle technique complet de chaque station poste par poste avec relevé de tous les paramètres permettant d'apprécier l'état d'entretien et l'efficacité du traitement.
- la formation du personnel d'entretien des ouvrages de traitement. Elle s'effectue périodiquement sous forme de stages rassemblant autour d'une station type plusieurs préposés des environs et également par une formation individuelle des préposés aux ouvrages lors de chaque visite sur le terrain.
- un contrôle biochimique du fonctionnement. Il consiste à effectuer des prélèvements d'effluents en vue de les analyser soit sur place à l'aide du matériel dont dispose le service dans son camion laboratoire soit en laboratoire pour les analyses

demandant un certain délai ou un matériel spécialisé.

- La rédaction des rapports de visite : après chaque visite, un rapport détaillé est adressé au maître d'ouvrage sur le fonctionnement de la station d'épuration comportant des propositions d'améliorations et de modifications permettant d'épurer les eaux usées de façon correcte.
- Son activité comporte en outre la réalisation de bilans de pollution à la demande d'industriels et des analyses préalables aux réceptions de travaux des nouvelles stations d'épuration. Il effectue également toutes analyses qui lui sont demandées à titre particulier :

Pour lui permettre d'effectuer ces missions, il dispose d'un laboratoire d'analyses, de trois véhicules dont 1 camionnette-laboratoire et comportait en 1977 le personnel suivant :

- 4 techniciens supérieurs effectuant les visites sur le terrain et les prélèvements d'échantillons pour analyses
 - 2 laborantins
 - 1 rédacteur ayant pour mission notamment d'assurer la transmission auprès des maîtres d'ouvrage des rapports de visite des stations d'épuration
 - 2 sténodactylographes
- Au total en 1977 ont été effectués :
- 70 bilans de pollution sur les stations d'épuration en service ou sur des effluents bruts d'industries
 - 601 visites de stations d'épuration dont 449 avec tests et analyses et 152 avec tests uniquement

Les résultats des visites ont fait ressortir que sur 91 stations suivies en 1977 :

- 51 avaient un fonctionnement satisfaisant
- 18 avaient des résultats variables
- 22 un fonctionnement déficient provenant en particulier pour 12 d'entre elles d'installations devenues insuffisantes par rapport aux besoins.

Cette situation montre donc que pour les stations dont la capacité est suffisante les résultats acquis sont appréciables et qu'il y a lieu



Service départemental d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration : technicien en cours d'étude de fonctionnement d'une station d'épuration.

en ce domaine de poursuivre une action indispensable pour assurer une lutte efficace contre la pollution.

II - Collecte et traitement des ordures ménagères

par Yves GUILLOU
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
et André RIVOAL
Ingénieur des travaux ruraux

Le schéma départemental de collecte et de traitement des ordures ménagères élaboré en 1971 a reçu un commencement substantiel de réalisation et a connu en même temps certaines modifications.

Il existe à ce jour dans le département cinq secteurs équipés d'usines de traitement : trois fours d'incinération et deux usines de broyage. D'Ouest en Est, il s'agit de :

- l'usine d'incinération de LANNION avec un four de 3,5 tonnes/heure installé en 1973 dont la capacité devra permettre de brûler les déchets du secteur de LANNION et PERROS-GUIREC.
- le four de GUINGAMP installé en 1972 et d'une capacité ho-

naire de 3,5 tonnes. Il brûle les déchets de la ville de GUINGAMP et des communes environnantes.

— enfin l'usine d'incinération de DINAN avec deux fours de 2 tonnes par heure installée en 1972.

— Par ailleurs l'usine de SAINT-BRIEUC de broyage-compostage avec un broyeur de capacité moyenne de 10 tonnes/heure permet la fabrication limitée de compost et essentiellement la mise en décharge des déchets broyés.

— enfin un autre broyeur de 10 tonnes/heure installé en 1978 traite par mise en débits des produits broyés les ordures du canton de PAIMPOL.

Si toutes les communes des secteurs environnants ne font pas encore traiter leurs déchets dans ces usines, on peut espérer que progressivement elles s'y rattacheront. Le moyen de traitement en place doit pouvoir satisfaire les besoins des secteurs définis qui correspondent très grossièrement à ceux qui avaient été prévus au schéma départemental des ordures ménagères, exception faite de la zone sud du secteur de LANNION et de la zone Ouest du secteur de PAIMPOL.

Par ailleurs, un certain nombre de projets sont actuellement en cours de réalisation ou à l'état d'études bien avancées. Il s'agit d'abord d'un four de capacité d'une tonne/heure en cours d'installation à LE-

... sur cette commune et sur les cantons limitrophes. Cette unité de traitement sera mis en œuvre pour englober le secteur de TRUQUERIE et celui-ci souhaitant s'y rattacher avec LA ROCHE-DERRIEN.

Dans le secteur de LOUDEAC relativement étendu au Centre Sud du département il est projeté de réaliser une usine de broyage dans un premier temps et ultérieurement une unité de compostage si le marché se révèle intéressant. La capacité de broyage sera d'environ 10 tonnes/heure.

Dans le secteur de LAMBALLE et PLENEUF-VAL-ANDRE il est également projeté d'installer un centre de broyage pour ces deux cantons. L'unité qui sera installée sera susceptible d'accueillir les déchets ménagers du canton voisin de MANTIGNON.

De même le canton d'ETABLES-SUR-MER étudie la mise en place

d'un moyen de traitement qui pourrait s'étendre aux cantons limitrophes.

Enfin pour un certain nombre de secteurs il a été jugé préférable dans un premier temps de réaliser des décharges contrôlées, en particulier dans l'Ouest du département (région de PLESTIN) dans le Sud-Ouest (régions de MAEL-CARHAIX et ROSTRENEN), dans le Sud-Est (région de COLLINEE). Ces secteurs pourront ultérieurement former le noyau de zones plus étendues qui pourraient se doter de moyens de traitement plus élaborés.

Il reste cependant encore des secteurs du département où l'organisation de la collecte et du traitement n'est pas très poussée. Toutefois on peut considérer que la trame générale dessinée en 1971 tend à se réaliser dans ses grandes lignes et qu'une structure de traitement et de collecte couvrant l'ensemble du département est en train de se mettre en place.

Usine de broyage des ordures ménagères de PAIMPOL.



B - L'ALIMENTATION EN EAU

1 - L'inventaire et la gestion des ressources en eau

par Yves GUILLOU
Ingénieur du génie rural
des eaux et des forêts
et Jean-Pierre MORIN
Technicien

1 — INTRODUCTION

L'utilisation optimale des ressources en eau se pose dans le département des Côtes-du-Nord comme partout ailleurs de manière de plus en plus pressante. En effet, les besoins se développent en fonction de l'accroissement de la production agricole, élevages en particulier, de l'installation d'usines et en tout premier lieu d'industries agro-alimentaires, du développement du tourisme avec la population saisonnière et enfin de l'utilisation de l'eau pour différents usages dont l'irrigation. L'eau risque ainsi de devenir très rapidement un facteur limitant dans différents domaines, d'où la nécessité de se préoccuper de la gestion optimale des ressources disponibles.

2 — RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES

L'étude géologique du département des Côtes-du-Nord montre que celui-ci est essentiellement constitué de roches anciennes (schistes, granites et roches métamorphiques). Il existe également quelques lambeaux tertiaires au Sud-Ouest et au Sud-Est (régions de GLOMEL et TRÉFUMÉL).

La recherche d'un débit d'eau ponctuel maximum exploitable nécessite de trouver des secteurs où les conditions suivantes seront remplies :

- un manteau d'altération suffisamment important pour satisfaire les besoins demandés,
- une zone fissurée assurant un transit appréciable entre ce manteau et la zone fracturée,
- une zone fracturée d'extension suffisante pour drainer les ar-

nes et la zone fissurée supérieure.

Une étude statistique a été faite sur 270 forages existants dans les Côtes-du-Nord en fonction de leur débit et de la nature de la roche dans laquelle ils ont été réalisés. On constate que 17 % seulement des forages donnent plus de 10 m³/h et que 5 % donnent plus de 20 m³/h. Les eaux de ces forages sont généralement faiblement minéralisées, acides et chargées en fer. Leur utilisation pour l'alimentation en eau potable nécessite un traitement de défermentation, de neutralisation et de reminéralisation.

Compte tenu des débits modestes obtenus par les eaux souterraines et de leur coût d'exploitation, on peut discuter de l'intérêt que présente leur utilisation. On admet généralement qu'en-deçà de 10 m³/h un forage ne peut satisfaire que des besoins domestiques individuels et des besoins d'élevage. Certains forages de production plus importante peuvent fournir en eau potable les collectivités et satisfaire les besoins de certaines industries agro-alimentaires. Cependant ils ne peuvent venir pour l'instant qu'en appoint des autres ressources existantes. On admet que pour des débits relativement importants, l'incidence financière en matière de coût d'exploitation et d'amortissement du forage est comparable à celle des autres ressources en eau.

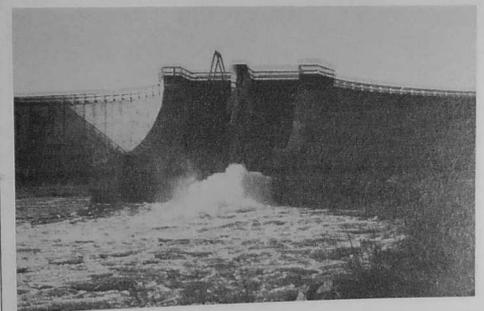
Pour les besoins d'irrigation, il semble que l'association de forages et d'une petite réserve peut être compétitive avec la réalisation d'une petite retenue collinaire au niveau d'une exploitation.

En conclusion, les études et travaux de forage réalisés récemment dans les Côtes-du-Nord, ont montré que les ressources en eaux souterraines du département n'étaient pas nulles. Cependant, elles restent très mal connues et une grande prudence s'impose dans les prévisions. Les ressources disponibles pourraient permettre de satisfaire les besoins de certaines collectivités de petite et moyenne importance bien qu'il ne soit pas possible pour l'instant de juger leur pérennité. On peut cependant se demander quel serait l'usage le plus approprié pour les eaux souterraines : alimentation en eau potable, alimentation du bétail ou irrigation. La réponse à cette question ne peut être trouvée que dans le contexte d'utilisation des ressources globales disponibles tant en eaux souterraines que superficielles.

3 — RESSOURCES EN EAUX DE SURFACE

Le débit des rivières est variable en fonction de la saison et des précipitations pluviométriques. Les hautes eaux et les crues se situent

Barrage sur l'Arguenon pour alimentation en eau potable.



en Bretagne, les basses eaux et les crues ont été et au début de l'automne. Dans l'ensemble on peut dire que les roches sous-jacentes ne possèdent pas de formation géologique perméable suffisamment puissante pour accumuler de grandes réserves aquifères capables d'entretenir durablement en période critique, par le jeu des émergences un fort débit de base des rivières et par suite de régulariser suffisamment le régime des eaux courantes. Cependant les arènes granitiques contrairement aux terrains schisteux, constituent des réservoirs étendus mais peu profonds qui contribuent à soutenir les étiages.

Par ailleurs, il existe dans le département des Côtes-du-Nord de nombreux plans d'eau. Un recensement récent a permis d'en dénombrer plus de 380. Il en est de toutes les tailles et de toutes les conteneances; le plus important est GUERLEDAN près de MUR-DE-BRETAGNE avec 350 ha et 50 millions de mètres cubes. On peut citer encore les plans d'eau de ROPHEMEL (80 ha et 5 millions de mètres cubes) GLOMEL (2 barrages de 75 et 18 ha et 5 millions de mètres cubes) BOSMELEAC (72 ha et 2,8 millions de mètres cubes) l'ARGUENON (170 ha et 11 millions de mètres cubes) le GOUET (70 ha et 7 millions de mètres cubes) et encore KERNANSQUILLEC, LES PONTS-NEUFS, etc...

L'utilisation actuelle de ces nombreuses retenues est variée. La plupart sont des plans d'eau privés ou

communaux utilisés pour les loisirs ou la pisciculture. Certains (BOSMELEAC et GLOMEL) ont été réalisés au siècle dernier pour l'alimentation en eau du canal de navigation de Nantes à Brest. D'autres (GUERLEDAN sur le Blavet, ROPHEMEL sur la Rance, PONT ROLLAND sur le Gouessant et KERNANSQUILLEC sur le Léguer) ont été réalisés par E.D.F. pour les besoins électriques, enfin le barrage de l'ARGUENON et celui du GOUET ont été construits en vue de créer des réserves pour l'alimentation en eau potable. La plupart ont cependant des utilisations diverses dont en particulier touristiques et de loisirs.

Dans l'ensemble, les ressources en eau de surface du département des Côtes-du-Nord sont relativement importantes. Cependant elles ne sont pas disponibles tout au long de l'année. C'est pourquoi, on a cherché de bonne heure à constituer des capacités de stockage en fonction des différents usages recherchés.

4 — BESOINS EN EAU

Les besoins en eau sont de nature variées : population, élevage, industries, irrigation, piscicultures, loisirs.

La population du département de 521 229 habitants au recensement de 1975 dont 59 % dans les communes rurales est en période estivale augmentée de façon importante en particulier dans les zones côtières.

En matière d'élevage, on assiste depuis quelques années à un accroissement très important du cheptel bovin et surtout porc, ainsi que de certains élevages de volailles.

En matière d'industries, un développement relativement important des industries agro-alimentaires s'est également produit et a nécessité des besoins en eau non négligeables.

L'irrigation dans le département serait théoriquement utile. Cependant du point de vue économique il convient d'inciter à la prudence pour éviter un suréquipement trop rapide et un bouleversement inadapté de certaines données culturelles et économiques en agriculture.

On ne peut oublier l'intérêt de l'eau dans le domaine des loisirs, et en particulier pour la pêche et le tourisme en bordure de rivières ou à proximité des plans d'eau.

5 — ELEMENTS DE GESTION DE L'EAU DANS LE DEPARTEMENT POUR LA SATISFACTION DES BESOINS EN FONCTION DES RESSOURCES

En 1968, le Conseil Général des Côtes-du-Nord a adopté un schéma départemental de renforcement de l'alimentation en eau potable par grandes unités de production et de stockage de l'eau dans des retenues importantes. Le département a alors été divisé en 6 zones correspondant chacune à une unité de production :

ZONE I — (extrémité Est du département) : nappe souterraine.

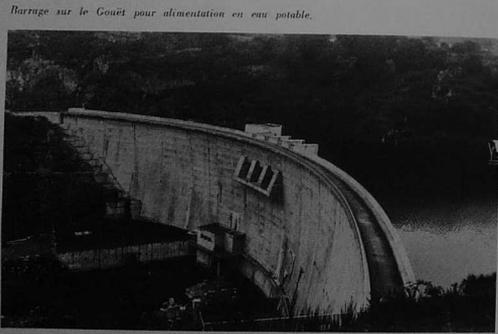
ZONE II — (Nord-Est Arguenon-Penthièvre) : barrage sur l'Arguenon d'une capacité de 11 millions de mètres cubes.

ZONE III — (centre Nord — SAINT-BRIEUC) : barrage sur le Gouet d'une capacité de 7 millions de mètres cubes.

ZONE IV — (centre Sud — Groupement du LIE) : barrage sur le Lie d'une capacité de 3 millions de mètres cubes.

ZONE V — (Sud-Ouest — Groupement de Kerne Uhel) : barrage sur le Blavet d'une capacité de 2,5 millions de mètres cubes.

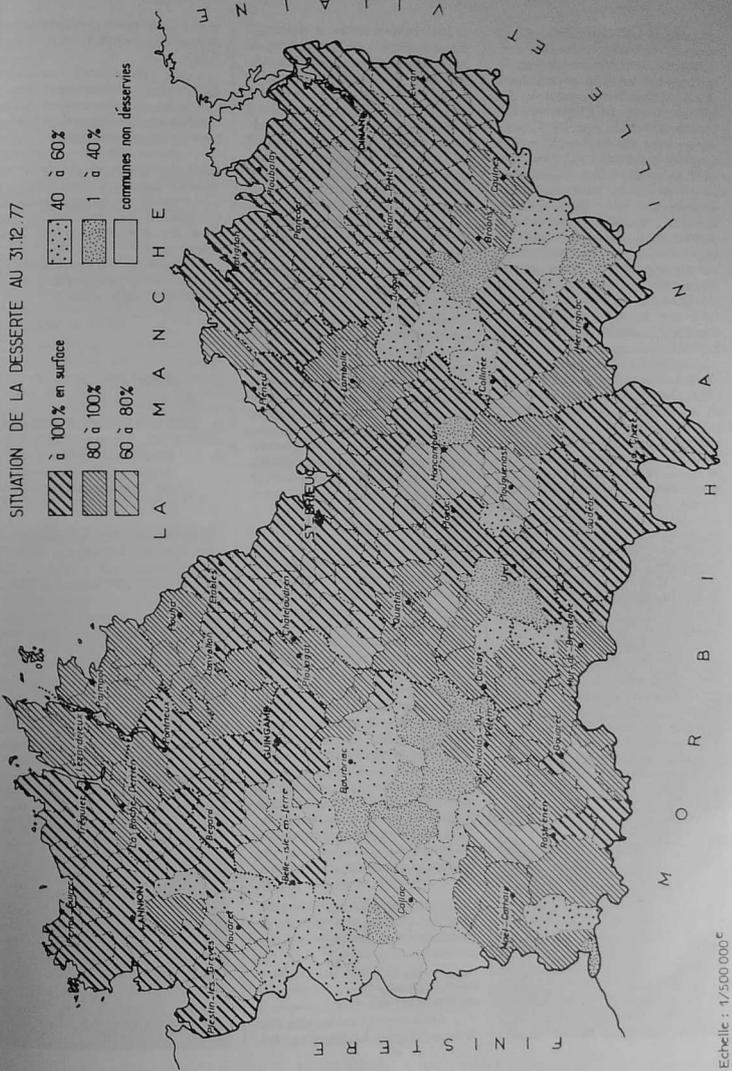
ZONE VI — (Nord-Ouest — secteur TRIEUX-TREGOR) : bar-



Barrage sur le Gouet pour alimentation en eau potable.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SITUATION DE LA DESSEITE AU 31.12.77



Echelle : 1/500 000^e

Les Trieux de 20 millions de mètres cubes.

Depuis cette date, ce schéma départemental a été en partie réalisé et en partie remis en question. En effet, le barrage de l'Arguenon a été réalisé entre 1971 et 1973. Cet ouvrage a une hauteur de 30 mètres au-dessus des fondations ; il est composé de deux voûtes à parement amont vertical qui transmettent leur poussée aux rives par l'intermédiaire de deux culées et qui dans la partie centrale prennent appui sur un contrefort massif portant l'évacuateur de crues. La retenue permet d'alimenter l'ensemble de la partie Nord-Est du département et éventuellement les zones riveraines du département voisin d'ILLE-ET-VILAINE.

Entre 1975 et 1977 le barrage du Gouët a été à son tour réalisé. L'ouvrage d'une hauteur maximale au-dessus du fond de fouille de 45 mètres environ est constitué d'une voûte mince en béton à double courbure. La retenue permet d'alimenter en eau la ville de SAINT-BRIEUC et les communes environnantes. Elle devrait également permettre d'alimenter les cantons situés au Nord-Ouest de la ville de SAINT-BRIEUC jusqu'à GUINGAMP et PAIMPOL.

Par ailleurs, les premières études pour la réalisation d'une retenue sur le Blavet ont été entreprises. On estime que le projet pourrait être terminé à la fin de l'année 1979 et les travaux réalisés à partir de 1980 ; sa mise en eau pourrait intervenir en 1981. L'ouvrage sera réalisé en béton ou en terre suivant la qualité des matériaux disponibles et la nature du sous-sol. La retenue alimentera le syndicat d'eau potable de KERNE UHEL (régions de ROSTRENEEN et ST-NICOLAS-DU-PELEM) et pourra fournir de l'eau à l'ensemble du Sud-Ouest du département.

Si l'on considère que l'extrémité Est du département a été équipée et continue à être exploitée pour l'adduction d'eau potable à partir des eaux souterraines et de la nappe du bassin tertiaire du QUIOU, il ne reste que la zone IV et la zone VI du schéma départemental de 1968 qui n'ont pas été équipées ; au sujet de la zone IV constituant le centre Sud — Groupement du LIE, où était programmé un barrage sur

le LIE, celui-ci semble actuellement être reporté à une date indéterminée. L'alimentation en eau de ce secteur et en particulier de la ville de LOUDEAC pourra être prévue à partir de ressources existantes à renforcer par un apport des secteurs voisins. Dans la zone VI (Nord-Ouest du département, secteur TRIEUX-TREGOR) la décision de réaliser un barrage sur le Trieux ou le Leff a pour l'instant été remise, et le département a décidé de réaliser un certain nombre d'études qui permettront de mieux cerner la réalité du problème et probablement de diminuer notablement la capacité de la retenue à construire ainsi que de modifier son implantation. A l'heure actuelle ont été mises en chantier des études sur les cinq rivières principales de ce secteur tant du point de vue de la qualité des eaux que des quantités disponibles et des possibilités éventuelles de stockage par des retenues petites et moyennes. Une synthèse des résultats de ces études devrait permettre d'éclairer le choix d'une solution d'ensemble pour la région Nord-Ouest.

Une fois trouvée la meilleure solution pour ce secteur du Nord-Ouest on pourra estimer que l'ensemble des besoins du département sera couvert pour les différents usages de la population, du bétail et des industries, et ceci pour une période s'étendant à moyen terme. Il conviendra alors d'utiliser au maximum le potentiel existant et d'optimiser les ressources disponibles en eaux superficielles (eaux de rivières et eaux de stockage dans les barrages) comme en eaux souterraines (forages et puits). Une répartition optimale de ces ressources devra être envisagée tant sur le plan géographique, avec les interconnexions de réseaux nécessaires et les transferts d'eau d'un secteur à l'autre, que d'un point de vue du type d'utilisation (eau potable, bétail, industries, irrigation, loisirs).

Une réponse sera peut-être alors apportée à un certain nombre de questions qui se posent encore aujourd'hui, entre autres :

— faut-il alimenter les écartés à partir de ressources ponctuelles ou par extension des grands réseaux ?
— l'eau souterraine doit-elle être un appoint pour l'alimentation hu-

maine et le bétail ou doit-elle être utilisée de préférence pour l'irrigation ?

— un programme important d'équipement en petites retenues collinaires est-il la solution à l'intensification de l'agriculture et sa sécurité en période sèche ?

— peut-on admettre une croissance démesurée des résidents saisonniers dans le secteur côtier, ce qui entraîne un suréquipement de ce secteur et une mobilisation coûteuse des ressources en eau complémentaires ?

— comment concilier le stockage de l'eau et la conservation de la qualité des cours d'eau ?

II - L'alimentation en eau potable des communes rurales

par Yvan PIRIOU
Ingénieur divisionnaire
des Travaux ruraux

Une certaine diversité caractérise ainsi l'alimentation en eau potable des communes rurales dans le département des Côtes-du-Nord, liée à l'hétérogénéité des zones géographiques, des ressources en eau, sources et rivières de la répartition des besoins couverts parfois par gravité, le plus souvent par pompage. Elle explique le nombre important de maîtres d'ouvrages. Initialement les communes ont assuré la desserte en eau potable des bourgs, par des réseaux autonomes alimentés par des captages d'émérgences, ensuite au fur et à mesure de l'extension des réseaux et de l'augmentation des besoins, elles se sont groupées en syndicats à partir de prises en rivière au fil de l'eau et progressivement à partir de petits barrages.

Ces conditions entraînent des différences de coût d'investissements, suivant évidemment la date de réalisation, mais aussi suivant la nature du sol, l'origine de l'eau utilisée, la hauteur de refoulement et la densité de population. De ce fait, il serait souhaitable d'harmoniser, dans toute la mesure du possible l'éventail des tarifs de vente d'eau.

SITUATION DE L'ALIMENTATION EN EAU

Le département compte 361 communes rurales représentant 395 355 habitants, organisés pour l'alimentation en eau potable de la façon suivante :

— 244 sont groupées en 46 syndicats intercommunaux,

— 107 possèdent un réseau autonome,

— 10 (5 736 habitants) étaient dépourvues de véritables réseaux d'adduction d'eau collectifs, au 31 décembre 1977. Des travaux de desserte sont en cours dans sept communes en 1978.

Le nombre de branchements particuliers s'élève à 144 641 représentant une population sédentaire desservie de 343 547 habitants soit 87 % et une population saisonnière desservie à 94 %. A la fin de 1977, 235 communes (268 419 habitants) étaient desservies à 100 %

Le réservoir d'eau potable avec bar panoramique du syndicat de Frémur.



en surface. Les consommations moyennes par abonné sont chaque année tributaires des conditions climatiques. Elles sont de l'ordre de 80 à 100 m³/abonné. La faiblesse relative de cette moyenne s'explique par une consommation répartie sur une très courte durée dans les nombreuses résidences secondaires et par le maintien de l'utilisation pour les besoins du cheptel en particulier, des ressources en eau propres à de nombreux exploitants agricoles. La desserte en eau, dans le département se caractérise également par une période de pointe, en juillet et août, particulièrement sur la côte, au cours de laquelle la consommation est parfois le triple de la consommation moyenne annuelle.

Les ressources en eau potable des collectivités se sont ainsi révélées depuis quelques années insuffisantes pour couvrir l'augmentation des besoins due au développement du tourisme et de l'élevage, justifiant comme indiqué précédemment l'élaboration d'un plan de renforcement à partir de retenues d'eau. Actuellement la situation se présente de la façon suivante sur le plan des équipements de desserte :

A l'Est, toutes les collectivités (115 communes) reçoivent ou peuvent recevoir un appoint d'eau potable à partir d'une usine de traitement-pompage de 25 000 m³/jour puisant l'eau brute dans la retenue de l'Arguenon. Cette usine distribue actuellement 3 000 000 m³ d'eau par an.

Au Sud-Ouest, une deuxième usine de 12 000 m³/jour est en cours de construction pour assurer la pérennité de l'exploitation pour 59 communes dont l'alimentation sera assurée, par la retenue d'EAU qui doit être constituée très prochainement sur le Blavet.

Pour la région du Centre Nord, le réseau de distribution à partir du barrage construit sur le Gouët près de SAINT-BRIEUC est en cours d'étude.

Des avant-projets sont également en cours d'établissement pour les régions du Nord-Ouest et du Centre Sud.

Le coût des investissements, pour atteindre, une desserte totale en surface s'élève à 136 510 000 F. Les travaux sont subventionnés soit par le Ministère de l'Agriculture, soit

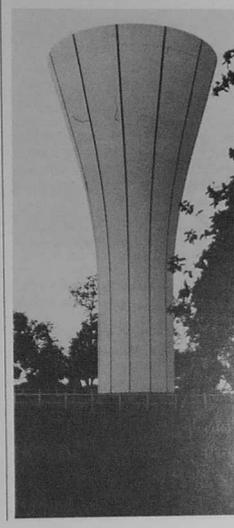
par le département qui consent un gros effort en faveur de l'alimentation en eau potable. Certaines collectivités ont également obtenu des participations financières du Fonds européen d'Organisation et de Garantie agricole. Les taux de subvention s'échelonnent au total en général de 30 à 50 %. L'exploitation des réseaux est assurée de la façon suivante :

— sept sociétés spécialisées assurent, avec 101 contrats d'affermage la gestion des réseaux d'adduction d'eau dans 267 communes (121 129 abonnés)

— les autres réseaux sont exploités en régie communale ou syndicale.

La réalisation de ces grands ensembles et la poursuite des travaux de desserte en surface devraient permettre, dans un avenir relativement court, l'achèvement, tout au moins pour de nombreuses années et dans de bonnes conditions de l'alimentation en eau potable des communes rurales du département.

Réseau d'eau potable de la Poterie (SIVOM de LAMBALE).



AMÉLIORATION DES STRUCTURES FONCIÈRES ET AGRICOLES

I - Les organismes de restructuration foncière

par Madame Paule RUE
Attaché administratif
principal

Malgré l'important exode rural enregistré depuis le début du vingtième siècle, la population active agricole constituait encore en 1975, 25,8 % de la population active et en 1976 la superficie moyenne des exploitations s'établissait à 15,8 ha. Ces quelques chiffres situent l'acuité des problèmes fonciers dans un département qui a connu un développement économique agricole remarquable.

La loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et la loi complémentaire du 8 août 1962 ont défini la politique d'aménagement foncier et agricole et donné dans ce domaine un coup d'envoi à plusieurs institutions :

- le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F.A.S.A.S.A.)
- Les Groupements agricoles d'exploitations en commun (G.A.E.C.)
- Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.)
- les groupements fonciers agricoles (G.F.A.)

La loi a en outre instauré le contrôle des cumuls et réunions d'exploitations.

1 — F.A.S.A.S.A.

Le domaine d'intervention est limité à des actions précises concernant l'octroi d'indemnités viagères de départ, les mutations professionnelles, mutations d'exploitation, migrations rurales etc...

a) L'INDEMNITE VIAGERE DE DEPART a reçu une double orientation : après avoir encouragé le départ des exploitants âgés et incité à la disparition des petites

Années	Nbre D'I.V.D. accordées par année	Cumul des I.V.D. accordées	Sommes versées
1964	35	35	
1965	895	930	33 700
1966	1 332	2 262	737 900
1967	951	3 213	2 277 700
1968	811	4 024	3 666 600
1969	3 875	7 899	4 500 000
1970	1 993	9 892	9 000 000
1971	1 255	11 147	20 981 000
1972	1 091	12 238	21 844 553
1973	863	13 101	24 314 441
1974	615	13 716	26 192 802
1975	699	14 415	27 152 407
1976	553	14 968	27 826 022
1977	538	15 490	27 561 645

exploitations, amélioré la dimension des exploitations, l'indemnité viagère de départ concouru depuis quelques années avec d'autres actions plus récentes (prêts surbottifiés aux jeunes agriculteurs, etc...) à favoriser la première installation de jeunes exploitants.

Le tableau ci-dessus résume par année l'importance de cette action.

Du point de vue amélioration des structures, 10 852 cessions d'exploitation ont contribué à l'agrandissement de 18 299 pour une surface globale de 91 590 ha et 4 638 cessions ont permis l'installation de jeunes sur 85 823 ha soit sur une surface moyenne de 18 ha.

b) LES OPERATIONS GROUPEES D'AMENAGEMENT FONCIER

Les opérations groupées d'aménagement foncier sont définies dans le décret du 8 juin 1970 comme devant permettre dans un périmètre et un temps donné de mobiliser le maximum d'interventions concourant à l'amélioration des structures foncières. Ces actions sont menées en collaboration avec l'ADASEA. L'une d'elles entreprise en 1975 s'achève dans les cantons de CAL-LAC et BELLE-ISLE-EN-TERRA.

Elle a permis de favoriser la cessation d'activités de 90 agriculteurs âgés en attribuant des primes complémentaires de l'I.V.D. et la première installation de 40 jeunes agriculteurs. Un important effort a été réalisé sur la voirie rurale en accompagnement de ces mesures, financé par le F.E.O.G.A. représentant un investissement de près de 15 000 000 F sur cinq années.

Deux autres projets ont été dressés pour les cantons de MERDRIGNAC et COLLINEE dans le cadre des actions prévues au plan d'aménagement rural.

2 — G.A.E.C.

Ce sont des sociétés civiles à caractères spécifiques déterminées par la loi du 8 août 1962 qui ont pour objet l'amélioration des conditions de vie et de travail en commun et la concentration entre associés des moyens de production.

Cette forme d'association a reçu d'emblée la faveur des exploitants de ce département, qui s'est toujours classé au premier rang quant au nombre de G.A.E.C. reconnus.

Les G.A.E.C. dits totaux groupent la totalité des spéculations. Lorsqu'une seule des spéculations



Bretagne intérieure : genets en fleur.

est mise en commun, le G.A.E.C. est dit partiel.

Ceux-ci représentent une minorité : 16 sur 626 avec des spécialisations diverses : 1 bovin — 9 porcins — 5 avicoles — 1 piscicole.

La plus grande concentration des groupements correspond à une zone de production animale porcine intensive, les ateliers hors sol assurant le plein emploi des associés.

Vraisemblablement parce qu'ils permettent d'éviter le démembrement des exploitations familiales et facilitent l'intégration d'un enfant, les groupements familiaux au nombre de 585, représentent plus de 90 % des G.A.E.C.

3 — S.A.F.E.R.

Depuis 17 ans, la S.A.F.E.R. a acquis dans le département des Côtes-du-Nord 11 622 ha auprès de 1 818 propriétaires (situation au 31.12.1977). Elle a ainsi permis non seulement l'agrandissement d'exploitations trop petites (1 316) mais aussi favorisé 104 installations sur une superficie moyenne de 28 ha 93.

La S.A.F.E.R. intervient également dans les opérations de remembrement connexes à la réalisation de grands ouvrages routiers. Son intervention a permis sur la commune de PLELO, traversée par la voie express RENNES-BREST de compenser entièrement l'emprise de

la voie sans qu'il soit donc nécessaire d'effectuer un prélèvement de terre sur les exploitations agricoles, mais également le déplacement d'un centre d'exploitation séparé des terres exploitées par l'axe routier.

4 — CUMULS AGRICOLES

Le contrôle des cumuls de profession et d'exploitation qui s'exerce quelle que soit la superficie ajoutée contribue à l'amélioration des structures agricoles :

- par la limitation d'exploitations de grande dimension en général supérieures à 32 ha.
- par l'amélioration des exploitations de plus faible surface
- par le rattachement de parcelles plus ou moins enclavées ou contiguës.

en prenant en considération la politique d'aménagement foncier selon les secteurs concernés, le contrôle des cumuls permet de prolonger les effets du remembrement et de renforcer dans certains cas l'action de la S.A.F.E.R.

De 1969 à 1978, les dossiers de cumuls ont presque doublé ; de 474 à 1 100 environ. Ils soulèvent très souvent des problèmes délicats qui nécessitent des enquêtes approfondies sur place avant présentation à la commission départementale des cumuls.

II - Le remembrement

par Patrice DEVOS
Ingénieur du génie rural
des eaux et des forêts

Commencée en 1949 la restructuration foncière s'est développée dans le département à partir de 1952 pour connaître sa plus grande extension de 1963 à 1970 où plus de 12 000 hectares par an (en moyenne) ont été engagés.

Les crédits attribués par le Ministère de l'Agriculture depuis 1967 étaient abondants des interventions de la C.E.E., de la rénovation rurale, du Fonds d'action rurale.

La mise en place de la politique des plans de développement à partir de 1975 n'a pas laissé la possibilité d'obtenir pour la réalisation de ces travaux les aides du F.E.O.G.A. D'autre part, la réduction sensible des crédits délégués au département en 1976 puis en 1977 n'a pas permis de maintenir le rythme des engagements malgré l'intervention à partir de 1977 de l'Etablissement public régional. En 1978, sept communes (environ 10 000 ha) bénéficieront d'un cofinancement des opérations par le département, l'Etat et les communes elles-mêmes.

Au 1^{er} novembre 1978, pour 136 communes représentant une superficie de 264 479 ha les opérations sont entièrement terminées ou les travaux connexes ou le remembrement sont en cours. Les communes susceptibles d'être remembrées sont au nombre de 195, à cette même date, pour une superficie d'environ 267 000 hectares.

La demande reste très forte dans le département où s'est constituée en 1976 une association pour la promotion du remembrement et l'aménagement de l'espace rural qui regroupe 145 adhérents dont 123 communes et l'ensemble des organisations professionnelles agricoles. En 1977, un recensement des demandes effectué par le Conseil général a établi que dans l'immédiat 70 communes sollicitaient la réalisation d'une opération de restructuration foncière (représentant plus de 120 000 ha).

L'évolution rapide des structures d'exploitation, le développement



Chemin d'exploitation réalisé dans le cadre d'un remembrement.



Commune de LA MOTTE : vue aérienne AVANT remembrement.



Commune de LA MOTTE : vue aérienne APRES remembrement.

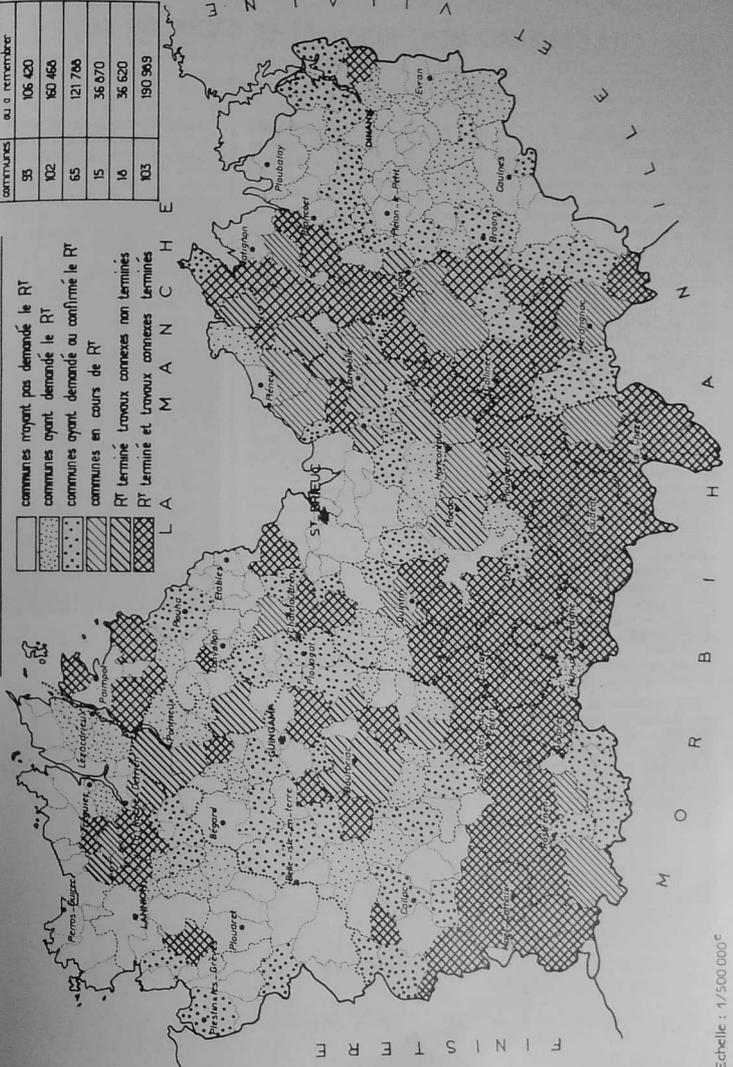
économique de l'agriculture, les possibilités nouvelles d'aménagement du territoire communal ouvertes par la loi du 11 juillet 1975 expliquent l'intérêt ressenti par beaucoup de collectivités pour le remembrement. Si d'ores et déjà la presque totalité des communes en cours de remembrement constituent des réserves foncières et procèdent à l'amélioration du réseau de voirie, de plus en plus elles envisagent d'assurer la pérennité de cet aménagement en établissant parallèlement un document d'urbanisme (P.O.S. ou Z.E.P.).

Le remembrement deviendra à l'avenir de plus en plus un outil d'aménagement du territoire communal, non seulement associé avec les autres interventions foncières (I.V.D., S.A.F.E.R., O.G.A.F.) pour améliorer les structures agricoles mais aussi pour permettre à la collectivité de développer l'activité économique de la commune sans nuire à l'équilibre des exploitations agricoles et du milieu naturel.

nombre de communes en cours de remembrement ou à remembrer	106 420
95	160 460
102	121 706
65	36 070
15	36 620
16	190 909
103	

1-11-78 SITUATION DU REMEMBREMENT

- communes n'ayant pas demandé le RT
- communes ayant demandé le RT
- communes ayant demandé ou confirmé le RT
- communes en cours de RT
- RT terminé travaux commencés non terminés
- RT terminé et travaux commencés terminés



Echelle : 1/500 000^e

D - L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE CADRE DE VIE

par Patrice DEVOS

Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts

« Si nous réussissons en grand ce site de passage qui consiste, par exemple, dans le village essentiellement breton de PLEUMEUR-BODOU, à insérer harmonieusement le radome dans la grande ombre du château de Kerduel, témoin obscur de la Table ronde, la presqu'île armoricaine méritera encore de s'appeler Bretagne en l'an 2000 au lieu d'être désignée minéralogiquement par quelques QX 29 banlieue excentrique de la section européenne F 75 qui s'appelaient autrefois la Gaule ». Ce propos de Pierre Jakez Hélias dans le « Cheval d'Orgueil » pourrait s'inscrire en exergue des recherches entreprises par l'atelier d'aménagement rural.

L'exode, le retour plus récent des retraités, le « boom » économique de l'agriculture, l'évolution et les difficultés de l'artisanat, la concentration commerciale, la facilité grandissante des communications routières, le reflux des citadins vers la campagne y construisant leurs résidences principale ou secondaire, le développement du tourisme rural, l'introduction d'un mode de vie urbain dans la société rurale, un effort d'investissement considérable des collectivités ont fortement modifié l'aspect des communes rurales dans les trois dernières décennies.

Cette mutation ne s'est pas faite sans soulever de nombreuses difficultés et parfois des conflits du fait de la variété nouvelle des modes et des rythmes de vie de la population rurale. Ces difficultés ou conflits ont principalement touché l'utilisation du sol, le voisinage des différentes activités, le prix du foncier et la qualité de l'environnement.

C'est à cette adaptation du milieu rural à ces transformations, sans que pour autant disparaisse son identité, que la Direction départementale de l'Agriculture et particulièrement l'atelier d'aménagement rural s'efforce d'apporter son concours.

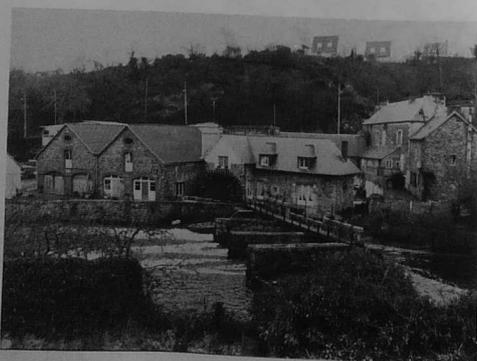
La loi d'orientation foncière de 1967 complétée par la loi du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme a mis à la disposition

des municipalités un outil d'aménagement qui leur permet d'analyser le développement de leur commune et de réglementer l'affectation des sols. Cet outil est constitué essentiellement des plans d'aménagement rural, des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, des plans d'occupation des sols et des zones d'environnement protégé.

Alors que la Direction départementale de l'Agriculture contribue à la détermination des zones agricoles des plans d'occupation des sols et à leur règlement, elle assure conjointement avec la Direction départementale de l'Équipement la conduite de l'élaboration des zones d'environnement protégé (Z.E.P.). Au 1^{er} novembre 1978, 131 plans d'occupation des sols sont prescrits dont 20 publiés et approuvés.

Les zones d'environnement protégé sont définies dans des documents d'urbanisme dont le cadre juridique plus souple permet leur adaptation plus facile aux communes rurales dont le territoire est essentiellement agricole. Une dizaine de ces documents sont mis à l'étude, avec le concours financier du département.

Ancien moulin à eau restauré à PONTREUX.



Toutes les communes ne nécessitent pas la mise en œuvre de telles procédures qui ne peuvent d'ailleurs



Le Calvaire de Kervroulet à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM.

être généralisées dans des délais relativement courts. La Direction de l'Agriculture a pris l'initiative de conduire l'élaboration d'une CHARTE AGRICOLE pour le département avec tous les partenaires administratifs et professionnels concernés. Cette charte devrait permettre d'apporter les solutions propres à celui-ci pour résoudre les conflits qui opposent les différents acteurs de la vie rurale. Elle permettra également d'harmoniser les règlements des différents documents d'urbanisme.

A travers l'élaboration du plan d'aménagement rural du MENE entrepris en 1976, l'atelier d'aménagement rural a apporté sa compétence technique à la définition par les élus, les professionnels, la population, d'un schéma d'orientation du développement des vingt-six communes de cette région. Ce document doit servir de cadre aux décisions administratives tendant à l'aménagement de ces communes. Ce schéma aborde non seulement la programmation des équipements publics mais aussi les aspects culturels et sociaux. Il participe également à la recherche de la structure juridique la mieux adaptée au suivi des actions définies dans ce document et à leur mise en œuvre. Le plan d'aménagement rural dont l'approbation doit intervenir pour la fin de l'année 1978 servira de base à l'élaboration d'un contrat de Pays.

Le bourg de LANRIVAIN.



Ces contrats à la rédaction desquels la Direction départementale de l'Agriculture collabore, définissent un programme triennal d'investissement d'une région et sont subventionnés par l'Établissement Public régional et l'État. Un contrat de pays est également en cours d'élaboration dans le pays de DINAN.

L'aménagement rural ne se limite pas à l'utilisation du sol mais s'étend également à l'ensemble des initiatives locales pour améliorer l'habitat, le cadre de vie et pour favoriser la vie économique, sociale et culturelle.

Ainsi la Direction départementale de l'Agriculture s'associe à la réalisation d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat, financées par le Fonds d'aménagement urbain. Trois opérations concernant 600 à 700 logements ont été étudiées dans le cadre du P.A.R. du MENE et devraient être engagées à partir de 1979. D'autre part, avec l'inspection régionale des sites, une opération « Cent villages » prévue par le programme d'action prioritaire 23, est conduite dans le village de LANRIVAIN. Elle permettra de réhabiliter le bourg et les hameaux en favorisant l'aménagement des places, le ravalement des façades.

Les nouvelles formes de tourisme rural sont également abordées. Associant la conservation d'un patrimoine architectural paysan et l'accueil des estivants par les ruraux, une société d'intérêt collectif agri-

cole a été constituée sous la dénomination de « SICA TOUL GOULIC COAT MALLOUEN » dans la région de LANRIVAIN-KERPENT sur six communes. Elle comprendra un ensemble de 35 gîtes insérés dans un équipement léger d'accueil réalisé par un syndicat intercommunal.

Cette initiation a permis l'organisation d'un stage de formation des artisans locaux à la restauration de l'habitat.

D'autres opérations de ce type sont étudiées, notamment dans le canton de CALLAC. L'ensemble de ces interventions s'harmonisent avec les actions du Comité national des sentiers de Grande randonnée et l'association bretonne des relais et itinéraires dans la réalisation d'un réseau de randonnées dans le département.

A travers la réalisation du remembrement et la création de réserves foncières au bénéfice des collectivités, la Direction départementale de l'Agriculture s'applique à développer l'idée d'un aménagement concerté du territoire rural.

Des actions plus ponctuelles sont également entreprises concourant à l'animation des communes (salles polyvalentes, équipements de loisirs ou sportifs) ou à la qualité de l'environnement (espaces verts, réseaux d'eaux pluviales, aménagements de places).

E - LES AUTRES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT RURAL

I - L'électrification rurale

par Hubert ULLIAC
Technicien

1 — LES STRUCTURES DE L'ÉLECTRIFICATION

Le syndicat départemental d'électrification a été créé en 1937 et comportait au départ 13 syndicats intercommunaux et 42 communes isolées, représentant au total 155 communes sur les 391 du département.

L'adhésion de l'ensemble des syndicats primaires et des communes isolées a été effective en 1949.

2 — LES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

a — EXTENSIONS MOYENNE TENSION POUR POSTES PRIVÉS : participation du syndicat plafonnée à 10 000 F par opération

b — EXTENSIONS BASSE TENSION : alimentation de maisons neuves dont le financement est assuré de la façon suivante :

- participation du syndicat de 200 F
- souscription à un emprunt syndical par le demandeur, dans la limite de 3 500 F
- versement du demandeur à fonds perdus pour le solde.

c — ALIMENTATION DE LOTISSEMENTS PRIVÉS

- participation du syndicat de 200 F par lot
- versement à fonds perdus du souscripteur pour le solde.

En ce qui concerne la desserte de bâtiments communaux, de lotissements communaux, de H.L.M., de zones industrielles ou artisanales, le syndicat prend intégralement en charge la réalisation du réseau si ce réseau est aérien, y compris, le cas échéant, le poste de transformation et la ligne moyenne tension. Pour un réseau Basse tension sou-

terrain, le syndicat participe à 50 % du coût des travaux, le reste de la dépense étant à verser à fonds perdus par la commune intéressée.

d — RENFORCEMENTS

Le financement de ces travaux est intégralement pris en charge par le syndicat, soit par inscription sur un programme subventionné par le Ministère de l'Agriculture, soit par utilisation de ses fonds propres provenant essentiellement du produit des taxes mises sur l'électricité.

Les travaux sont programmés en fonction de l'urgence des besoins déterminée en liaison avec les services d'Electricité de France.

3 — LE RESEAU DE BASE

L'électrification en surface a été achevée au début des années 1960.

Il fut alors possible de mettre en œuvre des programmes plus impor-

tants de travaux de renforcements dont la nécessité s'avérait impérieuse.

Les travaux de passage à la tension 220/380 volts furent terminés à la fin de l'année 1964.

Les renforcements des réseaux continuent à être réalisés principalement par la multiplication des postes de transformation (Postes H 61).

4 — QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

NOMBRE D'ABONNES :

- en régime rural en 1977 : 150 368
- en régime urbain en 1977 : 87 847

soit un total de 238 215.

MONCONTOUR : intégration du réseau d'électrification au site.



CONSOMMATION EN 1977 :

• rural : consommation totale : 429 353 161 Kwh
consommation /abonné : 2 855 Kwh

• urbain : consommation totale : 244 349 895 Kwh
consommation /abonné : 2 782 Kwh

Consommation par abonné pour l'ensemble du département :

- en 1977 : 2 828 Kwh
- en 1967 : 1 104 Kwh

5 — PERSPECTIVES

Le syndicat consacre dès à présent la plupart de ses ressources à la réalisation de travaux de renforcements.

L'effort à fournir reste encore très important et peut être évalué, pour les quatre prochaines années, à plus de 200 millions de francs, dont 93 millions de francs pour la seule mise à niveau des réseaux.

II - Les constructions rurales

par Pierre VILLENEUVE
Ingénieur d'agronomie

Toute personne qui n'a pas traversé ce département depuis une dizaine d'années est étonnée par les transformations du paysage et plus particulièrement par la multiplication des bâtiments d'élevage. Les Côtes-du-Nord constituent probablement le département français qui compte le plus de constructions rurales créées au cours des douze dernières années.

L'analyse des investissements agricoles permet de distinguer dans le temps plusieurs étapes.

— AVANT 1966

Les étables contenaient de 5 à 15 vaches laitières. Les bâtiments étaient mal adaptés à la mécanisation des tâches. Les porcheries



Elevage porcin dans un cadre d'amélioration génétique d'un groupement de producteurs.

étaient également de petites dimensions ; souvent elles étaient aménagées dans des bâtiments anciens.

— DE 1966 A 1976

Des types de bâtiments industriels vont apparaître et rapidement se généraliser. Deux catégories d'étables, les stabulations libres et les étables à logettes, se sont développées selon la taille des élevages. Les investissements moyens ont évolué de 40 000 F à 200 000 F ; le nombre de places de 15-20 à 35-60. 350 à 400 étables ont été construites chaque année pendant cette période.

Dans le secteur porcin, l'évolution a encore été plus rapide. Le rythme des investissements réalisés a varié entre 600 et 1 200 unités par an. Le nombre par projet de places d'engraissement a été multiplié par 4 (100 à 400), le nombre de places de truies-mères a augmenté dans les mêmes proportions (10 à 40).

Le plan de rationalisation porcine a contribué au développement des constructions, les aides directes accordées dans ce cadre représentent plus de 90 millions de francs sur un montant de travaux de l'ordre de 500 millions de francs.

En ce qui concerne les bovins, les subventions ont atteint 50 millions sur 250 millions de francs de travaux.

L'amélioration de l'habitat rural a été également un des objectifs de la politique suivie en matière d'équi-

pement rural. 250 à 300 projets étaient déposés chaque année à la Direction départementale de l'Agriculture au titre des subventions à l'habitat. Des crédits départementaux abondaient les crédits d'Etat pour financer ces investissements (250 à 300 dossiers par an — de 2 000 F à 6 000 F par dossier).

L'équipement en installations d'eau potable à la ferme a également été aidé jusqu'en 1971.

— DEPUIS 1976

Le rythme des investissements s'est un peu ralenti ; le parc d'étables et de porcheries étant récent, les besoins sont moins importants.

Les aides de l'Etat ont été réduites car beaucoup d'éleveurs avaient atteint le plafond des subventions de plus, la politique de modernisation a entraîné une sélectivité au niveau des aides de l'Etat.

— LA PROTECTION DU CADRE DE VIE

La multiplication rapide des constructions a pu porter atteinte dans de nombreux cas aux paysages, surtout avant 1975. Actuellement, l'insertion des bâtiments au site est vivement recommandée aux candidats à la construction. Un effort a été réalisé dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Ce souci de l'environnement doit être présent à l'esprit de tous les responsables de ce département.

Une transformation extraordinaire des Côtes-du-Nord a eu lieu depuis 20 ans dans le domaine des constructions rurales.

La loi sur l'élevage et les plans de rationalisation des productions bovines et porcines ont été suivis d'effet dans ce département.

Si ces constructions ont permis un développement de l'élevage, elles posent des problèmes d'environnement qu'il ne faut pas négliger. Il convient de veiller à leur insertion dans le paysage. Cette condition pourrait être exigée des nouveaux investisseurs qui demandent des aides de l'Etat sous forme de subventions ou de bonifications d'intérêt.



Un bâtiment d'élevage (porcherie).

F - L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

par Georges MAHE

Ingénieur divisionnaire des Travaux des Eaux et des Forêts

L'inventaire forestier réalisé dans le département des Côtes-du-Nord en 1968-1969 donne pour les bois une surface de 59 600 ha ce qui représente 8,50 % de la superficie du département (687 000 ha) et pour les landes 52 000 ha.

Nous sommes donc loin de la moyenne nationale qui s'établit à 22 %.

Les forêts appartiennent presque entièrement à la propriété privée, les forêts soumises au régime forestier (forêts communales, départementales et domaniales) ne couvrent qu'une superficie de 3 350 ha.

Les massifs importants sont peu nombreux. En effet, on dénombre seulement 10 massifs de plus de 500 ha, représentant une surface de 12 500 ha. Les bois-landes inférieurs à 25 ha couvrent 65 % de la superficie totale de ces ensembles.

Les massifs feuillus sont largement dominants. On y trouve les principales essences suivantes :

- feuillus : hêtre, chêne rouvre et pédonculé, châtaignier, bouleau, saule, orme et peuplier.
- résineux : l'if qui est spontané en Bretagne, le sapin pectiné, le pin sylvestre et le pin maritime.

LE FONDS FORESTIER NATIONAL

Le fonds forestier national, qui a été institué par une loi du 30 septembre 1946, a été créé dans le but de financer toutes les opérations susceptibles d'accroître les ressources forestières du pays. Le volontariat est à la base de son action.

Disposant de ressources propres, il est indépendant du budget général de l'Etat. En effet, il est alimenté par des taxes parafiscales (taxe de 4,70 % sur les produits d'exploitation forestière et de scierie à l'exclusion du bois de chauffage).

Les formes d'aides sont variées :

— LA SUBVENTION pour les petites surfaces. Les plans sont fournis gratuitement sauf ceux de peupliers (50 %).

— LE PRET SOUS FORME DE TRAVAUX

Cette forme d'aide est réservée maintenant aux collectivités et aux groupements forestiers de petits propriétaires. La surface minimale à reboiser doit être d'au moins 30 ha d'un seul tenant.

L'Administration se charge de tous les travaux et se rembourse par un prélèvement de 50 % sur la valeur des produits exploités.

Ainsi, actuellement la Direction départementale de l'Agriculture s'occupe de 56 contrats représentant une superficie de 3 000 ha.

— LE PRET EN NUMÉRIQUE

La surface minimale exigée est de 10 ha. Une part d'autofinance-

ment d'au minimum 20 % de l'opération est laissée à la charge de l'emprunteur.

— LA PRIME A L'INVESTISSEMENT FORESTIER

La surface à reboiser doit porter sur au moins 10 ha.

Le montant de la prime ne peut excéder 40 % de la dépense totale afférente aux travaux agréés.

Actuellement, ces différentes aides ont permis de reboiser 20 000 ha. Ces surfaces ont surtout été prises sur les landes et les terrains abandonnés par la culture.

Les principales essences utilisées sont, par ordre d'importance : l'épicéa de Sitka, le Douglas, le Grand-céda, le Laricio.

PROBLEMES DE LA FORET DANS LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

• PROBLEME FONCIER

Dans une étude faite en 1970,



Futaie de Douglas en Kerpert (résineux 60 ans)



Le bois des Châtelets à PLOUFRAGAN.

le Centre régional de la propriété forestière de Bretagne estimait à :

- 206 le nombre de propriétaires possédant des forêts de 25 ha et plus pour une surface totale de 23 400 ha
- 403 le nombre de propriétaires ayant des massifs de 4 à 25 ha pour une superficie de 4 240 ha.

Le nombre de petits propriétaires est donc très élevé, ce qui a pour inconvénient de ne pas permettre de grands chantiers de reboisement à des prix compétitifs, et d'empêcher une bonne commercialisation des produits.

• PROBLEMES DES ECLAIRCIES

Actuellement, la production forestière annuelle totale du département est en moyenne de 75 000 m³ avec une majorité de bois feuillus. Des maintenant, les premières plantations faites avec l'aide du Fonds forestier national devraient être éclaircies et donner du bois de trituration, des bois de mine ou des poteaux si on veut assurer l'avenir de ces peuplements.

Malheureusement, la Bretagne ne possède pas d'usine de trituration et on doit expédier ces bois vers des régions éloignées en subissant un handicap très lourd du fait du transport. Ces produits sont donc cédés à bas prix, ce qui a pour effet de décourager les sylviculteurs.

Si ce problème de la rentabilité des premières éclaircies n'est pas résolu assez rapidement, l'avenir de ces peuplements s'en ressentira et les reboisements eux-mêmes risquent de diminuer dans de fortes proportions, ce qui serait paradoxal quand on sait que la balance commerciale des bois et produits dérivés pour la France a accusé en 1977 un déficit de 7,6 milliards de francs, ce qui le place en deuxième position derrière le pétrole.

G - LA PÊCHE ET LA CHASSE

par Georges MAHE

Ingénieur divisionnaire des Travaux des Eaux et des Forêts

1 - La pêche

1 — HYDROGRAPHIE

L'ensemble des terrains peu perméables qui constitue le sol du département ne favorise pas la présence de nappes aquifères importantes mais on y trouve de nombreux cours d'eau plus ou moins conséquents d'une longueur totale de 6 587 km.

Ceux-ci sont classés en deux catégories suivant leur faune piscicole. A l'Ouest, ce sont des rivières et ruisseaux rapides, réguliers, aux eaux claires et oxygénées du domaine des salmonidés (1^{re} catégorie). Ce sont de loin les plus nombreux.

A l'Est, par contre, les cours d'eau sont plus lents, ont un régime plus irrégulier et une bonne partie se rattache au domaine cyprinicole (2^e catégorie).

Il est remarquable de noter d'ailleurs que les nombreuses piscicultures du département sont toutes installées à l'Ouest de SAINT-BRIEUC.

Outre ces rivières, on y trouve également de nombreux étangs (environ 400) privés ou appartenant aux collectivités ou encore à la Fédération des pêcheurs. Enfin, il faut signaler l'existence de retenues plus importantes : Rophémel, Guerlédan, l'Arguenon, le Gouët, où on trouve des brochets, des sandres, des perches, etc...

Cet ensemble de cours d'eau, d'étangs et de lacs permet aux 25 000 pêcheurs du département de s'adonner à la pêche de leur choix qui peut aller de la pêche sportive de la truite et du saumon dans les rivières de 1^{re} catégorie, à la pêche plus reposante dans les étangs et rivières de 2^e catégorie.

2 — MISE EN VALEUR PISCICOLE

Cependant, malgré l'importance et la richesse des cours d'eau du département, des repeuplements sont nécessaires pour compenser les prélèvements effectués par ce nombre important de pêcheurs.

La Fédération des Associations de pêche et de pisciculture des Côtes-du-Nord, qui dispose de 7 gardes-pêche commissionnés, les Associations locales disposant de gardes particuliers bénévoles, procèdent chaque année à de nombreux alevinages ; ainsi, en 1977, ont été mis en rivière :

a — TRUITES FARIO

765 000 œufs en boîtes Vibert
1 160 000 alevins à résorption de la vésicule

1 056 000 truitelles de 4 à 5 mois, ces alevins et ces truitelles provenant des deux piscicultures que possède la Fédération.

b — SAUMON

51 000 œufs embryonnés
11 000 alevins à résorption de la vésicule
20 000 tacons de 8 à 10 cm

c — BROCHETS

200 000 alevins

Sans compter les nombreux alevinages en poissons blancs réalisés à partir de vidanges d'étangs.

Conscient également que ces repeuplements ne donneraient de résultats valables que si on remettait en état le lit et les rives des cours d'eau envahis par la végétation et abandonnés depuis que le bois de feu a perdu toute valeur marchande,

cet organisme a entrepris le nettoyage des cours d'eau grâce à des fonds provenant soit du Conseil supérieur de la Pêche, soit du produit d'une taxe d'un montant de 5 F prélevée auprès de chaque pêcheur.

Enfin, ces opérations s'accompagnent d'autres mesures concernant par exemple l'installation d'échelles à poisson pour la remontée des poissons migrateurs ou la création de réserves de pêche.

Parallèlement, des syndicats de communes et des associations bénévoles participent à ces opérations de remise en état des rivières.

Il est donc permis d'espérer que d'ici quelques années, les cours d'eau seront remis en état et entretenus comme autrefois.

Rivière Le Guic à LOC-ENVEL.



3 — ORGANISATION, RÉGLEMENTATION

Dans le département, les pêcheurs sont organisés en Associations de pêche et de pisciculture au nombre de 33, qui sont réunies en une Fédération départementale.

Chaque société délivre une carte de membre valable pour tous les

parcours loués par la Société. Le pêcheur qui désire avoir accès à tous les cours d'eau loués par les autres sociétés de pêche du département, doit acquiescer en plus de sa carte de sociétaire, une carte fédérale. Enfin, une carte inter-fédérale permet de s'adonner à la pêche sur l'ensemble des quatre départements bretons.

A l'échelon départemental, les attributions en matière de pêche sont confiées :

— à la Direction départementale de l'Agriculture pour les cours d'eau non navigables ni flottables (6 493 km)

— à la Direction départementale de l'Équipement pour les cours d'eau navigables ou flottables et pour les cours d'eau rayés de la nomenclature des voies navigables et flottables (93 km).

La Direction départementale de l'Agriculture a le contrôle permanent de la Fédération ; elle examine et émet des avis sur tous les dossiers de travaux subventionnés présentés par la Fédération pour la réalisation d'aménagements piscicoles.

Tous les procès-verbaux dressés par les gardes-pêche lui sont adressés. En effet, la Direction départementale de l'Agriculture peut, soit accorder au délinquant une transaction qui éteint l'action pénale, soit exercer des poursuites à son encounter conjointement avec les officiers du Ministère public.



Rivière Le Trioux — Après nettoyage des berges.



Rivière Le Trieux : pisciculture sur la commune de PLESIDY.

II - Chasse

En 1977, il a été délivré dans le département des Côtes-du-Nord 25 334 permis de chasse dont 844 permis nationaux et 24 490 permis départementaux.

Alors que depuis la guerre, l'on a assisté à une augmentation régulière du nombre de permis, actuellement il semble que ce nombre plafonne et même a tendance à diminuer puisqu'en 1976 on en dénombrait 25 742.

Par contre, le gibier, du fait de la pression grandissante de la chasse, des changements intervenus dans les modes de culture, changements défavorables au gibier, de l'augmentation de la circulation routière, etc... disparaît progressivement et est remplacé par du gibier d'élevage qui n'a souvent de gibier que le nom et auquel malheureusement les chasseurs semblent s'habituer et se résigner.

Un autre facteur a été déterminant dans la disparition du gibier, l'apparition de la myxomatose. En effet, avant cette maladie, la plupart des chasseurs du département ne tiraient que le lapin qui très prolifique permettait à chacun de pratiquer son sport favori sans souci d'organisation de la chasse.

Cette épidémie ayant pratiquement réduit à néant le cheptel lapin, les chasseurs se sont mis à tirer les autres gibiers en particulier la perdrix et la bécasse, qui autrefois

tous gibiers, la fixation d'heures, le matin et le soir pour le début et la fin de la chasse.

Contrairement à ce qui se passe pour la pêche, la Direction départementale de l'Agriculture n'a pas de pouvoir de transaction pour les procès-verbaux de chasse.

Par contre, la Direction départementale de l'Agriculture qui est membre de la Commission d'estimation des dégâts de gibier, a, dans ses attributions :

- le contrôle de la comptabilité de la fédération,
- l'établissement des propositions pour la nomination des lieutenants de Louveterie.

subissaient une pression de chasse négligeable et lorsque le lapin est réapparu on a conservé l'habitude de chasser tous les gibiers d'autant plus que la maladie réapparaît périodiquement.

— ORGANISATION, REGLEMENTATION

Comme la pêche, l'organisation administrative de la chasse relève des attributions du Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Dans chaque commune existe généralement une société de chasse communale et parfois une chasse privée. La plupart sont affiliées à la Fédération départementale des chasseurs qui en assure le gardiennage. Ainsi, en 1977, on dénombrait 320 sociétés communales et 251 sociétés privées.

Il reste cependant un gros effort à faire pour organiser la chasse dans le département ; en effet, beaucoup d'associations ou de sociétés communales ne possèdent qu'une petite partie des baux de chasse sur les terrains qu'elles entendent contrôler, d'où la difficulté de faire respecter les règlements particuliers qu'elles édictent.

Aussi, beaucoup de chasseurs sentant la difficulté d'imposer des règlements à l'échelon local, souhaitent-ils qu'une réglementation plus stricte soit imposée par l'Administration. Ils ont demandé l'interdiction totale de vente de gibier, la limitation des jours de chasse pour

H - L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES

Dans un département caractérisé par des structures d'exploitation défavorables (surface moyenne/exploitation = 17 ha en 1977), le développement de l'agriculture a été obtenu par une intensification des productions (productions hors sol). Cette intensification a été favorisée par l'organisation économique des producteurs. Les possibilités offertes par la loi d'orientation de 1960 et la loi complémentaire de 1962 ont été exploitées judicieusement par les responsables chargés de l'application de ces textes.

Les groupements de producteurs ont connu un succès incontestable.

Les aides accordées dans le cadre de la politique des structures ont permis une amélioration de la situation. On peut, par exemple, citer les aides à l'installation (prêts jeunes agriculteurs 350 à 400/an. Dotation jeunes agriculteurs : 250/an).

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.) sont nombreux (près de 700 en septembre 1978 dont 80-85 % de G.A.E.C. père-fils). Cette formule a contribué à la croissance de la production porcine.

Les plans de développement créés par une directive communautaire de 1972 connaissent une progression spectaculaire (1975 : 1 ; 1979 (prévisions) : 300-350).

Il convient d'ajouter le rôle joué par la coopération agricole dans les différents secteurs : lait — pores — jeunes bovins — céréales et approvisionnements en légumes. Le dynamisme des coopératives agricoles a contribué largement au développement de l'agriculture des Côtes-du-Nord.

Les coopératives de productions animales, reconnues comme groupements de producteurs, ont été efficaces au niveau de la mise en marché, particulièrement comme le souligne l'article relatif aux groupements.

Dans le secteur bovin, la vente en carcasse au kg net se développe lentement ; une forme de commercialisation intermédiaire entre la vente en vifs sur un marché tradi-

tionnel et cette vente en carcasses, le marché aux enchères connaît actuellement une certaine vogue. Des projets de construction sont en cours. Leur nombre devra rester limité afin d'éviter toute dispersion de l'offre préjudiciable aux éleveurs. Les investissements devront être réduits, car il s'agit d'une formule qui ne durera qu'un certain temps. Le seul objectif valable reste bien évidemment la vente au kg net.

En définitive, l'organisation économique des producteurs a facilité le développement de l'agriculture dans les Côtes-du-Nord. Il s'est créé tout un environnement technique et économique qui a contribué efficacement à la progression rapide de la production et à l'amélioration des revenus tirés de l'agriculture.

I - Les groupements de producteurs

par Pierre VILLENEUVE
Ingénieur d'agronomie

La loi complémentaire d'orientation agricole du 8 août 1962 a placé la création des groupements de producteurs dans le cadre de l'organisation économique des marchés agricoles et a orienté leur mission dans ce sens. Les décrets, et surtout les arrêtés d'application précisaient cependant que la réalisation des objectifs économiques dépendaient étroitement de la mise en œuvre d'actions techniques.

Dans le domaine de l'élevage, la loi du 28 décembre 1966 remettait l'accent sur les actions techniques notamment en matière d'amélioration génétique et de modernisation des bâtiments d'élevage.

Dès cette époque, les groupements de producteurs dont les premiers ont été reconnus en 1964, ont affirmé leur vocation en ces matières et ont pris une part essentielle à la mise en œuvre de cette politique et au développement corrélatif des productions.

L'ensemble des mesures publiques visant la production porcine, la volonté manifestée par les responsables professionnels des groupements et le dynamisme des adhérents et des cadres techniques expliquent le très grand succès des groupements de producteurs dans ce domaine d'activité.

Bien que les mesures publiques accordées à la production de viande bovine par le canal des groupements aient été moins diversifiées et moins soutenues qu'en production porcine, il n'en demeure pas moins que le développement des groupements dans ce secteur d'activité a été exemplaire et qu'il a notamment permis de tirer le meilleur profit de l'important potentiel de veaux mâles laitiers en créant des ateliers de production de jeunes bovins.

Dans le secteur de l'aviculture, la très forte pression de l'intégration a nui au développement des groupements de producteurs et les organisations créées et reconnues dans ce secteur dans les années 1964 à 1966 n'ont eu qu'un rôle éphémère de syndicat de négociation et les groupements qui subsistent à ce jour ne concernent que l'œuf de consommation, production qui échappe pour l'essentiel à l'intégration des firmes.

La production de légumes est localisée et les principales spéculations (choux-fleurs, pommes de terre de primeurs et artichauts) sont totalement contrôlées par les groupements depuis que les règles de discipline du comité économique et social Fruits et Légumes (C.E.R.A. F.E.L.) ont été étendues à l'ensemble de la production à la suite d'enquêtes publiques.

A — PLACE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

— PRODUCTION PORCINE

Dans le département, 18 groupements exercent une activité, parmi

... dans les Côtes-du-Nord. Ils sont d'importance économique très inégale, le plus important ayant commercialisé 551 000 porcs charcutiers en 1976 et le plus petit seulement 5 600 têtes.

La pénétration des groupements s'exprime par les données chiffrées suivantes qui se reportent à l'année 1976.

— Nombre de groupements exerçant une activité dans le département	18
— Nombre total d'adhérents	5 452
— % du nombre d'éleveurs ayant plus de 20 porcs	65
— nombre de truies en production	157 500
— % du total de truies du département	79
— Nombre de porcs charcutiers produits	1 373 203
— % de la production totale du département	78

— PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

Neuf groupements exercent une activité dans le département parmi lesquels six ont leur siège dans les Côtes-du-Nord. Ils contrôlent essentiellement la production des taureaux de 18 à 20 mois engraisés au maïs ensilage.

La pénétration de ces groupements s'exprime par les principales données chiffrées suivantes qui se reportent à 1976.

— nombre de producteurs de jeunes bovins	1 420
— nombre de jeunes bovins produits	27 000
— tonnage	85 000 t.

Cette production organisée par les groupements de producteurs correspond à la quasi-totalité des taureaux produits dans le département.

— PRODUCTIONS AVICOLES

La production avicole organisée en groupements de producteurs con-



Vaches laitières de race frisonne.

cerne comme il est dit plus haut, exclusivement les œufs de consommation et, dans ce domaine, six groupements exercent leur activité dans le département dont 4 ont leur siège dans les Côtes-du-Nord. Le plus important contrôle la production de 1 500 000 pondueuses et le plus petit de 180 000 têtes, l'ensemble des groupements contrôlant plus de 60 % de la production.

— AUTRES PRODUCTIONS ANIMALES

Un groupement de producteurs ovins fonctionne depuis 1974 qui contrôle près de 50 % de l'effectif ovin du département. Par ailleurs, en 1977, a été créé un groupement de producteurs de lapins qui totalise 20 exploitants possédant 1 800 mères.

Dans le secteur des bovins reproducteurs, il existe également deux groupements départementaux qui développent des ateliers de génisses, et qui fournissent annuellement 3 400 animaux aux producteurs laitiers.

— PRODUCTIONS LEGUMIERES

Dans la région primeuriste, quatre groupements se partagent l'organisation de la commercialisation de l'ensemble de la production, par ailleurs, un autre groupement départemental organise la production et la commercialisation de pommes de terre de consommation et de semence, traitant annuellement 20 000 tonnes de produit.

B — PRINCIPAUX AXES NOUVEAUX D'ORIENTATION DES GROUPEMENTS

— PRODUCTIONS LEGUMIERES

Dans la zone de primeurs, les groupements tentent de diversifier les spéculations notamment en développant les productions sous serres (concombres, tomates, laitues...). Par ailleurs, dans le but d'améliorer les rendements de pommes de terre de primeur, l'on s'oriente vers la conservation en chambres froides des plants, ces investissements se faisant au stade collectif des groupements.

Une orientation nouvelle se dessine également dans le sud du département en faveur des légumes destinés à la surgélation.

— PRODUCTION PORCINE

En 1972, à GUERLESQUIN dans le Finistère à l'initiative de la S.I.C.A.M.O.B. un marché aux enchères de porcs charcutiers fut créé auquel les groupements et les éleveurs indépendants avaient accès.

Le mode de commercialisation, malgré son succès fut fort critiqué par la majorité des groupements de producteurs bretons du fait :

- 1 — de la vente aux prix uniques, risquant d'entraîner à court terme une dégradation de la qualité des porcs bretons.
- 2 — de la rente de situation donnée aux indépendants. Aussi, dès 1973, assiste-t-on à l'ou-

verture d'un second marché à LAMBALLE géré par l'Union des Groupements de Producteurs de BRETAGNE (UNIGROUPEMENT) lequel marché commercialise les porcs au classement et n'admet pas à la vente que les groupements de producteurs.

La même année est ouvert un autre marché à LOUDEAC à l'initiative de la S.I.C.A.M.O.B.

Fin 1973, les promoteurs des marchés aux enchères bretons, conscients de la nécessité de procéder au contrôle des classements et des pesées de porcs dans les abattoirs se mettent d'accord pour créer un corps de peseurs et classeurs professionnels. Pour ce faire, ils créent un syndicat dénommé « UNIPORC BRETAGNE », qui regroupe l'ensemble des apporteurs des marchés aux enchères. Ce syndicat, avec l'aide des fonds UNIGRAINS, équipe les abattoirs de bascules automatiques lui appartenant en propre et met en place une équipe de classeurs qui contrôle tous les porcs vendus aux marchés aux enchères ainsi que ceux livrés directement par un groupement à un abattoir.

En 1975, pour une meilleure efficacité de l'organisation de la mise en marchés, UNIGROUPEMENT de la S.I.C.A.M.O.B. décide de créer un marché unique du porc breton appelé « UNICADRAN ».

Dès lors le pouvoir de négociation des groupements bretons, face aux abattoirs se trouve renforcé dans des conditions considérables tandis que les abattoirs pris entre ce véritable « cartel » de producteurs et la concentration de plus en plus grande au niveau des centres d'achats, connaissent des difficultés croissantes.

Ce déséquilibre grandissant conduit les groupements soit à prendre le contrôle financier de ces abattoirs, soit à leur apporter une aide sous forme de participation financière à leur capital. Cette orientation est générale en BRETAGNE et plus particulièrement dans les Côtes-du-Nord et tout laisse à penser qu'à terme le maillon abattage sera de plus en plus intégré à la production.

C — ROLE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DANS LA MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE PAR LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

La Direction départementale dans le domaine de l'organisation économique agricole est chargée de veiller à l'application de la politique gouvernementale, et elle accompagne, par ses conseils et ses appuis, toutes les initiatives qui visent à atteindre cet objectif d'organisation globale de la production agricole par les groupements de producteurs. Aussi a-t-elle participé à la création et à la mise sur pied de la plupart des groupements existants.

Actuellement, tout le département est couvert par des groupements de différentes formes juridiques et pour l'ensemble des secteurs d'activité ce qui laisse une grande possibilité de choix aux producteurs. Toutefois, le nombre apparaît désormais suffisant, aussi l'action de la Direction départementale de l'Agriculture s'oriente-elle en faveur d'un renforcement structurel et dimensionnel des groupements existants tout en recherchant une meilleure coordination.

II - Les principales productions agricoles du département

par Pierre VILLENEUVE
Ingénieur d'agronomie

A — LES PRODUCTIONS VEGETALES

a — LES CEREALES

Les emblavements en céréales ont diminué depuis une vingtaine d'années (163 000 ha en 1967 — 130 000 ha en 1977). Une grande partie de ces céréales est consommée par les animaux. Il faut néanmoins importer des régions céréalières plus de 50 % des besoins du département.

b — LES CULTURES LEGUMIERES

Il s'agit principalement des primeurs de la région de PAIMPOL. On y cultive surtout les pommes de terre, les choux-fleurs, les artichauts et les haricots. Les deux premières productions sont de loin les plus importantes. De nouvelles cultures plus intensives, telles que tomates, salades et autres légumes-feuilles permettent aux jeunes de s'installer avec leurs parents.

Problèmes de cette zone : le prix des terres et la concurrence des productions méditerranéennes.

c — LES CULTURES FOURRAGERES

La culture de l'herbe a permis d'accroître la production bovine.

Le développement des prairies temporaires a été caractéristique (110 000 ha en 1967 — 161 000 ha en 1977). Toutefois, le fait le plus marquant a été l'apparition du maïs-ensilage vers les années 1965 (surface cultivée en 1977 : 53 000 ha). Malgré les risques climatiques, cette production offre indéniablement des avantages : quantités de matière sèche/ha, mécanisation de toute la chaîne de la production à la distribution.

B — LES PRODUCTIONS ANIMALES

1 — LE LAIT

La production laitière a toujours été importante dans les Côtes-du-Nord qui figurent à la 3^e place, parmi les principaux départements producteurs de lait (derrière l'Ille-et-Vilaine et la Manche). Depuis une quinzaine d'années on assiste à une concentration de la production, liée à l'intensification fourragère et à la spécialisation du cheptel.

1967 : 40 000 étables — 270 000 vaches lait. : 6 900 000 hl — 25 hl/vache

1972 : 31 000 étables — 295 000 vaches lait. : 9 200 000 hl — 31 hl/vache

1977 : 23 000 étables — 330 000 vaches lait. : 11 500 000 hl — 35 hl/vache

1. La collecte a été marquée par le développement de la collecte à partir de 1962 grâce à la mise en place du plan laitier breton. La collecte de lait représente moins de 50 % de la production en 1966 et plus de 87 % en 1977.

Au cours des dernières années, la spécialisation laitière s'est encore accrue avec l'introduction de sang holstein. La « holsteinisation » s'étend rapidement dans le département. Ce phénomène peut avoir des conséquences fâcheuses : excédents laitiers — réduction de la production de viande — augmentation de la consommation de protéines.

Cette spécialisation s'accompagne également d'une augmentation de la taille des ateliers (40-50 vaches).

2 — LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

• les veaux de boucherie

Le département compte moins d'ateliers de veaux d'engraissement que les départements voisins (Finistère et Ille-et-Vilaine). Cette production intégrée par les abattoirs ne s'est pas développée car les éleveurs ont préféré d'autres productions animales (porcs, taurillons). Beaucoup de veaux quittent alors le département pour être engraisés dans les autres départements bretons ou dans le Sud-Ouest.

• les jeunes bovins

Cette production a démarré vers les années 1966. En fait, dans la région de ROSTRENEEN, des jeunes taureaux étaient déjà engraisés à l'herbe jusqu'à l'âge de 20-24 mois. Mais les taurillons produits à partir de 1966 seront nourris au maïs-ensilage.

Il s'agissait au départ, de valoriser les veaux mâles ; mais en fait, la constitution de lots importants et homogènes s'est souvent avérée difficile dans beaucoup de cas, on a préféré aller chercher des brouillards du Massif Central. La production de taurillons à partir de veaux et de brouillards a permis aux groupements de disposer d'une gamme de produits plus diversifiés.

Cette spéculation, qui n'exige pas des investissements aussi coûteux que le porc ou la vache laitière, ne donne pas des marges considéra-

bles, compte tenu du prix du maigre, aussi elle a plutôt tendance à régresser dans le département. Néanmoins, 30 000 taurillons environ ont été produits en 1977 par les 5 groupements de producteurs. La spécialisation laitière (Holstein) réduira l'offre de veaux. L'avenir du taurillon paraît menacé.

3 — LA PRODUCTION PORCINE

Cette production a connu un essor remarquable depuis 1963. Les effectifs ont été multipliés par 3 et le nombre de truies par 2,5. Plus de 8 000 investissements ont été réalisés au cours de ces 12 dernières années. En 1970, près de 1 300 projets de création ou d'extension ont été déposés. Le rythme des investissements a légèrement décliné par la suite, mais on comptera encore plus de 700 permis de construire en 1978, malgré la crise porcine.

Le développement de la production est parti de la région de LAMBALLE. Les groupements de producteurs ont été à l'origine de l'extension de cette activité, une vive émulation entre ces groupements a entraîné la croissance de la production. La compétition s'est déroulée au niveau des groupements, mais aussi dans une certaine mesure, au niveau des élevages.

Le nombre de truies est en quelque sorte un critère de réussite. Toutefois, la hausse des coûts d'investissements limitera probablement la taille des élevages. Il sera peut-être plus difficile de démarrer avec un élevage de 56 à 70 truies et l'engraissement.

Comme pour les autres productions, on assiste à une concentration des élevages. Sur les 15 500 élevages qui ont des porcs, 6 000 sont des élevages spécialisés. La moitié (3 000) possède 80 % des effectifs porcins du département. Ce phénomène ne devrait pas être aussi marqué qu'en aviculture car beaucoup de jeunes investissent dans ce secteur.

L'orientation porcine va encore s'intensifier dans les prochaines années. Le contrôle des abattoirs par les groupements de producteurs entraînera inévitablement la recherche d'une production de porcs plus élevée pour accroître l'activité d'abat-

tage. Les responsables doivent cependant veiller à ne pas engager dans cette production des éleveurs peu motivés dont les résultats ne seraient pas suffisants pour permettre des revenus satisfaisants.

4 — LA PRODUCTION AVICOLE

• œufs de consommation

Les Côtes-du-Nord occupent la première place des départements français pour la production d'œufs, avec près de 1,5 milliard d'œufs commercialisés en 1977 (près de 13 % de la production nationale).

Cette production s'est concentrée dans quelques élevages :

- 1 800 en 1962 : 1 400 000 pondueuses
- 500 en 1972 : 4 000 000 pondueuses
- 350 en 1977 : 6 500 000 pondueuses.

Chaque producteur a généralement de 20 000 à 40 000 pondueuses mais on assiste actuellement à des extensions de gros élevages, certains atteignent 200 000 poules.

Ces producteurs figurent parmi les éleveurs de pointe du département. Ils possèdent incontestablement une bonne maîtrise technique, mais ils ont généralement la réputation d'être des individualistes peu enclins à participer à l'organisation de la production. Certes près de 60 % des œufs sont commercialisés par l'intermédiaire des groupements de producteurs, mais leur orientation est, dans la plupart des cas, plus celle de centres de conditionnement que de véritables groupements de producteurs.

• volailles de chair

Cette production est complètement intégrée par les abattoirs. Comme dans le secteur de l'œuf, la concentration de la production a été caractéristique :

- 1962 : 1 374 élevages — 10 millions de poulets/an
- 1968 : 544 élevages
- 1977 : 350 élevages — 15 millions de poulets + 3 800 000 dindes + 1 850 000 pintades produits par an.

Beaucoup de producteurs de poulets ont évolué vers la production de dindes et de pintades.

Les élevages de volailles de chair sont localisés dans le Sud-Ouest du département.

D'autres spéculations (ovins — lapins) se développent actuellement dans le département, mais leur importance reste faible par rapport aux autres productions animales.

L'économie agricole des Côtes-du-Nord est constituée surtout par l'élevage. Deux types d'élevage prédominent : l'élevage laitier et l'élevage porcine. Ce dernier bénéficie de la faveur générale de tous les responsables du département ce qui explique son développement extraordinaire.

Il en a résulté des avantages indéniables au niveau de l'emploi mais aussi des inconvénients : un endettement élevé et des problèmes de nuisance.

Cependant, la majorité des éleveurs prend conscience de l'intérêt de préserver l'environnement ; dans ces conditions, les nuisances ne devraient pas être un problème insurmontable. Par contre, le financement de l'élevage est beaucoup plus inquiétant. Cette question ne pourra pas trouver une réponse au niveau local, elle relève de la politique agricole globale. La profession agricole, qui a su s'adapter à l'évolution technique et économique de l'agriculture, devra faire face à cette situation.

III - Les industries agricoles et alimentaires

par Louis JEGOU
Ingénieur des Travaux Ruraux

Les industries agricoles et alimentaires ont une place très importante dans le département des Côtes-du-Nord, en relation directe avec l'importance de la production agricole. Le nombre d'usines et d'ateliers de transformation qui est de l'ordre de deux cents unités, est considérable. Leur grande dispersion sur le ter-

ritoire aussi bien auprès des villes que des bourgs modestes ou en pleine campagne contribue pour une bonne part à entretenir la vie économique du département.

Mais on ne peut traiter des industries agricoles du département des Côtes-du-Nord sans les placer dans l'entité géographique et économique que constitue la Bretagne (Quatre départements) en raison des échanges permanents qui existent entre ces départements dans différents domaines, tels que le lait, les aliments du bétail, la viande. Ces échanges se trouvent renforcés par l'existence de deux grands groupes coopératifs polyvalents, la coopérative des agriculteurs de Bretagne et l'Union des coopératives UNICOPA, dont les rayons d'action s'étendent à toute la Bretagne et dont certaines des usines sont implantées au centre de gravité de la Bretagne (Triangle PONTIVY - LOUDEAC - CARHAIX).

En quantités physiques traitées ou fabriquées, la Bretagne se distingue notamment par :

- la fabrication d'aliments composés pour animaux : 31 % de la production nationale
- les abattages de bétail : 17 % du chiffre national (26 % pour les porcs)
- la charcuterie et conserves de viandes : 17 %
- l'industrie laitière :
 - collecte : 18 %
 - beurre : 28 %
 - lait en poudre : 36 %
 - fromage : 7 % (21 % pour l'emmental et 8 % pour le camembert)
- abattages de volailles : 32 %
- conserves de légumes : 25 % pour les apertisés et 27 % pour les surgelés
- poissons : 56 % des conserves et 22 % des surgelés.

A titre indicatif et pour montrer leur importance relative on peut rapprocher ces chiffres de celui de la superficie de la région qui représente 6 % du territoire national et de celui de sa population qui est de 11 % de la population française.

En matière d'emplois les industries agricoles et alimentaires, avec 33 000 emplois en Bretagne (dont

9 000 dans les Côtes-du-Nord) représentent près de 20 % de l'emploi industriel régional et sont la première industrie de Bretagne, en excluant la construction mécanique, la construction électrique et l'automobile considérées comme des activités particulières.

Pour en venir plus précisément au département des Côtes-du-Nord, il est intéressant de signaler que le produit brut agricole de ce département se répartit approximativement à raison de 10 % pour la production végétale et de 90 % pour la production animale. Il va donc de soi que les industries traitant des produits animaux ou destinés aux animaux y soient très prépondérantes.

A — TRANSFORMATION ET CONDITIONNEMENT DE PRODUITS VÉGÉTAUX

a — LEGUMES

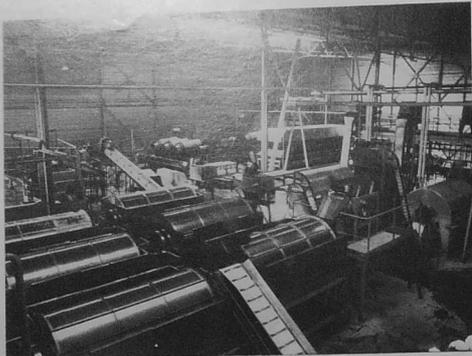
Une production légumière de plein champ portant sur 2 000 hectares vient d'être mise en place dans le département par la S.I.C.A. GELAGRI, filiale de la Coopérative des agriculteurs de Bretagne. Cette production constituée de petits pois, épinards, haricots, choux, carottes et navets, alimente une usine de surgélation implantée à LOUDEAC et dont la production est de 15 000 à 20 000 tonnes par an.

Il existe par ailleurs un certain nombre de stations légumières dont les principales sont celles de la Coopérative de l'Urne et du Gouessant à LAMBALLE (18 000 t/an) et celle de la Coopérative « La Paimpolaise » à PAIMPOL (20 000 t/an).

En ce qui concerne les primeurs de la zone côtière, leur mise en marché est assurée essentiellement à la salle des ventes au cadran de PAIMPOL, exploitée par l'Union des Coopératives de PAIMPOL et de TREGUIER.

b — FRUITS

En matière de traitement de fruits on peut signaler une cidrerie qui reçoit 4 500 tonnes de pommes par an, correspondant à la fabrication d'environ 30 000 hl de cidre.



Usine GELAGRI de surgélation de légumes à LOUDEAC.

c — CEREALES

Pour la collecte des céréales, le département dispose de 196 magasins ou silos bien équipés, représentant une capacité de 90 000 tonnes pour une collecte annuelle d'environ 100 000 tonnes.

d — USINES D'ALIMENTS DU BETAIL

Les fabrications annuelles sont actuellement de l'ordre de 1 500 000 tonnes alors qu'elles n'étaient que de 330 000 tonnes en 1965.

Par catégorie d'animaux la répartition est la suivante :

- porcins : 53 %
- volailles : 38 %
- bovins : 8 %
- divers : 1 %

La part produite par les coopératives est de 40 % et tend à augmenter.

Il y a dans le département 37 usines ou fabriques dont les capacités de production varient de 40 000 à 200 000 tonnes par an, le potentiel total de fabrication du département (en 2 x 8 heures) étant de 2 300 000 tonnes par an.

Ces usines sont en général très compétitives en raison de l'importance du volume traité et de la faiblesse de la distance de livraison.

B — TRANSFORMATION ET CONDITIONNEMENT DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

a — INDUSTRIE LAITIERE

Le département dispose de huit usines laitières traitant annuellement 6 700 000 hl de lait sur une production départementale de 11 000 000 hl. 33 % des laits collectés sont traités par des usines des départements bretons voisins.

Un gros effort d'équipement a été fait dans ce domaine au cours de la dernière décennie.

- dans un premier temps, au niveau des exploitations et des usines pour permettre le passage de la collecte de crème à la collecte de lait.
- ensuite, au niveau des usines, pour diversifier les productions.

Les principaux produits fabriqués par les usines des Côtes-du-Nord en 1976 ont été les suivants :

- beurre 28 276 t.
- yogourts 3 050 t.
- fromages frais 188 t.
- autres fromages (emental, tomme) 6 850 t.
- poudre de lait non grasse 23 414 t.
- poudre de lait réengraissée 22 511 t.
- lait ribot 34 796 hl

b — ABATTOIRS DE BOUCHERIE

Le département dispose de 13 abattoirs inscrits au Plan (quatre publics et 9 privés).

En 1977, les tonnages abattus ont été les suivants :

- abattoirs publics 22 750 t. (15 %)
- abattoirs privés 124 998 t. (85 %)

Total 147 748 t.

Usine d'aliments du bétail de la Coopérative du Gouessant : salle de commande.



La laiterie nouvelle de l'Arguenon à CREHEN.

Par catégories abattues les tonnages ont été globalement de :

- 26 % pour les gros bovins
- 11 % pour les veaux
- 63 % pour les porcs

Deux remarques s'imposent :

— l'importance des abattages privés (85 %) situation particulière par rapport à la situation sur le plan national.

— l'importance relative des abattages de porcs (63 %)

c — SALAISONNERIES — CHARCUTERIES

Au nombre d'une trentaine, les salaisonneries-charcuteries ont fabriqué en 1977, 38 000 tonnes de produits. La principale usine est celle de la Société OLIDA et CABY à LOUDEAC (21 000 tonnes).

d — ABATTOIRS DE VOLAILLES

Les abattoirs de volailles, au nombre d'une dizaine bien équipés, ont traité en 1977, les tonnages ci-après :

- Poules et poulets 33 454 t. (51 %)
- Dindes et dindons 29 214 t. (44 %)
- Pintades 3 027 t. (5 %)

Total 65 695 t.

e — INDUSTRIES DIVERSES

On peut signaler :

- 23 ateliers de découpe de viandes annexés ou non à des abattoirs

et produisant 50 000 tonnes/an de pièces découpées (porc : 29 000 t. ; bœuf : 8 000 t. ; volailles : 11 000 t.)

- une usine d'équarrissage qui couvre de sa zone d'action la moitié ouest des Côtes-du-Nord et la moitié nord du Finistère

- deux usines de déshydratation de fourrage

- une unité de fabrication d'aliments pour chiens et chats

- deux biscuiteries

- une usine d'embouteillage d'eau minérale

- quatre entrepôts frigorifiques d'une capacité totale de 115 000 m³

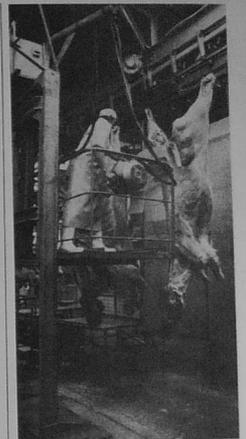
- 63 ateliers de conditionnement d'œufs traitant annuellement environ un milliard 500 millions d'œufs.

C — AIDES DE L'ETAT

Afin de promouvoir le développement des industries agricoles et alimentaires et d'en améliorer les structures, le Ministère de l'Agriculture apporte à ces industries deux types d'aides spécifiques :

- la prime d'orientation agricole (P.O.A.)
- la subvention à la coopération.

En outre, comme toutes les industries, les industries agricoles et alimentaires peuvent donner lieu à l'attribution de la prime de développement régional (P.D.R.) pour création d'emplois nouveaux.



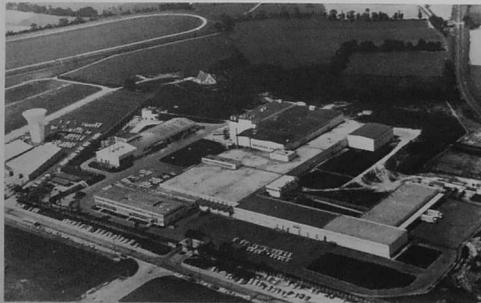
Les Ets SALOMON (abattoir de bovins à GUINGAMP).

Les Ets DOUX (abattoir de volailles) à PEDERNEG.

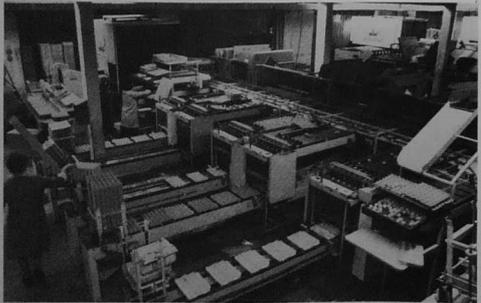




La Fromagerie U.N.I.C.O.P.A. de LOUDEAC.



La Société OLIDA et CABY à LOUDEAC. Abattoir de porcs et salaisonnerie.



Le Centre de conditionnement d'œufs de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne à GUINGAMP.

Le cumul de ces primes et subventions est limité à 35 % pour les industries privées et à 50 % pour les coopératives.

Certains projets importants peuvent également donner lieu à l'octroi d'une aide du F.E.O.G.A. (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) qui est cumulable avec les aides de l'Etat français.

Les investissements primés ou subventionnés par le Ministère de l'Agriculture dans le département ont représenté :

- 51 790 310 F.H.T. en 1975
- 77 356 000 F.H.T. en 1976
- 77 257 000 F.H.T. en 1977

CONCLUSION

L'agriculture bretonne a connu un développement considérable basé essentiellement sur les productions animales.

Cette expansion rapide de l'élevage a entraîné l'implantation dans les zones mêmes de production, d'une importante industrie de transformation qui représente l'un des atouts de la région.

Cependant, l'évolution des entreprises demeure encore insuffisante dans certains secteurs, si l'on tient compte de l'abondance de la production et l'avenir des industries agricoles et alimentaires du département réside désormais pour une grande part, dans le développement de la deuxième transformation.

LES SERVICES D'AGRONOMIE ET LA FORMATION DES HOMMES

par René BRUGALLE
Ingénieur en chef d'agronomie

Le Département des Côtes-du-Nord est encore un département essentiellement rural, dont l'économie est basée sur l'agriculture. Mais la population des ménages agricoles, qui représentait 34 % de la population totale en 1968, ne représentait plus en 1975 que 26 %. En l'espace de 13 ans (1962 à 1975), elle a diminué de moitié. L'hémorragie a été très importante chez les jeunes, si bien que l'âge moyen des chefs d'exploitation est maintenant élevé. Beaucoup d'agriculteurs vont donc cesser leur activité dans les années qui viennent. Evidemment, ils ne seront pas tous remplacés, car les exploitations vont s'agrandir. Mais on peut tout de même se demander s'il y aura suffisamment de jeunes pour reprendre ces exploitations restructurées.

Dans ce domaine, les chiffres sont inquiétants : il y a encore actuellement 27 000 chefs d'exploitation. Mais, si le taux moyen annuel de diminution de 3 % se maintient et si, d'autre part on se base sur une moyenne de 400 installations par an (chiffre actuel), il ne restera plus que 20 000 agriculteurs dans 10 ans et seulement 12 000 dans 30 ans. Même si la productivité augmente, cette diminution du nombre d'actifs agricoles risque d'entraîner, à plus ou moins long terme, une diminution du volume de la production agricole.

Il faut donc, dès maintenant, non seulement encourager les jeunes à rester à la terre, mais aussi les préparer à ce métier d'agriculteur en leur donnant une bonne formation générale, technique et économique. Former les jeunes est, en effet, le premier des investissements et sans doute le plus noble. Cette mission fondamentale confiée aux services d'agronomie, recouvre en réalité plusieurs activités :



Le lycée agricole de Kernilien à PLOUISY : vue générale des bâtiments.

A — L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les établissements d'enseignement agricole public des Côtes-du-Nord sont au nombre de quatre :
— le lycée agricole départemental de Kernilien - GUINGAMP

— le collège agricole de CAULNES
— le collège agricole de MERDRIGNAC
— le collège agricole de SAINT-BRIEUC

Ils assurent actuellement la formation de 875 élèves, comme le montre le tableau suivant :

ETABLISSEMENTS	Cycle court	Cycle long	Ens. sup.	TOTAL
Lycée agricole de Kernilien	65	175	60	300
Collège agricole de CAULNES	170	82	—	252
Collège agricole de ST-BRIEUC	207	—	—	207
Collège agricole de MERDRIGNAC	116	—	—	116
TOTAL	558	257	60	875

Pour donner ses chances à chacun, selon ses aptitudes, la formation comporte trois niveaux :

1 — LE CYCLE COURT : B.E.P.A.

Il aboutit au Brevet d'Etudes professionnelles agricoles, qui comporte plusieurs options : agriculture-élevage — horticulture — économie familiale et rurale. Les études durent deux ans après une classe de troisième. L'option agriculture-élevage est la plus courante ; elle s'adresse essentiellement aux enfants d'agriculteurs qui ont l'intention de reprendre une exploitation agricole. Il est bon de rappeler que le B.E.P.A. est actuellement le niveau minimum exigé pour l'obtention des aides financières de l'Etat à l'installation des jeunes agriculteurs.

2 — LE CYCLE LONG : B.T.A.

Il aboutit au Brevet de technicien agricole. Trois années d'étude après la classe de troisième. Il comporte deux filières :

- le B.T.A.O. ou B.T.A. à option « conduite de l'entreprise agricole » (élevage dominant)

C'est un diplôme de fin d'études qui prépare à la vie active. C'est la formation souhaitable des futurs chefs d'exploitation agricole et des cadres moyens du secteur para-agricole. Ce diplôme donne droit aux aides financières de l'Etat. Les meilleurs élèves titulaires du B.T.A.O. peuvent être admis en section de technicien supérieur dans la même spécialité.

- le B.T.A.G. ou B.T.A. à option générale

Les élèves qui suivent cette formation se préparent

- soit à reprendre une exploitation en bénéficiant des aides de l'Etat
- soit à poursuivre leurs études en se spécialisant en deux années après le B.T.A.G. pour obtenir un B.T.S.
- soit enfin accéder à l'emploi dans le secteur agricole ou para-agricole.

3 — LE CYCLE SUPERIEUR : B.T.S.

Cette formation est réservée aux titulaires du B.T.A. et à quelques

bacheliers. Les études, qui durent 2 ans, sont sanctionnées par le Brevet de Technicien supérieur agricole. Les débouchés sont très variés : conduite d'exploitations agricoles, techniciens de coopératives et de groupements de producteurs, conseillers agricoles, secteur technico-commercial, etc...

Les jeunes gens et les jeunes filles, formés dans ces quatre établissements, participeront demain au maintien d'une agriculture vivante et dynamique dans les Côtes-du-Nord, les uns dans les exploitations agricoles, les autres dans le secteur para-agricole. C'est ce que montre d'ailleurs une enquête réalisée récemment auprès des anciens élèves du Lycée agricole de Kernilien. Cette étude concrète permet de faire les remarques suivantes :

— Il n'y a pratiquement pas de chômage chez nos anciens élèves. C'est une constatation réconfortante à une époque où les problèmes de l'emploi se posent dans de nombreux secteurs. Notre enseignement agricole assure donc des débouchés.

— Le nombre des « retours à la terre » augmente. Actuellement, il représente environ 40 % des anciens élèves du lycée agricole de Kernilien pour les trois niveaux confondus (B.E.P.A. - B.T.A. - B.T.S.). On constate d'ailleurs que certains techniciens reprennent une exploitation après avoir exercé, pendant quelques années un emploi dans le secteur para-agricole.

Le succès de cet enseignement s'explique par son originalité. En effet c'est avant tout un enseignement professionnel. Nous mettons l'accent sur l'aspect technique. C'est ainsi que :

- la plupart des filières débouchent sur la vie active
- les élèves sont en grande majorité, d'origine agricole
- les contacts entre l'Etablissement et les agriculteurs de la région sont fréquents : « stages 200 heures », réunions professionnelles, etc.

Ce caractère original de notre enseignement se traduit par la nécessité d'une formation pratique, qu'il ne faut surtout pas négliger. Les anciens élèves interrogés insistent sur ce point. D'où l'importance des

stages et de l'exploitation agricole du lycée ou du collège.

B — LES AUTRES ACTIVITES DE FORMATION :

1 — L'APPRENTISSAGE AGRICOLE :

Cet apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire (16 ans minimum) une qualification professionnelle directement utilisable. La formation est sanctionnée par un C.A.P. agricole (C.A.P.A.).

Dans les Côtes-du-Nord, un centre de formation d'apprentis (C.F.A.) est installé au collège agricole de CAULNES. On y prépare l'option « employé d'exploitation agricole de polyculture-élevage ».

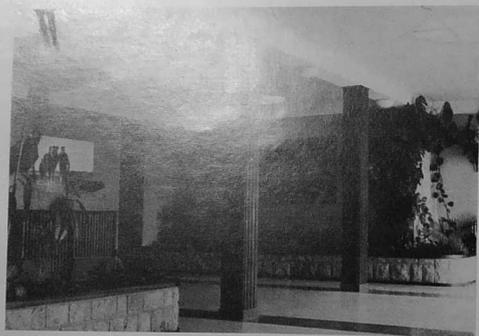
D'autre part, le Directeur du lycée agricole départemental représente l'ingénieur général d'agronomie à la Commission de l'apprentissage au comité de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

2 — LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES :

Les anciennes méthodes de vulgarisation (causeries du soir, articles de presse, etc...) s'adressant à des agriculteurs peu ou pas formés, étaient devenues insuffisantes. En effet, la gestion d'une entreprise agricole devient de plus en plus complexe. On a donc mis en place un dispositif souple permettant aux exploitants d'effectuer des stages de perfectionnement se rapportant à une activité de leur choix (élevage — gestion, etc...) et selon un rythme compatible avec les exigences de leur vie professionnelle et familiale : en général deux journées par semaine en dehors des périodes de gros travaux (novembre à mai).

Dans les Côtes-du-Nord, ces structures se sont matérialisées sous la forme de deux centres de formation professionnelle et de promotion agricole (C.F.P.P.A.).

— le C.F.P.P.A. de GUINGAMP, qui fonctionne dans l'ancien foyer de Progrès agricole créé il y a une vingtaine d'années pour



Le lycée agricole de Kernilien à PLOUSY : hall d'entrée.

— la participation aux travaux du Comité départemental de l'enseignement et de la formation professionnelle.

CONCLUSION

Dans tous les cas, la mission essentielle des services d'Agronomie est de « tenir le contact permanent avec les agriculteurs et leurs groupements, en travaillant avec eux, en les aidant à se former et s'informer pour qu'ils se rendent maîtres de leurs décisions, de l'évolution et de l'avenir de leur exploitation et de celui de leurs enfants ».

être en contact permanent avec les agriculteurs. Les bâtiments actuels sont nettement insuffisants. Nous espérons voir réaliser prochainement, sur le domaine de Kernilien la construction de bâtiments spécifiques pour ce centre d'adultes, qui pourra ainsi bénéficier pleinement du potentiel de formation du lycée agricole et de l'infrastructure (hébergement, ateliers, exploitation) indispensables à l'organisation des stages...

Cette année, le C.F.P.P.A. a organisé deux stages :

— l'un concernant la formation « 200 heures »,

— l'autre préparant au Brevet professionnel agricole (B.P.A.) — option agriculture-élevage. Le premier certificat de ce B.P.A. (qui en compte trois) concernait la gestion.

— le C.F.P.P.A. de CAULNES : qui vient d'être créé. La convention de formation a été signée par le Préfet de Région. Le centre, annexé au collège agricole, accueillera ses premiers stagiaires à l'automne 1978. La durée de la formation sera de 800 heures, plus un stage obligatoire. Elle sera sanctionnée par le B.P.A.

3 — LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les textes confèrent à l'Ingénieur en Chef d'Agronomie le rôle de Secrétaire au Conseil départemental

du développement agricole et celui de conseiller technique du Préfet dans ses missions de Commissaire du Gouvernement auprès du service d'Utilité agricole de Développement.

D'autre part, les activités de contrôle des organismes de développement sont assurées par tous les ingénieurs et techniciens des Etablissements d'enseignement agricole. Evidemment, les tâches d'enseignement, qui restent prioritaires et très importantes, limitent le « suivi » des activités de ces organismes. Un contact permanent est cependant maintenu avec toute la profession, grâce

— au rôle joué par les exploitations des établissements, notamment l'expérimentation végétale et animale.

— aux interventions des techniciens de la profession dans l'enseignement des techniciens supérieurs.

— aux nombreuses réunions organisées par la profession dans les locaux de nos établissements.

4 — MISSIONS DIVERSES

Incombent également à nos services :

— l'étude de tous les dossiers de bourses de l'enseignement agricole du département.

— l'organisation des examens de l'enseignement agricole sur le plan départemental.

— l'instruction des dossiers pour l'aide au ramassage scolaire.

LA CIRCONSCRIPTION DES HARAS DE LAMBALLE

par Jacques LIPPENS
Directeur de la Circonscription

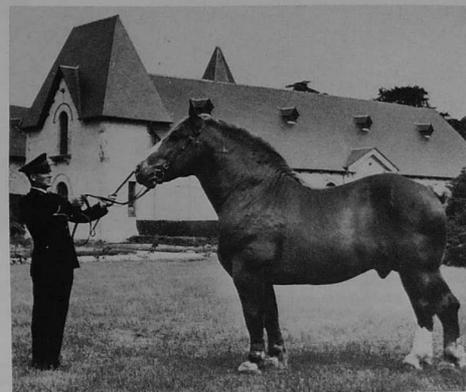
C'est Napoléon qui en 1806 réorganise l'Administration des Haras.

La Bretagne ne dispose alors que d'un seul dépôt d'étalons à LANGONNET. Cette implantation est l'objet de nombreuses réclamations de la part des éleveurs des Côtes-du-Nord, et, en particulier de ceux de la région de LAMBALLE qui se sentent abandonnés malgré la grande réputation de leur foire aux poulains.

Aussi, la circonscription des Haras de Lamballe est-elle créée en 1825, mais certaines difficultés se font jour et sa suppression intervient en 1833. Elle est rétablie en 1842. Le dépôt d'étalons de Lamballe actuel est alors construit et l'élevage dans le département prend à partir de ce moment là un essor considérable.

Du « roussin » porteur aux allures rapides ou du « sommier » cheval à deux fins servant aussi bien à la culture qu'au bât, des croisements successifs avec des races étrangères avaient fait des chevaux de carrosse et de tirage très prisés, notamment ceux que le Norfolk anglais permettait d'obtenir. Le résultat de ces croisements appelé d'abord Norfolk breton puis Postier breton connut un très grand essor et fit la renommée du département et de la Bretagne.

Au début du XIX^e l'amélioration des cultures exige un cheval plus lourd, plus puissant, apte aux travaux agricoles et on introduit pour cela des étalons ardennais et Percherons. Les premiers donnèrent à Caliac et dans le Sud-Ouest du Département des animaux osseux, plus membrés avec un dos plus soutenu, tandis que les seconds étaient utilisés dans la zone littorale, notamment à LANNION et à LA BOUILLIE.



Vue des bâtiments et d'un étalon au Haras de LAMBALLE.

Entre 1920 et 1930, les croisements furent abandonnés et la race bretonne fut sélectionnée dans l'indigénat avec, d'une part, les « traits bretons » et d'autre part « les Postiers » où se devinent sous la masse les qualités que lui a léguées le Norfolk.

Le « Postier » sélectionné pour l'attelage aux allures vives et qui fit merveille dans la traction des pièces d'artillerie et le « trait » sélectionné pour les travaux de la ferme subirent après la dernière guerre la même régression devant la mécanisation. Si le nombre de juments décroît rapidement (12 000 juments de trait saillies en 1950 dans les Côtes-du-Nord, 1 500 aujourd'hui) la qualité du cheval breton permet le maintien de l'exportation de reproducteurs.

Grâce aux étalons nationaux (85 en 1977) mis à la disposition des éleveurs du département, grâce aux concours organisés par le service des Haras et aux primes distribuées, la sélection se poursuit et permet de garder les débouchés traditionnels et même d'en trouver de nouveaux pour les poulinières et étalons nés dans les Côtes-du-Nord. Que ce soit du Sud-Ouest ou du Massif Central, que ce soit du Japon, d'Espagne ou d'Italie, d'Algérie, d'Angleterre ou de Hollande, chaque année des missions viennent chercher des reproducteurs.

Ce qui peut encore redonner vie au Breton, c'est sa qualité en tant qu'animal de boucherie. L'augmentation de la consommation de la viande de cheval et l'augmentation de son prix ont permis de rentabiliser.



« Lumière » — Etalon du Haras de LAMBALLE.

liser cet élevage. Des études sont en cours actuellement non seulement pour améliorer la vitesse de croissance des poulains mis en atelier d'engraissement mais encore pour augmenter la fécondité des juments que l'inactivité a rendu moins prolifiques. Une nouvelle chance s'offre donc à cette race que les éleveurs mieux organisés devront savoir saisir.

Pendant des décennies les Côtes-du-Nord ont ainsi vécu l'âge d'or du Breton. La statue de Naous, grandeur nature, à la porte de la station des Haras de Callac en porte témoignage ; aussi le cheval de sang était-il totalement éclipsé. Seule la région de CORLAY bénéficiait, grâce à ses chevaux solides et rustiques d'une certaine renommée.

Mais peu à peu l'élevage de pur sang allait renaître, tout d'abord grâce aux courses qui ont sur les éleveurs et les agriculteurs du département un grand pouvoir d'attraction. Certains éleveurs ont fait quelques bons investissements qui leur permettent de figurer très utilement aux palmarès des courses disputées non seulement dans le département mais encore au niveau national et même international.

Ensuite le développement des sports équestres, encouragés par le service des Haras avec la création des écoles d'équitation et des établissements orientés vers le loisir et la randonnée, ont attiré vers ce sport de nombreux bretons et de nombreux touristes assurant ainsi un débouché pour l'élevage régional (en 1978 dans les Côtes-du-Nord fonctionnent 8 écoles d'équitation et 13 établissements hippiques regroupant ainsi près de 450 chevaux).

Aidés par la qualité des étalons nationaux mis à la disposition des éleveurs dans les stations de LAMBALLE — CORLAY — BEGARD et LOUDEAC encouragés par différents concours d'élevage et d'aptitude, les éleveurs sauront très certainement améliorer encore la qualité de cette production et acquérir une place de choix comparable à celle qu'ils occupent dans les autres races animales.

Enfin très récemment aidés par le service des Haras qui possède 5 étalons Connemara, les Côtes-du-Nord se sont lancés dans l'élevage des grands poneys. De races anglaises ou irlandaises, de race Con-

nemara — Newforest — Welsh ou Dartmoor, cet élevage est appelé à jouer un grand rôle dans les loisirs des jeunes car leur robustesse et leur rusticité jointes à leur docilité en font une monture idéale.

Enfin, outre son rôle de soutien à l'élevage, le service des Haras soucieux d'améliorer l'aide apportée aux sociétés Hippiques a créé un centre de remonte au Haras de LAMBALLE. Cet établissement reçoit 40 jeunes chevaux qui, achetés aux éleveurs, vont subir au Haras pendant un an un débouillage et un début de dressage et seront ensuite prêtés aux écoles d'équitation pour une durée indéterminée.

Ainsi, le service des Haras rassemble dans le département les trois secteurs d'activité de l'élevage, de l'équitation et des courses. Ces domaines distincts sont complémentaires. Une réglementation fondée sur des bases communes, un système d'aides et d'encouragement conçu globalement sont les éléments d'une politique générale d'intervention qui permet l'équilibre entre ces trois composants et l'orientation de la production vers la satisfaction des utilisateurs.

LE SERVICE DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

par Roger MICHEL
Inspecteur principal
Chef du service départemental

La multiplicité et la diversité des activités du service de la Répression des Fraudes et du contrôle de la qualité sont telles, qu'il est malaisé à l'observateur non averti d'en distinguer les grandes lignes et d'en cerner les contours.

Il est cependant possible de distinguer trois missions fondamentales :

- la surveillance de la loyauté des transactions commerciales
- la protection de la santé publique
- la promotion de la qualité des produits.

A — LA SURVEILLANCE DE LA LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS

Elle tient essentiellement à l'application de deux textes.

— La loi modifiée du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits et de services.

C'est en quelque sorte la « bible » des agents de contrôle qui repose sur le principe fondamental que chaque chose doit être vendue pour ce qu'elle est réellement.

Cette loi s'applique à toutes les marchandises : denrées alimentaires, produits à usages agricoles, produits industriels.

Son champ d'application est donc très étendu et peut-on même dire presque illimité puisque les prestations de service y sont incluses depuis la modification apportée par la loi récente du 10 janvier 1978.

Les agents doivent quotidiennement affronter des problèmes aussi différents que le mouillage du lait, l'attendrissage clandestin des viandes, la vente de produits corrompus et les tromperies commises lors de la vente d'automobiles d'occasion...

— L'article 44 de la loi modifiée, d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 réprimant la publicité mensongère.

Ce texte permet d'appréhender non seulement la publicité mensongère mais également la publicité simplement trompeuse ou induisant en erreur.

L'application est facilitée dans la mesure où l'obligation est faite de justifier aux agents de contrôle du bien fondé de la publicité. Le refus de justification est en effet assimilé au délit de publicité mensongère et sanctionné de peines sévères (emprisonnement de trois mois au moins, deux ans au plus et une amende de 1 000 F au moins et 250 000 F au plus).

B — LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La loi du 1^{er} août 1905 est par elle-même une loi d'hygiène dans la mesure où elle permet de lutter contre les falsifications et elle interdit la vente de produits corrompus ou toxiques.

Outre cette loi de base, plusieurs textes réglementaires ont fixé des normes sanitaires ; tant au point de vue équipement des ateliers de production, que de propreté des locaux et du personnel.

Par des contrôles bactériologiques fréquents, les agents surveillent le respect de ces normes et tout particulièrement la qualité microbologique des laits pasteurisés et stérilisés, des glaces alimentaires, des plats cuisinés...

En outre, les agents du service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la qualité contribuent à l'application du règlement sanitaire départemental en exerçant une surveillance des restaurants et des points de vente de denrées alimentaires.

C — LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

Elle est effectuée à la fois par le contrôle de l'exploitation des labels agricoles et par l'assistance apportée aux professionnels dans le cadre du contrôle dit à la production.

Plusieurs labels agricoles sont exploités dans le département des Côtes-du-Nord mais deux retiennent tout spécialement l'attention des agents :

— il s'agit du label N° 75-02 — Poulet noir fermier et du label N° 71-04 — Charcuterie de Bretagne.

Le contrôle à la production est appliqué à toutes les entreprises du Département. Il s'agit d'un contrôle non répressif qui permet à l'agent d'être le conseiller du professionnel en lui exposant la réglementation.

Ce type de contrôle actuellement étendu à 259 entreprises est surtout

intensifié dans quatre domaines : la production d'aliments pour animaux, les entreprises de salisonneries, les biscuiteries et les ateliers de découpe de volailles.

Ce contrôle réclame une compétence toute particulière des agents qui doivent connaître non seulement l'aspect réglementaire mais également l'aspect technique des problèmes afin que les professionnels comme eux-mêmes tirent un bénéfice maximum de leurs rencontres.

Il est donc nécessaire de « spécialiser » au maximum les fonctionnaires qui exercent cette responsabilité mais ceci soulève de très grandes difficultés en raison de l'insuffisance des effectifs. L'inspection départementale dispose en effet seulement de quatre agents pour exercer l'ensemble des tâches qui incombent au service de la Répression des Fraudes et du contrôle de la qualité.



Quelques produits fabriqués dans le département avec label.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

par Louis RAULT
Directeur adjoint du Travail

A — LE SERVICE DÉPARTEMENTAL

Le Service départemental du travail et de la protection sociale agricoles des Côtes-du-Nord qui relève du service régional de Bretagne est dirigé par le Directeur Adjoint du Travail.

Pour une meilleure organisation du travail, le département a été scindé en deux secteurs, l'Est et l'Ouest. Les agents d'encadrement sont assistés d'un personnel de secrétariat.

B — LE DOMAINE D'INTERVENTION

Ainsi que son intitulé l'indique, le service veille à la fois à l'application de la réglementation du travail et de la législation de protection sociale dans le secteur agricole.

1 — LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Cette réglementation qui régit les relations entre employeurs et salariés agricoles détermine les conditions d'emploi et de rémunération en matière de :

- salaires : salaire minimum interprofessionnel de Croissance (SMIC) ou salaire résultant, soit d'une convention collective applicable à la profession concernée, soit d'un contrat de travail individuel.
 - délivrance des bulletins de paie et tenue du registre des salaires.
 - conditions d'exécution et de rupture du contrat de travail.
 - durée du travail, repos hebdomadaire, congés payés.
 - hygiène et sécurité des travailleurs, conditions de logement.
- Cette attribution du service a pris

une dimension nouvelle depuis l'intervention de la loi du 6 décembre 1976 sur la prévention des accidents du travail, qui a donné aux inspecteurs du Travail en agriculture les mêmes pouvoirs que ceux du régime général.

- classement et abattements de salaires en ce qui concerne les travailleurs handicapés.
- contrôle de l'emploi : mouvements de main-d'œuvre, autorisation des licenciements pour motifs économiques, emploi des ouvriers étrangers.
- apprentissage, enregistrement et résiliation des contrats.
- droit syndical et institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, comités d'entreprises).

2 — LA LEGISLATION DE PROTECTION SOCIALE

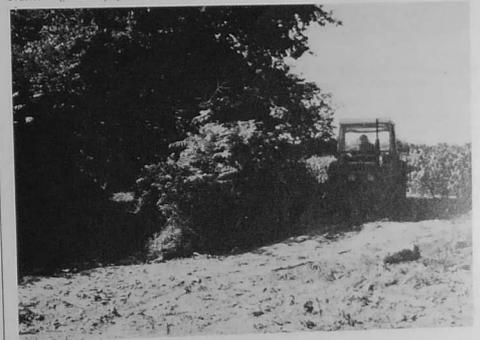
Cette législation qui a pour but de garantir les assurés contre les

risques sociaux recouvre les régimes ci-après :

- les assurances sociales qui garantissent les salariés en matière de maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès.
- l'assurance de ces mêmes salariés contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- les prestations familiales des salariés et des non salariés.
- l'assurance-vieillesse des non salariés.
- l'assurance maladie, maternité et invalidité des exploitants (AME-XA).
- l'assurance contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail, et les maladies professionnelles des personnes non salariées.

Outre le contrôle de l'application de cette législation, le Service assure la tenue du Secrétariat greffe du Contentieux général de la Mutualité sociale agricole, juridiction statuant sur les différends opposant les organismes à leurs assurés.

Tracteur agricole équipé de sa cabine de protection.



C — L'ACTION DU SERVICE

Cette action qui touche l'ensemble de la population agricole du département se concrétise sous diverses formes :

— l'information dans deux directions différentes : en aval vers le public auquel elle est destinée, en amont vers la hiérarchie administrative (Ministre, Préfet, etc...).

— le contrôle : à cette fin les Inspecteurs et les Contrôleurs sont dotés d'un pouvoir de coercition

leur permettant de relever les infractions à la réglementation susvisée.

— la conciliation qui s'exerce à l'occasion des règlements des conflits collectifs ou individuels du travail : cette dernière forme d'intervention est encore très usitée dans le milieu agricole en raison notamment de la quasi inexistence des juridictions prud'homales dans ce secteur.

»

Longtemps méconnu du public, le service du travail et de la protection sociale agricoles a désormais un impact certain auprès de la profession agricole, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant des conventions collectives conclues dans ce secteur ; par ailleurs, le Service est appelé de plus en plus à participer aux actions mises en œuvre par les Pouvoirs publics pour remédier à des situations conjoncturelles ou ponctuelles difficiles du type de celles destinées à favoriser l'embauche des jeunes dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

par Jean CHRISTOPHE
Directeur

La Direction des Services vétérinaires des Côtes-du-Nord a son siège 8, place du 74-R.I. à ST-BRIEUC et occupe également des locaux mis à sa disposition, 3, rue Bel-Orient. Sa vocation est double :

- la protection sanitaire du cheptel
- le contrôle de la qualité hygiénique des denrées alimentaires.

I — LA PROTECTION SANITAIRE DU CHEPTEL

Pour lutter contre les maladies contagieuses les plus importantes, le Ministère de l'Agriculture a mis en place des plans de prophylaxies collectives. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années ont été très encourageants.

Ces prophylaxies collectives portent sur :

— LA TUBERCULOSE BOVINE

Pour l'année 1977, le pourcentage d'infection par rapport à l'ensemble du cheptel du département sous contrôle est de 0,05 %.

— LA FIEVRE APTEUSE

Elle constitue une menace permanente pour l'élevage mais ne pose plus de problèmes particuliers. Depuis l'épizootie de 1974, aucun nouveau cas n'a été constaté.

— LA BRUCELLOSE qui fut pendant plusieurs années, un fléau pour notre cheptel bovin, est en nette régression dans le département des Côtes-du-Nord, le pourcentage des brucelloses en 1977 est de 2,7 % pour les Côtes-du-Nord, 6,5 % pour la Bretagne et 22,7 % pour la France. La mise en application d'abord sur le plan départemental et régional, puis à l'éche-



Direction des Services vétérinaires : fichier général des prophylaxies (tuberculose, fièvre aphteuse, brucellose).

lon national de la réglementation relative à la circulation et à l'introduction des bovins dans les exploitations, a contribué à limiter l'impact de cette maladie alors que l'application du plan breton permettait aux éleveurs d'éliminer, dans des conditions financières satisfaisantes leurs animaux réagissants.

Actuellement, de nouvelles mesures sanitaires sont mises en place en matière d'introduction de bovins. Le dépistage d'une nouvelle maladie en provenance de l'étranger, LA RHINOTRACHEITE BOVINE INFECTIEUSE, encore appelée I.B.R., est effectué lors de l'achat de bovins. En accord avec la Fédération départementale des Groupements de défense sanitaire, les animaux positifs sont mis hors circuit de l'élevage.

Depuis 1977, les activités de la Direction des Services vétérinaires prennent de plus en plus d'extension

dans le secteur porcin. En effet, la maladie d'Aujeszky étant reconnue légalement maladie contagieuse depuis le 19 juillet 1977 une surveillance des élevages atteints permet de mieux connaître l'évolution de cette maladie et d'en limiter l'extension.

L'installation de nombreuses porcheries nouvelles entraîne la réalisation d'une enquête et l'ouverture de dossiers. Il est prévu de créer un fichier consacré aux éleveurs et aux maladies des porcins.

En dehors de ces prophylaxies, officiellement organisées, la Direction des services vétérinaires intervient contre bien d'autres affections contagieuses ou non, qui frappent non seulement le bétail, mais aussi les animaux de basse-cour, les élevages de gibier de repeuplement, les établissements de pisciculture, les abeilles ou même des animaux sauvages.



Direction des Services vétérinaires : livre d'assainissement des cheptels infectés (tuberculose et brucellose).



La salle de chimie du laboratoire des services vétérinaires.

Ainsi, l'augmentation de la production des volailles et des œufs a entraîné une intensification des activités du contrôle sanitaire officiel des élevages avicoles.

De même, au cours du premier semestre 1978, des assistants sanitaires, des spécialistes et aides spécialistes apicoles ont été désignés pour mieux suivre l'état sanitaire des ruchers. Une recrudescence des maladies des abeilles telle que la loque et l'acariose, a été constatée ces dernières années et une action est entreprise dans ce domaine.

La Direction des services vétérinaires intervient également pour l'application de la réglementation, lors des foires et rassemblements d'animaux. Actuellement, les manifestations canines étant de plus en plus nombreuses, les mesures de

prophylaxie de la rage entre autres, doivent être scrupuleusement respectées. Dans ce but, la surveillance des animaux mordus est constamment réalisée dans tout le département.

Enfin, pour éviter l'introduction ou l'extension des maladies, elle exerce un sévère contrôle sur les animaux à l'importation ou à l'exportation.

Il s'avère important de souligner qu'au-delà des considérations économiques, qu'implique la protection sanitaire du cheptel, il s'agit également de préserver la santé humaine. En effet, certaines maladies infectieuses ou parasitaires des animaux, font courir à l'homme des dangers de contamination directs ou indirects : brucellose, cysticercose et fasciolose, tularémie (à partir du li-

vre), ornithose, psittacose (à partir des oiseaux), etc...

II — LE CONTRÔLE SANITAIRE ET QUALITATIF DES DENRÉES ANIMALES OU D'ORIGINE ANIMALE

Le département des Côtes-du-Nord est divisé en trois circonscriptions vétérinaires d'inspection : ST-BRIEUC, GUINCAMP et LOUDEAC placées chacune sous la responsabilité d'un vétérinaire inspecteur à temps complet.

Les vétérinaires inspecteurs, chefs de circonscription sont assistés dans leur fonction de 26 vétérinaires inspecteurs à temps partiel, sous l'autorité desquels sont placés 84 techniciens et préposés sanitaires.

Les contrôles des denrées alimentaires sont effectués sur toute la chaîne depuis la production jusqu'à la consommation. Ils s'exercent sur :

- les viandes provenant des animaux de boucherie et les viandes de volailles dans les établissements d'abattage, les plus importants de ceux-ci sont agréés pour l'exportation vers les états membres de la Communauté économique européenne dans les ateliers de découpage et de transformation (salaisons, conserveries, boyauderies, triperies, etc...)

- les produits de la pêche dans les criées, les ateliers de mareyage puis les marchés de gros et de détail.

- le lait et les produits laitiers, dans les industries laitières et fromagères, ainsi qu'aux divers stades de la distribution.

- les œufs et ovoproduits dans les établissements de collecte et de commercialisation et les points de vente au détail.

- les conditions hygiéniques de congélation et de stockage de ces denrées dans les entrepôts frigorifiques.

- la restauration collective dans les établissements scolaires et dans les centres de vacances.

- la préparation et la distribution des plats cuisinés à l'avance.

- l'agrément technique et sanitaire des engins de transports sous

température dirigée et des voitures boutiques.

- les magasins de vente au détail des denrées animales ou d'origine animale (hypermarchés ou supermarchés, commerces spécialisés, marchés fixes et vente ambulante).

En plus du contrôle de salubrité des denrées, les activités du service portent également sur l'environnement de celles-ci, c'est ainsi que, conformément à la réglementation en vigueur, des normes précises sont imposées pour l'installation, l'équipement et les conditions hygiéniques de fonctionnement des ateliers et laboratoires de préparation des aliments, pour la tenue et la santé du personnel appelé à manipuler les produits.

LABORATOIRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

Soucieux d'apporter aux éleveurs et à l'agriculture un service efficace, le laboratoire de la Santé publique et des services vétérinaires dispose de personnel et de moyens qui font de lui le premier laboratoire départemental français quant à la diversité et au volume des tâches qui lui sont confiées.

Ses activités se divisent en trois grands secteurs :

- la santé animale
- l'hygiène alimentaire
- la chimie agro-alimentaire

Outre la participation technique aux grandes prophylaxies nationales, le laboratoire assure les analyses du contrôle sanitaire officiel qui confère aux éleveurs du département un label de qualité apprécié lors des opérations commerciales.

Le nombre d'animaux contrôlés en 1978 avoisine 1 250 000 sujets, de plus, il assure aux éleveurs un service d'autopsie qui a examiné près de 4 000 lots de volailles en 1978.

Après avoir contribué à l'assainissement du cheptel en brucellose, le service de sérologie bovine réalise actuellement des opérations de dépistage systématique de la rhinotrachéite bovine infectieuse, par ail-



La salle de bactériologie du laboratoire des services vétérinaires.



La salle d'autopsie du laboratoire des services vétérinaires.

leurs, l'activité en matière de diagnostic des maladies porcines constitue une part importante des activités. En effet, au cours de l'année 1978, c'est près de 2 000 pores qui ont été autopsiés et analysés.

La section d'hygiène alimentaire assure quant à elle le contrôle dans des secteurs variés, viande, lait, conserves, poissons. Elle réalise d'une part, les analyses tant chimiques que bactériologiques pour le compte du service d'hygiène alimentaire de la Direction de la qualité, d'autre part, elle assure auprès des industriels qui en font la demande une assistance technique en matière de contrôle de fabrication et de qualité.

Le service de chimie agro-alimentaire est quant à lui chargé d'activités diverses non seulement à vocation agronomique mais aussi à vocation zootechnique, en effet, les

missions de ce service s'inscrivent dans un contrôle qui va du sol à l'aliment complet en passant par les divers stades de contrôle des matières premières.

Il convient également de préciser que parmi les tâches qui incombent au Laboratoire, il faut compter le contrôle des eaux de consommation et les contrôles de pollution marine en zone littorale.

On peut donc pratiquement dire qu'avec près de quatre-vingts agents, le laboratoire de la Santé publique et des services vétérinaires des Côtes-du-Nord inscrit ses activités tout au long de la chaîne alimentaire en partant de l'analyse de terre pour terminer jusque dans « l'assiette du consommateur » en passant par tous les stades intermédiaires que sont les matières premières et les produits finis.

Dans les Côtes-du-Nord
les COOPÉRATIVES

- COPALL
- COOPADIN
- PELEMOISE
- TRIEUX

DU GROUPE
UNICOPA

offrent à leurs producteurs les services des activités suivantes :

- ALIMENTS DU BÉTAIL
- CONDITIONNEMENT ET COMMERCIALISATION DES ŒUFS
- ABATTAGE ET COMMERCIALISATION DE VOLAILLES
- ORGANISATION DE LA PRODUCTION PORCINE
- TRANSFORMATION DU LAIT ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS LAITIERS
- ABATTAGE ET COMMERCIALISATION DE VIANDE BOVINE
- ABATTAGE ET COMMERCIALISATION DE VIANDE PORCINE
- SURGÉLATION DE LÉGUMES

ÉLEVEURS DE PORCS Pourquoi choisir le Groupement des Producteurs de **L'Armorique**

— UN GROUPEMENT EN PROGRESSION CONSTANTE
1969 : 113 adhérents (constitution du Groupement)

1973 : 308
1977 : 560.

— UNE STRUCTURE LÉGÈRE, EFFICACE, DYNAMIQUE
qui vous apporte :

UN BATIMENT

- recherche permanente des meilleures techniques aux meilleurs coûts ;
- une étude individuelle permet d'adapter le projet aux besoins de l'éleveur, de l'insérer dans l'exploitation ;
- réalisation de votre dossier de permis de construire et de subvention ;
- prêt avec garantie du F.R.G. ;
- pour chacun, une solution sur mesure.

UNE GÉNÉTIQUE

Conscients de l'évolution du porc en Bretagne, de la nécessité d'améliorer l'état sanitaire et le potentiel génétique dès 1970, nous devenons multiplicateurs de souches hybrides. En parallèle, nous poursuivons en collaboration avec les sélectionneurs l'amélioration des souches LW - LR.

UN SERVICE

- LE CONSEIL EN ÉLEVAGE : la conduite de votre élevage, l'élément essentiel pour réussir, notre équipe de techniciens spécialisés est à votre disposition.
- SON SOUCI :
 - adapter les plans d'alimentation à votre élevage,
 - mettre en place les programmes de prévention sanitaire et d'hygiène,
 - vous aider à la tenue de la gestion technique et économique,
 - il s'assure en permanence, de la bonne marche de votre élevage
 - par une habitude de travail en équipe,
 - une longue expérience personnelle,
 - un encadrement par responsable et vétérinaire.

UNE COMMERCIALISATION

des porcelets, des porcs charcutiers, des animaux de réforme.
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE, EFFICACE ET SURE.

SYNDICAT des PRODUCTEURS de PORCS et de BOVINS de l'ARMORIQUE

Rue Saint-Joseph — Boîte Postale 77 — 22600 LOUDEAC
Téléphone (96) 28.04.06

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE PORCS RECONNU N° 22-72-167

PRINCIPALES CAUSES DE LA CHUTE DE PONTE DES VOLAILLES

par J. BENNETT

Docteur Vétérinaire

Directeur technique des Laboratoires SALSBUURY - IOWA (U.S.A.)

Parmi les causes principales de la chute de ponte des volailles, nous pouvons indiquer les suivantes :

A) MALADIES

- *Mycoplasma synoviae* : chute soudaine de 10 % ou plus.
- *Mycoplasma gallisepticum* : chute soudaine de 10 % ou plus.
- **Bronchite infectieuse** : coquilles fragiles et rugueuses ; faible production d'œufs.
Prévention : vaccination systématique.
- **Adénovirus** : chute de 7 à 20 % et coquilles de mauvaise qualité.
- **Reovirus** : chute de 3 % de la production d'œufs.
- **Variolè aviaire** : production d'œufs réduite.
- **Mycotoxine (Champignon)** : faible production d'œufs. Œufs à coquille mince.
Utiliser un inhibiteur de moisissure pour l'aliment.

B) PARASITES

- **Vers** : chute de ponte de 25 % lors du pic de ponte et pendant la première partie du cycle de production.
- **Poux** : chute de 10 à 20 % de la ponte.
- **Coccidiose** : chute de ponte pouvant atteindre 25 %.
Prévention : litière propre et administration de coccidiostat.

C) ALIMENT

- **Suralimentation** : risque de stéatose hépatique, entraînant chute de ponte.
- **Nourriture inadaptée** : il faut adapter la quantité de nourriture au poids de la poule et à la production d'œufs.
La chute de ponte peut atteindre 10 %.
- **Eau de boisson** : la qualité et la quantité peut influer sur la ponte.
- **Calcium** : le manque de calcium peut faire chuter la ponte de 95 à 100 %.
- **Sodium** : son insuffisance peut entraîner une chute de 95 à 100 %. Son excès peut également réduire la production et donner de mauvaises coquilles.
- **C.M.V.** : très important pour la production d'œufs.

Chacune des causes est sérieuses, mais l'addition de plusieurs causes au même moment est catastrophique. Ainsi, pour 1.000 pondueuses, une baisse de 5 % de la production d'œufs peut réduire le revenu de plus de 10 F par jour. Cela n'est certes pas une catastrophe, mais pour 10.000 pondueuses, la baisse de revenu sera de 100 F par jour, soit 3.000 F par mois ou 36.000 F par an ! Ceci n'est évidemment qu'un exemple pour montrer comment les centimes et l'observation des détails peuvent faire la différence entre les profits et les pertes d'un élevage avicole. Certes la connaissance des maladies aviaires, de la nutrition et des méthodes d'élevage permet de prévenir dans une certaine mesure la chute de ponte, mais il ne faut en rien négliger l'importance de l'homme lui-même en la matière.

Fédération Départementale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail des Côtes-du-Nord

3 bis, rue Belorient
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. (96) 61-14-17

Président :

M. Joseph CLEMENT

★

Directeur :

M. Edouard HILLION

★

ASSOCIATION 1901

★

ADHÉRENTS : 27 000

★

OBJET :

Contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel des Côtes-du-Nord :

- En collaboration avec les Services Vétérinaires départementaux pour les prophylaxies officielles :

- Tuberculose
- Fièvre aphteuse
- Brucellose

- En apportant aux adhérents les avantages de nos propres luttres contre :

- La cysticercose bovine
- L'hypodermose (varron)
- L'entérite paratuberculeuse
- L'I.B.R.
- La recherche des causes des avortements d'origines non brucelliques
- Les mammites
- La maladie de la hyène

AU SERVICE DU MONDE RURAL

**LE GROUPE DES ASSURANCES
DE LANDERNEAU**

POUR L'AGRICULTURE



POUR LES AUTRES
PROFESSIONS



POUR TOUS

soravie

Société des Organisations Agricoles Mutuelles pour l'Assurance-Vie

S.O.S-A.M.A

Service d'assistance accordé gratuitement à tous les assurés du Groupe

SIEGE SOCIAL

1, Rue Hervé de Guébriant - 29206 LANDERNEAU - Tel. 85.05.00 & 85.15.30

DELEGATION GENERALE POUR LES COTES-DU-NORD

4, Bd Clémenceau - 22005 SAINT-BRIEUC - Tel. 61.00.61

REMORQUES

TOUS MODÈLES

légumières
fourragères
épanduses



de 5500 à 15 030 kg

STE MEVEL FRES
CONSTRUCTEUR

Siège Social : MOULIN-CANON

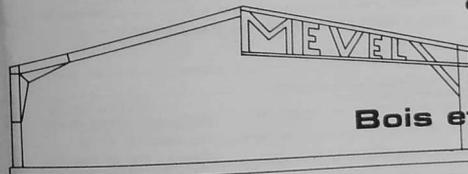
22860 PLOURIVO

Tél. : 20.84.31

HANGARS

agricoles

& industriels



Bois et Métalliques

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE PORCS RECONNU

- S.I.C.A. - VAL -

Société d'Intérêt Collectif Agricole des Vallées

Société anonyme à capital et personnel variables
Capital social au 31-12-1976 : 574.925,00 F

8 et 6, rue Alfred-de-Vigny
Boite Postale 322
22005 SAINT-BRIEUC CEDEX
Téléphone 33.31.35

UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS SPECIALISE en production porcine qui exerce son activité sur tout le territoire du département des Côtes-du-Nord.

UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS JEUNE

Résultant de la transformation juridique du Syndicat des Producteurs de porcs de la région du HAUT-CORLAY - Groupement de Producteurs de porcelets reconnu de 1969 à 1972 - la S.I.C.A. VAL a été créée en 1971 et a obtenu la reconnaissance en avril 1972 à la fois pour la production de porcelets et de porcs charcutiers. La section engraissement, démarrée en 1972, constituait une activité nouvelle. Depuis, on observe une tendance de plus en plus prononcée pour les ateliers « naisseurs-engraisseurs ».

UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS ORIGINAL

La S.I.C.A. VAL reste le seul Groupement de Producteurs du département à avoir adopté les statuts d'une S.I.C.A. ; cela suppose nécessairement que des industriels soient actionnaires en plus des agriculteurs.

Actuellement les éleveurs détiennent 80 % des actions contre 20 % aux industriels ou commerçants : Ets GUYOMARCH S.A. (Aliments du bétail), Ets ELQUIN S.A. (Salaisons), Raoul BRION (Commerce de porcs), HY-MARCH S.A. (Station d'Amélioration Génétique), Laboratoire TREGORVET S.A., Roland MICHEL (Commerce de bœufs).

UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DYNAMIQUE

Avec ses 260 adhérents, près de 7.000 truies et environ 150.000 animaux commercialisés au cours de l'exercice 1977 (75.000 porcelets et 75.000 porcs charcutiers) la S.I.C.A. VAL se place parmi les groupements du département qui ont connu la plus forte expansion au cours de ces dernières années.

En effet, depuis 5 ans :

- le nombre d'adhérents a été multiplié par 2,
- le nombre de truies a été multiplié par 2,
- le nombre d'unités-porcs a été multiplié par 3.

UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS AU SERVICE DE SES ADHERENTS

Grâce à :

1 - UN SERVICE TECHNIQUE BIEN STRUCTURE :

a) Fourniture de reproducteurs sains sélectionnés :

- La S.I.C.A. VAL a une participation à la S.A. SAPOR, Station d'hystérectomie du Morbihan
- La S.I.C.A. VAL s'approvisionne en verrats à la Station d'Amélioration Génétique du Bodan (56 - PLAU-DREN) et auprès des élevages assainis de la région.
- La S.I.C.A. VAL fournit des cochettes croisées et de race pure à ses adhérents à partir des élevages de multiplication qu'elle contrôle.

b) Suivi sanitaire : Mise en place et contrôle du programme sanitaire d'élevage et fourniture de médicaments dans le cadre de la loi sur la pharmacie vétérinaire.

c) Fourniture et contrôle de l'alimentation : liberté d'approvisionnement ; tous les fournisseurs peuvent être agréés par le Groupement.

d) Service bâtiment :

- conception des projets et élaboration des plans de porcheries
- constitution du dossier de demande de permis de construire, du dossier « établissements classés » et du dossier de demande de subvention
- réalisation des appels d'offres et suivi des travaux.
- fourniture de matériels et matériaux.

e) Gestion technique : Déjà au 31-9-1977, 35 % des adhérents naisseurs et naisseurs-engraisseurs pratiquent la gestion technique de leurs troupeaux de truies selon la méthode type E.D.E.

2 - UN SERVICE COMMERCIAL QUI DEFEND LES INTERETS DES PRODUCTEURS :

Pour les porcelets, la S.I.C.A. VAL est un des seuls groupements du département à avoir, dès 1974, - et à avoir maintenu malgré un environnement défavorable - un système d'indexation du prix du porcelet sur celui du porc charcutier. En appliquant une telle méthode qui a pour double objectif de réduire l'amplitude entre les différents cycles des cours du porc et de mieux répartir les marges entre naisseurs et engraisseurs, la S.I.C.A. VAL va tout à fait dans le sens de la recherche d'une meilleure régularité de revenus revendiquée par tous les producteurs de porcs.

En ce qui concerne les porcs charcutiers, la majorité de nos ventes sont effectuées au cadran par le canal du Marché du Porc Breton. La vente en vif hors Bretagne est également pratiquée. Les adhérents ont la possibilité d'opter pour le règlement de leurs porcs selon le cours du jour ou selon la moyenne pondérée de 6 marchés.

3 - UNE TRESORERIE Saine qui permet au Groupement d'entretenir de bonnes relations avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

La S.I.C.A. VAL cautionne les demandes de prêts et d'ouverture de crédit formulées par ses adhérents.

UN GROUPEMENT DANS LEQUEL L'ADHERENT SE SENT A L'AISE

pour de multiples raisons :

- 1) le groupement est de dimension humaine (moins de 10 salariés),
- 2) l'adhérent reste maître de son entreprise et de ses décisions : il apprécie la souplesse et le caractère libéral de la S.I.C.A. VAL,
- 3) les comptes sont individualisés et les facturations sont très claires,
- 4) les techniciens sont compétents et facilement accessibles,
- 5) le groupement coopère avec divers services extérieurs tels que fournisseurs d'aliments, transporteurs privés, etc.,
- 6) les cotisations sont très modiques du fait de la politique de gestion légère qui y est menée.

Président : Henri OLLIVIER

Directeur : Alain LE SOMMER

FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DES COTES-DU-NORD

5, rue des Capucins - 22000 SAINT-BRIEUC - Téléphone 33.14.11
C.C.P. 481.31 Rennes

ENSEIGNEMENT AGRICOLE DIOCÉSAIN

BROONS (22250)

C.E.F.R. Sainte-Marie
rue de la Barrière - Tél. 41.64.98

Cycle court F :

C.A.P.A. employé entreprise agricole
B.E.P.A. économie familiale
Promotion sociale : (secrétariat)

LAMBALLE (22400)

C.E.F.R.
11, rue Saint-Lazare - Tél. 31.01.77

Cycle court F :

C.A.P.A. employé entreprise agricole
B.E.P.A. économie familiale

LANGUEUX (22360)

Ecole de Saint-Ilan (Mixte)
Tél. 33.35.99

Cycle court :

C.A.P.A. horticulteur J.E.V.
B.E.P.A. horticulteur J.E.V.

Cycle long :

B.T.A.O. horticulteur J.E.V.
B.T.S. pépinières et jardins
Adultes - Brevet professionnel
Promotion sociale - B.T.S.
Section d'handicapés légers

LANRODEC

Centre Horticole de Coat an Doc'h (Mixte)
22170 CHATELAUDREN - Tél. 74.12.06

Cycle court :

C.A.P.A. horticulteur J.E.V.
B.E.P.A. pépinières

LANVOLLON (22290)

C.E.F.A. Notre-Dame
Tél. 43.00.35

Cycle court F :

B.E.P.A. économie familiale

LOUDEAC (22600)

C.E.F.A. Stella Matutina
8, rue Lavergne - Tél. 28.03.43

Cycle court F :

B.E.P.A. économie familiale

PABU

Maison rurale du Restmeur
22200 GUINGAMP - Tél. 43.70.71

Cycle court F :

B.E.P.A. économie familiale

PLESIDY (22720)

C.E.R. Saint-Pierre (Mixte)
Tél. 43.41.48

Cycle court :

C.A.P.A. agriculture
B.E.P.A. tourisme
Formation d'adultes

PLOUGUENAST

C.E.F.R. Saint-Joseph
22150 PLOEUC-SUR-LIE - Tél. 28.70.22

Cycle court F :

C.A.P.A. économie familiale
B.E.P.A. économie familiale

POMMERIT JAUDY

Ecole d'Agriculture Saint-Yves - Le Chef du Bois (Mixte)
22450 LA ROCHE-DERRIEN - Tél. 35.35.63

Cycle court :

C.A.P.A. agriculture-élevage
B.E.P.A. agriculture-élevage

Cycle long :

B.T.A.G. conducteur d'entreprise agricole
Bac D' conducteur d'entreprise agricole

QUESSOY

Ecole d'Agriculture de la Ville Davy (Mixte)
22120 YFFINIAC - Tél. 42.30.15

Cycle court :

C.A.P.A. agriculture-élevage
B.E.P.A. agriculture-élevage

Cycle long :

B.T.A.G. conducteur d'entreprise agricole
Bac D' conducteur d'entreprise agricole

SAINT-HELEN

C.E.F.R. « Saint-Yves » La Guerche
22100 DINAN - Tél. 27.51.54

Cycle court F :

C.A.P.A. employé de maison
B.E.P.A. économie familiale

COOPÉRATIVE AGRICOLE DES ÉLEVEURS BRETONS

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE PORCS RECONNU DEPUIS 1967

CHIFFRE D'AFFAIRES : 60 millions.

Zone d'activité : Arrondissements de SAINT-BRIEUC,
GUINGAMP,
LANNION.

SPÉCIALISÉ EN PRODUCTION PORCINE

ORGANISATION DE LA PRODUCTION :

- Achats et ventes de porcelets et porcs charcutiers.
- Assistance technique aux éleveurs.

FOURNITURES AUX ADHÉRENTS :

- Reproducteurs sélectionnés, issus de son schéma d'amélioration génétique agréé par le Ministère de l'Agriculture.
- Bâtiment d'élevage (Etudes - Plans) — Matériel — Equipement.
- Tous produits concernant l'élevage.
- Céréales, tourteaux.

SIEGE SOCIAL :

LANLEFF
22290 LANVOLLON

Téléphone : 20.23.12 (lignes groupées)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DES CÔTES-DU-NORD

Adresse :
1, rue Baratoux — 22004 ST-BRIEUC

Président : P. HAMAYON

Direction administrative :
31, rue A. Le Braz — 22600 LOUDEAC

Directeur : J. LEMORDANT



Les Maisons Familiales, Etablissements d'enseignement agricole privé, reconnus par le Ministère de l'Agriculture, existent depuis 1935 et accueillent dans 500 Etablissements 30.000 jeunes gens et jeunes filles de 13 à 18 ans en France et sont présentes ailleurs en Europe et dans le Tiers Monde.

Chaque Maison Familiale peut se caractériser par :

- Une Association de parents et de professionnels, responsables légalement du fonctionnement.
- Un appui constant sur le milieu de vie, grâce à l'alternance entre l'école et le milieu de vie.
- Une équipe éducative s'adressant à des petits groupes.

Dans les Côtes-du-Nord, les Maisons Familiales préparent garçons et filles au B.E.P.A. et C.A.P.A. :

- B.E.P.A. Exploitant agricole - Elevage dominant.
- B.E.P.A. Conduite et entretien des machines agricoles.
- B.E.P.A. Economie familiale rurale - Sous-option B et C.
- C.A.P.A. Employé d'exploitation agricole de polyculture élevage.
- C.A.P.A. Employée d'entreprise agricole et para-agricole - Sous-option Employée familiale.

ETABLISSEMENTS :

Maison Familiale, LOUDEAC, 31, rue A. Le Braz - Tél. 28.02.27.
Maison Familiale, PLOUAGAT, Bourg - Tél. 43.11.19.
Maison Familiale, BROONS, route de Launay - Tél. 41.64.84.
Maison Familiale, PLEMET, La Hersonnière - Tél. 28.60.82.
Maison Familiale, CORLAY, Place du Marché - Tél. 29.40.88.
I.R.E.O., PLERIN, Moulin de Colvé - Tél. 33.44.60.

Du nouveau chez AVEL

Vous connaissez nos fabrications en aviculture

Chaines d'alimentation, ventilation automatique, abreuvoirs.
Appareils de chauffage, pièges à lumière, etc...

Ce matériel a dépassé les frontières pour équiper plus de 100 000 mètres carrés à l'étranger.

MAIS AUJOURD'HUI, AVEL vous propose les bâtiments « KIT » que vous pouvez monter vous-même.

Ces bâtiments de conception moderne se réalisent par panneaux sandwich que nous fabriquons en toutes épaisseurs, ainsi que les charpentes métalliques.

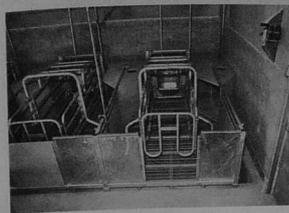
Des prix d'usine - Renseignez-vous !



AVEL

Constructeurs
22530 MUR-DE-BRETAGNE
Tél. (96) 28.50.81
Télex 73004
OGETEL, réf. 246

CRÉER ET CONSTRUIRE DU MATÉRIEL DE PORCHERIES C'EST NOTRE MÉTIER DEPUIS 25 ANS...



REFÉCTORIO-DORTOIR A FERMETURE AUTOMATIQUE

Le modèle à fermeture automatique, pour un prix à peine plus élevé, permet toutes les solutions : truies bloquées, truies en semi-liberté, sur couloir d'exercice, sortant ou rentrant quand elles le veulent dans la cage pour dormir ou manger tranquillement... sans qu'une truie plus vorace, mangeant vite, ne puisse venir les faire sortir de leur case et prendre une double ou triple ration.

Sur tous les derniers modèles de réfectoire-dortoir automatique, nous avons adapté un système d'auto-verrouillage et d'auto-déverrouillage, ultra-simpliste, mais très efficace qui évite toute épreuve de force entre une truie en cage et une deuxième qui voudrait ouvrir le portillon pour entrer dans cette même case. Ce système est indispensable pour le repos des truies quand on les laisse avec le verrat. Le réfectoire-dortoir dans les verrateries pour les truies non confirmées, c'est tout simplement formidable... Aussi bien pour la facilité, le côté pratique que pour les résultats.

Je désire recevoir sans engagement de ma part votre documentation gratuite.

NOM
Profession
Adresse

GALVELPOR C'EST AUSSI
25 ANS DE LOYAUTÉ COMMERCIALE !

GALVELPOR



LE SPECIALISTE
DU MATERIEL DE PORCHERIES



ENGRAIS

- Phosphate de Tunisie
- Phosphopotassiques
- Superpotassiques

AMENDEMENTS calcaires ~ magnésiens

- Maërl brut et moulu
- Carbonate
- Chaux vive

- SECMADOL
20 - 25 % MgO
30 - 35 % CaO

nouveau

secma 22260 PONTRIEUX ☎ 43 61 40



Construction Moderne d'Armor
Société Coopérative Ouvrière de production
rue Chaptal zone industrielle 22004 SAINT BRIEUC
BP 274 Tél. : (96) 61-41-12

Génie Civil .
Batiment .
Travaux Publics .
Charpente .
Menuiserie Bois
& Aluminium .





viafrance

Direction Administrative et Technique
92 - 98, boulevard Victor-Hugo - 92115 CLICHY
Téléphone 270-64-60

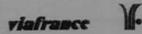
ROUTES ET AUTOROUTES
DIGUES ET CANAUX
AERODROMES



ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
RESEAUX DIVERS



AMENAGEMENT D'ENSEMBLES
VOIRIE URBAINE



ETANGHEITE

AGENCE SAINT-BRIEUC

32, rue Guébriant
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 33-46-66



**LAITERIE
NOUVELLE
DE
L'ARGUENON**

22 CREHEN

Son BEURRE de Marque
" Le Clocher "

Spécialité " Demi - Sel "

Sa haute technicité de fabrication
et de conditionnement justifie une
visite.

(Groupes acceptés sur rendez - vous.)

SICAMOB

marchés organisés de bretagne



GUERLESQUIN	tél. (98) 78.12.46
LANDIVISIAU	tél. (98) 68.16.75
CHATEAUNEUF DU FAOU	tél (98) 81.71.88
PLOERMEL	tél. (97) 74.11.53
LOUDEAC	tél. (96) 28.02.42
PLOUAY	tél. (97) 05.31.61
ST. MAYEUX	tél. (96) 29.46.65

e seul marché organisé de la viande en Europe - Telex 940603

**CARBO
CENTRE**

**Algues Marines
Amendements Calcaires
Engrais de Fond
Pulvérisé ou Granulé**

QUAI ARMEZ
22000 SAINT BRIEUC
Tél : 33.54.81
Télex 950956



EAU ET ASSAINISSEMENT **socea**

Société Anonyme au capital de 88.572.500 F

280, avenue Napoléon-Bonaparte — 92506 RUEIL-MALMAISON
Téléphone : (1) 749.03.30 — Telex : RUENT 600 978

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

POSE DE CANALISATIONS POUR LE TRANSPORT DE TOUS FLUIDES
FABRICATION DE TUYAUX EN BETON PRECONTRAIT

EXPLOITATION ET ENTRETIEN
DE SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
RESIDUS URBAINS : COLLECTE, TRAITEMENT ET CONSTRUCTION D'USINES
TRAITEMENT DES BOUES PAR CENTRIFUGATION OU INCINERATION
EXPLOITATION DE STATIONS D'EPURATION

Centre Environnement Métropole Bretagne

Rue Louis-Billet — 56400 AURAY

Téléphone : 16 (97) 24.03.32

CGEE ALSTHOM

AGENCE DE LANNION

ÉLECTRICITÉ — CANALISATIONS

- RESEAUX POSTES MT/BT
- ECLAIRAGE PUBLIC
- INSTALLATIONS ELECTRIQUES INDUSTRIELLES
- RESEAUX P.T.T. AERIENS ET SOUTERRAINS
- ADDUCTION D'EAU
- ASSAINISSEMENT
- STATIONS D'EPURATION

Zone Industrielle - B.P. 241 - 22303 LANNION
Téléphone 38.47.82

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

apporte son concours aux collectivités dans les domaines de :

- LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
- LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
- L'EPURATION DES EAUX USEES
- LA DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES
- LA CONSTRUCTION D'USINES DE TRAITEMENT :
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Région Bretagne :

11, rue Kléber - **RENNES** - Téléphone : 79.53.53

Secteur de Saint-Brieuc :

B.P. 20 - rue Ambroise-Paré - 22360 **LANGUEUX** - Téléphone : 33.10.29

GUYOMARCH

AGRO-ALIMENTAIRE



SIEGE SOCIAL ET CENTRE DE RECHERCHE

B. P. 235 - 56006 VANNES CEDEX

Tél. : (97) 54.25.40

UNION RÉGIONALE DES CENTRES INTERPROFESSIONNELS LAITIERS DE BRETAGNE (U.R.C.I.L.)

Zone Artisanale — 29270 CARHAIX

L'Interprofession laitière est un organisme qui regroupe les représentants des Producteurs de lait des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan et de leurs laiteries, coopératives et industrielles ; s'y trouvent ainsi représentés 48.000 Producteurs et 24 laiteries.

Tous les problèmes qui concernent le lait y sont discutés, mais les décisions ne sont prises qu'à l'unanimité des 3 Fonctions (Producteurs, Coopératives, Industriels).

La première préoccupation de l'Interprofession a été de créer un laboratoire à CARHAIX, qui est chargé d'effectuer les analyses prévues par la Loi Godefroy pour le paiement du lait selon sa composition (matière grasse et matière protéique) et selon sa qualité ; le laboratoire fonctionne sous le contrôle de l'Interprofession, ainsi que sous celui des Pouvoirs Publics, ce qui garantit l'objectivité des résultats.

Les différentes chaînes d'analyses sont équipées de matériels automatiques les plus perfectionnés. Une grande importance est apportée à la vérification des résultats :

- par les contrôles de prélèvements (il y a 4 agents spécialisés pour cela) ;
- par des doubles analyses sur les chaînes d'analyses ;
- surtout par des vérifications sur l'ordinateur, qui annule les résultats anormaux, ce qui implique un prélèvement supplémentaire.

Chaque fin de mois, l'ordinateur de l'U.R.C.I.L. imprime le journal toutes analyses, que les laiteries sont tenues de respecter pour l'établissement des paies, ainsi qu'un bulletin d'analyses qui est joint à la fiche de paie du Producteur.

Coopérative Agricole DE BROONS

GROUPEMENT DE PRODUCTEURS

ALIMENTS DE BÉTAIL

N° d'Agrément 22/364

Siège Social :

1, rue de la Croix-Plate — 22250 BROONS — Téléphone 41.61.65

Silo et Bureau : Gare de Broons — Téléphone 41.64.70

COOPÉRATIVE AGRICOLE



B.P. 108 - Z.I.
22400 LAMBALLE

Tel. (96) 31.04.35 — Telex 740871

- ALIMENTS DU BÉTAIL
- APPROVISIONNEMENTS
- CÉREALES
- CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS
- STATION LEGUMIÈRE
(pommes de terre, haricots...)
- MAGASIN LIBRE CHOIX AGRICOLE

MARCHÉ DU PORC BRETON

Association de mise en marché des porcs de ses sociétaires
Vente aux enchères les lundi et jeudi à LOUDEAC et CHATEAUNEUF-DU-FAOU

BUREAUX :

Rue Morice du Parc
29248 GUERLESQUIN
Tél. : (98) 78.12.94

ALIMENTS COCHERIL

MOULINS DE PLANCOET

Usine et Bureaux :

Les Troix Croix - **PLUDUNO 22130 PLANCOET**

Tél. 27-02-23

TOUTE L'ALIMENTATION ANIMALE

— UNE EQUIPE DYNAMIQUE ET COMPETENTE AU SERVICE DE L'ELEVAGE —



Jambons

Saucissons

Charcuterie

Conserves

rue A. Enaud
22600 LOUDEAC
Tél. : 28.02.69
Télex : 730980

Siège Social : 10, rue Victor-Noir, 92201 NEUILLY-SUR-SEINE

CABINET BOURGOIS

INGÉNIEURS CONSEILS

— ETUDE ET DIRECTION DES TRAVAUX —
EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INDUSTRIELS
— EAU — ASSAINISSEMENT — VIABILITE —
— LOTISSEMENTS — ZONES D'ACTIVITE —
— EPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES —

Le Haut Trait - 35760 St-GRÉGOIRE (RENNES) - Tél. (99) 59-27-91 +

EMPLACEMENT RESERVE
A

**Société Commerciale
et Agricole de Lamballe**

53, rue de Boum
22400 LAMBALLE



COOP DU GOUET

Usine d'aliments du bétail
Zone industrielle
Tél. 42.92.28
PLAINTEL-GARE

ALIMENTS DU BÉTAIL
CÉRÉALES - ENGRAIS
PRODUITS DU SOL

Dépôts :

- Gare Plaintel
- Quintin Gare (libre service)
- Corlay (libre service)
- Plœuc
- Plouagat (libre service)
- Pordic (libre service)
- St-Brieuc, rue Emile-Zola (libre service)



machine agricole

REMORQUES à déchargement latéral
6 et 10 m³

TONNES A LISIER 3 à 10.000 litres
ENFOUSSEURS DE LISIER
EPANDEURS 4 à 7 tonnes monocoque
REMORQUES 2 et 4 roues
HERSES — ROULEAUX — SILOS

charpente métallique



- BATIMENTS INDUSTRIELS
- BATIMENTS D'ÉLEVAGE

Sodimac Ets Pierre LUCAS
SAINT-POTAN 22550 MATIGNON



FABRICATION SPECIALE
A LA DEMANDE

ZONE INDUSTRIELLE
PONTRIEUX
Tél. 43-60-88

COOPERATIVE AGRICOLE

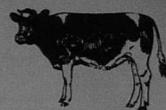
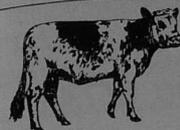
"la génisse du littoral"

12, Boulevard Waldeck Rousseau
22000 ST-BRIEUC - ☎ 33.70.41

AU SERVICE DES ELEVEURS
POUR L'APPROVISIONNEMENT

en veaux de 15 jours et génisses amouillantes sélectionnées de qualité

— Garanties sanitaires —



PÉPINIÈRES de la CHESNAYE
fondées en 1837

Pierre SÉBIRE S.A.



Membre
des sections
jeunes plants
d'ornement
plants forestiers
de la F.N.P.M.P.

Agréées
par la F.F.N.

Tous plants de **REBOISEMENT**
ARBRES et **ARBUSTES** d'ornement
Plantes spéciales pour **HAIES**

—O—

CATALOGUE franco

14420 USSY

Tél. (31) 90.84.77

Ets Boscher

Zone Industrielle Très-le-Bois

22600 LOUDEAC

Téléphone 28.02.21



PRODUCTIONS

- Poussins chair **HUBBARD**
JV 15
- Poussins ponte **WARREN**



Ets BOURGOIN
Le spécialiste de la **DINDE**

SIEGE SOCIAL :
89770 CHAILLEY

Tél. (86) 35.00.22 — Télex 800328

USINES :

55100 VERDUN
Tél. (28) 86.25.64
Télex 860234

37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Tél. (47) 50.80.52
Télex 750681

22320 CORLAY
Tél. (96) 29.40.96
Télex 740797



PRODUITS LAITIERS

Milquin



LE MEN

ALIMENTS DU BÉTAIL

22800 QUINTIN

GRAINS
ENGRAIS

TELEPHONE 32.87.05

l'eau...
c'est la vie!

- ♦ Adduction et distribution d'eau potable.
- ♦ Réseaux d'assainissement.
- ♦ Eaux agricoles et industrielles.
- ♦ Captages, forages et sondages.
- ♦ Traitement de l'eau potable.
- ♦ Génie civil et ouvrages spéciaux.
- ♦ Forages horizontaux.
- ♦ Entretien et gestion des réseaux.
- ♦ Pipe-lines et feeders.

sade



Compagnie
générale
de travaux
d'hydraulique

33, rue du Manoir de Sévigné
35013 RENNES
Tél. 39.24.27

COOPÉRATIVE AGRICOLE DU POHER

-0-

ORGANISME STOCKEUR
PRODUITS DU SOL — SEMENCES
ALIMENTS DU BÉTAIL

Productions :
VOLAILLES — ŒUFS
PORCS ET BOVINS

Magasin Libre-Choix UNI POHER:
"De la ferme au jardin"

29270 CARHAIX
Téléphone (98) 93.01.81
Télex 940.453



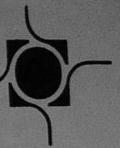
s. a. Yvon LE GUILLERMIC

CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Boite Postale 10
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Téléphone : (16-96) 43.30.02

POUAILLERS - PORCHERIES
HANGARS
— CLEFS EN MAIN —

l'EAU,
c'est la spécialité de la LYONNAISE DES EAUX



EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

A votre service en Bretagne - STE LYONNAISE DES EAUX - Z.I. de Grâces - 22200 Guingamp - 43.83.26



NODENT S.A.

PRODUITS PROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES POUR ÉLEVAGES INDUSTRIELS

Gamme Aviaire

B.E.G.
FIBRACILLINE
MYCOTOX
S.P.H.
SULFAMOXYL
MÉRIMIX 3 %
STAPHYLO BUC S
M.C.A. BUC
FURALT

PROGRAMMES DE PROPHYLAXIE SYNDROME
ENTERITE DE LA PINTADE - STAPHYLOCOCC
CIES MYCOPLASMOSES

Gamme Lapin I.N.B.

MYXO VACCIN
DYSAN S
OKAMIDE
CURIGALE
NOLINAB
SULFAMOXYL

PROGRAMME DE PROPHYLAXIE SYNDROME
ENTERITE COCCIDIOSIE SYNDROME RES-
PIRATOIRE

Gamme Porcine I.N.B.

SULFAMOXYL
FURALT
NOLINAB

B.E.G.

PROGRAMME DE PROPHYLAXIE - ENTERITE
DU PORCLET

27, rue H. Le Vézouet 22600 LOUDEAC - R.C. 75 B 5 - Tél. (96) 28.08.50 - Télex 730.763 DPPHARM

Entreprise Générale de Bâtiment

MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION

Établissement COTTIN

S.A.R.L. au capital de 30.000 F

SIEGE SOCIAL:

POMMERIT-LE-VICOMTE, 22200 Guingamp
Téléphone (96) 43.90.45

BATIMENTS
AGRICLES



Rue Maréchal-Joffre
22550 HENANBIHEN
Téléphone 31.52.82

Construction
*bâtiments élevages
et industriels*

- 1 FABRIQUES D'ALIMENTS
- 2 HANGARS
- 3 PORCHERIES
- 4 POULAILLERS



**Laboratoire
TRÉGORVET S.A.**

S.A. Capital 100.000 francs

Hygiène et santé animales

Boîte Postale 21
22260 PONTRIEUX
Tél. (96) 43.60.06 (lignes groupées)

**LA COOPÉRATIVE
D'HABITAT RURAL
du Finistère
et des Côtes-du-Nord**

9, boulevard Clemenceau
22005 SAINT-BRIEUC
Tél. (96) 61.17.51

disposant dans ses Services Techniques
d'un Architecte salarié

EST HABILITEE,
aux termes de la loi sur l'Architecture
du 3 janvier 1977.

A ETABLIR LE PROJET ARCHITECTURAL
DE TOUT BATIMENT
SOUIS A DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**Coopérative
Emeraude Avicole**

GROUPEMENT
DE PRODUCTEURS D'ŒUFS

—O—

*Vente de
poules de réforme*

6 et 8, place du Champ-de-Foire
Boîte Postale 72
22400 LAMBALLE
Téléphone (96) 31.05.88



S. A. M. U. A.

Le plus important constructeur français
de BATIMENTS D'ELEVAGE
« Clés en main »

UN MATERIEL SAMUA
DANS UN BATIMENT SAMUA

S.A.M.U.A. S.A.

22540 LOUARGAT
Téléphone : 43.31.17 - 43.31.57
Télex : 950158

Constructeur pompe à chaleur

FORAGES D'EAU
POMPAGE TOUS GENRES
ETUDE HYDRO-GEOLOGIQUE
FORAGES — MINAGES
CARRIERES T.P.
1.200 FORAGES EN SERVICE

Perfora

22640 PLESTAN

Tél. 51-15-35

A la disposition
des Agriculteurs de la région

**LA
NOUVELLE COOPÉRATIVE
- PAYSANNE D'ERQUY -**

Siège social :
Chemin Chaussé
LA BOULLIE-HENANSAL
22400 LAMBALLE
Téléphone 31.50.18
Télex 740937

☆

- CEREALES
ET TOUS PRODUITS DU SOL
- FABRICATION
D'ALIMENTS DU BETAIL
(PORCS, VOLAILLES, BOVINS)
- SECHAGE DU MAIS - ENGRAIS - Etc.

**Coopérative Agricole
du
Centre Bretagne**

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION
69, rue Henri Le Vezeuet
Boîte Postale N° 6
22600 LOUDEAC
Téléphone (96) 28.00.58
Télex 740781

PRODUCTION DE VIANDE
PORCINE ET BOVINE
•
ALIMENTS DU BETAIL
•
APPROVISIONNEMENTS
•
ACHATS ET VENTES
DE PRODUITS AGRICOLES

HARAS DE CREIOMIN

REEDUCATION ET ENTRAINEMENT
DES CHEVAUX
EN PISCINE



L. DRONIOU
22140 BEGARD
Téléphone (96) 43.20.14

S.A. Jean TOUX

Constructions
BATIMENTS D'ÉLEVAGE

Route de Maël-Carhaix
29270 CARHAIX - PLOUGUER
Téléphone (98) 93.12.86



POUAILLERS
PORCHERIES
SALLES DE TRAITES
SILOS A MAIS
FOSSES

Le Groupement Coopératif des producteurs de « Porcs de Lamballe » (G. C. P. P. L.)

LIVRAISONS DE PORCELETS DE QUALITE
ET DE PORCS CHARCUTIERS
DANS TOUTE LA FRANCE ET C.E.E.

VENTE PERMANENTE de :
Reproducteurs porcins LW, Landrace,
issus de stations agréées
Elevages contrôlés
Garanties sanitaires
Prix intéressants

G. C. P. P. L.
Téléphone (6 lignes groupées) : 31.03.29
Télex : 950422 F
Boîte Postale 62 — LA POTERIE
22400 LAMBALLE

Pour VENDRE ou ACHETER

ADRESSEZ-VOUS A

Louis KERVEGANT

36, rue Guebriant — 22000 SAINT-BRIEUC
Téléphone 94.00.94

*Pommes de terre
semence et consommation
Grains - Engrais*

DEPOTS à :
— LE CORPOUT-PLOUFRAGAN
— Gare PLOUGONVER (22)
— Gare SAINT-GERAND (56)

S. A. Marcel LE HEURT

•
BATIMENTS
et
MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

•
29140 ROSPORDEN
Tél. (98) 59.28.19 - 59.89.51

La Société Française de Production Avicole

sfpa

vous propose non seulement

— les produits de qualité
qui font sa renommée depuis longtemps

- Poulettes WARREN ISA
(d'un jour et démarrées)
- Coquelets WARREN
- Poussins chair VEDETTE ISA
- Dindes et Pintades

mais également à la demande

— les services
de son organisation après-vente
(conseils d'élevage, suivi sanitaire)

Société Coopérative Agricole du Val de Rance

(Agrément Ministériel n° N 562)
Créée en 1957

COLLECTE, CONDITIONNEMENT
ET VENTE
D'ŒUFS DE CONSOMMATION

Circonscription territoriale :
Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan,
Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique

Capacité journalière : 700.000 œufs.

LIVRAISON dans toute la France et Terri-
toires d'OUTRE-MER

EXPORTATION

CONDITIONNEMENT dans tous modèles
d'EMBALLAGES (CARTON ou POLYS.)

SIÈGE SOCIAL :
La « Lande » à GUITTE
22350 CAULNES
(près de DINAN)

COOPER

Groupement de Producteurs de Porcs
reconnu

Zone Industrielle

22400 LAMBALLE

31.03.35  31.03.35

Télex 74159

□
Livraison de PORCS VIFS
par nos soins

**Union
des Coopératives
de Paimpol
et Tréguier**

22500 PAIMPOL

- ★ POMMES DE TERRE
- ★ CHOUX-FLEURS
- ★ ARTICHAUTS
- ★ HARICOTS
- ★ CAROTTES
- ★ TOMATES
- ★ LAITUES
- ★ OIGNONS

**Société Laitière
et Alimentaire**

S.I.L.A.V.

S.A.R.L. au Capital de 100.000 francs

22150 PLOUGUENAST

Téléphone (96) 28.70.05
C.C.P. Rennes 100-353
R.C. Saint-Brieuc 70 B 22

Propriétaires-Bailleurs :
MM. BIDAN Frères

CHARCUTERIE BRETONNE
Produit de Bretagne

★

Bureau et Usine :

Rue Buffon
22008 SAINT-BRIEUC
Tél. (96) 33.25.50
Télex 950929

★

Direction Commerciale :

SOGARIS
Gare Routière
Boîte Postale 366 — 94154 RUNGIS
Téléphone 687.33.69

SOLABEL

S.A. au Capital de 750.000 F

Anciens Etablissements ALEXANDRE

**SOCIÉTÉ LAITIÈRE
DE
BELLE-ISLE-EN-TERRE**

22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. (96) 43.30.23

EMPLACEMENT RESERVE
A

Entreprise PICHET

2, rue Gay-Lussac
22000 SAINT-BRIEUC

L'UNION
COOPERATIVE
DE
L'ARGOAT

Boîte Postale 106
« Kéropartz »
PLOUISY
22201 GUINGAMP
Téléphone (96) 43.80.62
Télex 740.946 ARGOAT GUING

L'édition, la réalisation, la mise en pages ont été assurées
par les Editions

BRES

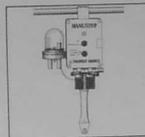
S.A.R.L. au capital de 110.000 francs
30, rue Bergère — 75009 PARIS — Téléphone 523.02.17
SIRENE 592016752-00012

Imprimerie LA RENAISSANCE — 10000 TROYES
Dépôt légal : 2 trimestre 1979 - N° 23.448/O

Et maintenant la traite automatique

L'arrêt de traite automatique

Elimination
de la surtraite
sans surveillance
grâce à un dispositif
électronique d'arrêt
de traite qui permet
aussi la relance
de traite.
Traite équilibrée
entre les quartiers
avant et arrière.



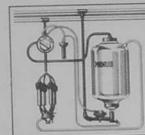
Le décrocheur automatique

Elimination
de la surtraite
par arrêt de traite
avec décrochage
automatique
en douceur
du faisceau trayeur
(particularité
DIABOLO MANUS).
Aucune intervention
manuelle.



Le servo commande

Télécommande
des opérations
- phase de traite
- évacuation du lait
- prise d'échantillon
- nettoyage
du poste de traite
depuis
un commutateur
unique à 6 positions
opérationnelles.



**Avec Diabolo Manus
ne vous contentez plus
simplement
de la traite mécanique.**

Et pour votre garantie,
exigez exclusivement
les pièces d'origine DIABOLO MANUS.

Pour vous équiper ou moderniser votre installation

Ets BOUCHER
6, rue du Four Saint Sauveur
22200 GUINGAMP
Tél. (96) 43.70.59

Ets LEGALL
Rue de la Madeleine
La Chèze 22210 PLEMET
Tél. (96) 28.66.67

Ets RAOUL
Route de Guingamp
22140 BEGARD
Tél. (96) 43.21.22

Ets COLAS
Place de la Gare
Le Hinglé 22100 DINAN
Tél. (96) 83.58.65

Ets MEHEUST
Z.I. - Rte de Saint Brieuc
22400 LAMBALLE
Tél. (96) 31.05.50

concessionnaires conseil



DIABOLO MANUS

Diabolo Manus, 26 rue des Osiers / Colgnières 78310 Maurepas

RETROUVEZ LE BON SENS.



**170 bureaux
dans les
Côtes-du-Nord.**

A la campagne, les gens ont toujours eu du bon sens et ils ont fait le Crédit Agricole à leur image.

Aujourd'hui, les citadins ont besoin d'un peu d'air pur, le Crédit Agricole leur apporte ses bonnes idées solides, sa clairvoyance, son expérience.

Pour retrouver le bon sens, vous n'avez que quelques pas à faire, jusqu'au Crédit Agricole. Vous pourrez

parler simplement de vos problèmes à des gens qui ont su rester simples. On a souvent besoin d'un peu de bon sens près de chez soi.



**CRÉDIT AGRICOLE
8000 BUREAUX.**

Le bon sens près de chez vous.